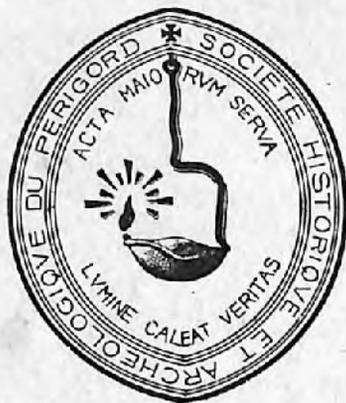


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CVII - Année 1980

3^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

||
IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Latafette

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Juillet 1980	153
Août 1980	154
Septembre 1980	157
Progrès agricoles et défrichements en Périgord au XVIII ^e siècle (Guy MANDON)	159
Les châteaux de Bourdeille au Moyen Age (Hugues CHEVALIER)	184
Le testament d'une dame de Belvès en 1468 (Jean LARTIGAUT)	190
Une sépulture gallo-romaine à incinération (II ^e siècle), au lieu-dit « Les Grandes Terres », commune de Neuvic : réflexions sur les rites funéraires (Christian CHEVILLOT et Jean-Claude MOISSAT)	198

Payez vos cotisations 1980

(NOUVEAUX TARIFS)

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70 W

Titulaires :

France et Outre-Mer	50 F
Etranger	55 F

Abonnés :

Particuliers	55 F
Collectivités	60 F

Les cotisations ou abonnements partent du 1^{er} janvier de l'année en cours et sont valables jusqu'au 31 décembre suivant.

Le Directeur : N. BECOUART.

Imprimerie JOUCLA, Périgueux.

Commission Paritaire N° 28.942

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 1980

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 34. — Excusé : 1.

NECROLOGIE. — M. le Comte Henry de Chalup-Cosnac, M. René Watelin.

FELICITATIONS. — M. Jean Monestier, officier dans l'Ordre national du Mérite.

REMERCIEMENTS. — MM. Jacques Bélanger et Louis Gagnoux.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Contacts...*, bulletin de l'Institution Saint-Joseph de Périgueux (1974-1979), 10 fascicules offerts par M. l'abbé Chinouilh.

Sept photographies représentant l'église de Saint-Pardoux-de-Mareuil avant et après la démolition d'une maison qui la défigurait ; don de M. Jean de Pange, qui a pris l'heureuse initiative de faire disparaître cette verrue.

Colbert de Beaulieu, J.-P. Noldin, M. Sireix et J.-C. Richard, *Un trésor de monnaies celtiques à Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne) : monnaies attribuées aux Pétrococores et imitations de Rhoda*, dans le « Bulletin de la Société française de numismatique », n° 5 (mai 1980) ; envoi de notre collègue M. Noldin.

Christian Chevillot et José Gomez, *Une hache en bronze à talon trouvée anciennement dans le Sud de la Dordogne* (extr. de la « Revue archéologique du Centre », t. XVIII, 1979) ; don de M. Chevillot.

M. le Président remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. le Président donne des nouvelles rassurantes de M^{mes} Gendre et Roujean, victimes d'un accident de la route le jour même de notre excursion du 22 juin. Il signale, à propos de Biron, qu'un mémoire vient d'être présenté à l'Université de Toulouse - le Mirail par M^{lle} Nelly Desseaux sur une fabrique de céramique toulousaine, la maison Virebent : celle-ci réalisa pour l'exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie, qui se tint à Paris en 1839, un moulage de la mise au tombeau de Biron et en réutilisa différentes parties pour orner des monuments méridionaux (le château de Castelfranc à Montreton-Labessonnie dans le Tarn, la cathédrale de Foix, l'église de Lausargues dans l'Hérault, le calvaire de Verdélais en Gironde, la cathédrale de Condom, une chapelle privée à Agen, le cloître des Augustins et la cathédrale de Toulouse).

M. Secret fait circuler la photographie d'un élément sculpté récemment donné au Musée de Sarlat par M. Maurice Bugès : il s'agit d'un animal léonin de la fin du XV^e siècle qui provient du couvent des Franciscains de Nontron.

Le Secrétaire général a noté, dans le catalogue n° 249 de la librairie de l'Abbaye à Paris, la mise en vente de deux lettres autographes de Léon Bloy, adressées en 1895 et 1897 à Alexandre Boutique sur la mort d'un enfant (prix 1.200 F et 1.350 F, n^{os} 29 et 30).

M. Becquart rend compte d'une réunion qui s'est tenue à Bordeaux le 21 juin et à laquelle il représentait notre compagnie. Organisée par notre collègue M^{me} Cocula et

par M. Bernard Guillemain, professeur à Bordeaux III, cette rencontre avait pour thème le lancement d'une vaste enquête sur la noblesse en Bordelais, Périgord, Agenais et Quercy de 1450 à 1650. Ceux de nos sociétaires qui seraient désireux de collaborer à cette entreprise pourront éventuellement se faire inscrire.

Les Archives de la Manche nous communiquent la photographie d'une très belle cheminée Renaissance qui aurait été achetée en Périgord après 1944 par un industriel, M. Hersent, pour orner son château de Nacqueville près Cherbourg. Les armoiries qui ornent le manteau ne semblent pas appartenir à des familles de la région.

M^{me} Gendry nous a fait parvenir la biographie d'un Périgourdin peu connu, Elie-Joseph Noël de Flageat (1760-1794), d'une famille originaire de Grignols. Ce personnage émigra en 1791, devint officier au « Loyal-Emigrant », régiment formé en Angleterre, et fut mortellement blessé devant Bruges. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. Jacques Lagrange donne lecture de la première partie d'un long mémoire qu'il a rédigé sur l'architecte Louis Catoire. Nommé en Dordogne en 1826, celui-ci modifia profondément la physionomie de Périgueux où il construisit successivement le palais de justice, le marché couvert du Coderc et le théâtre. Il s'intéressa également aux quartiers Victor-Hugo et Saint-Martin et conçut deux projets de séminaire: l'un à la pépinière départementale, qui fut abandonné, l'autre à l'actuel Lycée Albert-Caveille, qui connut de longs retards et des difficultés.

Enfin M. Claude Lacombe rend compte de la 48^e réunion de notre Groupe de recherches, tenue le 27 juin. M. Chevillot y a présenté une hache perforée de Marsaneix provenant de la collection Irène-Faure, ainsi que le matériel de la collection Pougardieu recueilli à Castelréal. On a ensuite évoqué l'année du Patrimoine, en particulier la soirée du 13 juillet qui se tiendra au château de Salignac, enfin M. Lacombe annonce la 2^e campagne de fouille à la maison forte de Martillac, commune de Fossemagne.

ADMISSIONS. — M^{me} Claudine LAMOTHE, la Côte, Marsaneix : présentée par MM. Becquart et Penaud;

M. Marc VAUX, sous-préfet de Cholet et la Rège, Cours-de-Pile : présenté par MM. Lagrange et Mouillac;

M^{lle} Marie-Rose BROUT, 18, cours Saint-Georges, Périgueux; présentée par M. Lagrange et M^{me} Villepontoux.

M^{lle} Henriette FAUDOU, 18, rue Mirabeau, Périgueux; présentée par M^{me} Sadouillet-Perrin et M. Becquart;

M. Bernard LAVAUD, 27, rue Jeanne-d'Arc, Saint-Germain-en-Laye (Yvelines); présenté par MM. Delluc et Mouillac;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SÉANCE DU MERCREDI 6 AOUT 1980

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 21. — Excusés : 3.

NÉCROLOGIE. — M. Jean Babayon, ancien directeur de l'imprimerie Joucla.

FELICITATIONS. — M. Jean-Dominique Lassaigne, chevalier de la Légion d'Honneur; M. l'abbé Maurice Manière, chevalier dans l'Ordre national du Mérite; M. Norbert Aujoulat, nommé responsable du Département d'art pariétal au Centre national de préhistoire de Périgueux.

REMERCIEMENTS. — MM. Pierre Bertrand et Bernard Lavaud.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Association amicale des anciens élèves du Lycée Bertran de Born de Périgueux*, bulletin de 1980 (Périgueux, Joucla); don de M. René Maligne.

Circuits pédestres de petite randonnée en Périgord, avec présentation de Jean-Louis Galet (Périgueux, Fanlac, 1980); don de M. Secret.

Cabinet numismatique Geneviève Plumier S.A.R.L., monnaies, médailles et jetons, liste IV, juin 1980; catalogue offert par M. le Président, qui y signale quelques pièces aquitaines.

Jean Secret, *Le château de Bourdeilles* (Périgueux, Fanlac, 1980); hommage de l'auteur.

Jean-Jacques Grisard, *Raoul Passeron dit « le Passereau », troubadour et moine méconnu du Nontronnais*, mémoire multigraphié offert par l'auteur, qui nous envoie également la photocopie d'un article non signé sur « le pays dodu » (région de Jumilhac, Hautefort et Brantôme), extrait de *Limousin-magazine*, n° 216 de mai 1980, le catalogue d'une exposition sur saint Roch réalisée en 1976 au château de Sédières en Corrèze, ainsi que la photographie d'un vitrail représentant le même saint Roch à l'église d'Hautefaye.

Coupe sur la refonte de la cloche de Saint-Agne, extraite du *Journal Sud-Ouest* du 12 juin 1980; envoi de M. Henri Brugne.

Jean-Claude Carrère, *Le roi des Chauzes, Antoine* (extr. de « Subterranea », 1979, n° 32); offert par l'auteur.

Photographie d'un panneau d'exposition de marcophilie ayant eu lieu à Baden-Baden en 1970 et concernant la poste aux lettres en Périgord au XVIII^e siècle; don de M. Robert Brissaud en souvenir de son défunt père.

L'architecture vernaculaire rurale, 1980, suppl. n° 2; don de M. François Veber.

Extrait d'*Archéologie médiévale*, t. X (1980), où figurent deux comptes rendus de fouilles: l'un par Claude Lacombe, relatif à la motte et à la tour de Martillac à Fossemagne, l'autre par Bruno Fayolle-Lussac, concernant la motte de Bourzac à Vendouire; don de M. Lacombe.

Nouvelles de l'archéologie, 1980, n° 2, revue éditée par la Maison des sciences de l'homme et offerte par M. Michel Soubeyran.

Dr L. Pradel, *Bibliographie de 1942 à 1980* [extr. des bulletins nos 24, 1973 et 28, 1977 des Amis du Musée préhistorique du Grand-Pressigny], où l'on remarque des articles sur le Fourneau du Diable à Bourdeille, le Solutréen de Badogou'e et les burins de Noailles à l'Oreille d'Enfer; envoi de l'auteur.

Marcel Secondat, *La Roque-Saint-Christophe en Périgord, le fort, la cité troglodytique* (Périgueux, Fanlac, 1980); hommage de l'auteur, qui commente et décrit ce site très visité par les touristes.

M. le Président remercie les divers donateurs.

CONGRES. — On nous prie d'annoncer trois congrès: celui de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies, qui se tiendra du 18 au 29 août 1980; celui des archivistes de l'Eglise de France, sans précision de date; celui de la Fédération historique du Sud-Ouest, qui aura lieu à Bayonne en avril 1981.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note parmi les publications reçues le *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot*, t. CI, 2^e fasc. 1980, où Michèle Gipoulou rend

compte d'une excursion à Périgueux et Chancelade faite le 8 juin par nos voisins du Lot, ainsi que le n° 5 de *Roccafotis*, t. IV (1980), qui publie le récit d'un voyage effectué en 1854 de Brantôme à Royan par un propriétaire de Brantôme, Eugène Dudognon-Valade : le texte, vivant et pittoresque, est présenté par J. Grézillier.

COMMUNICATIONS. — M. Robert de Chalup a trouvé dans les archives de Landau en Palatinat une lettre du représentant du peuple Dentzel, qui accuse le Périgourdin Elje Lacoste, lors de sa mission à l'armée du Rhin, d'avoir tyrannisé la population et de s'être montré trop favorable à Robespierre.

M. Secret décrit une médaille commémorative de Sem frappée à la Monnaie en 1979 et signée Revol. Elle figure au droit l'artiste dessinant sur une plage, au revers des physionomies du Paris de 1913.

M. le Président a noté dans *Sud-Ouest* du 19 juillet un article sur l'« esprit frappeur » qui sévit à Cadouin en 1940. Le goût du sensationnel a poussé quelque peu le journaliste à noircir le tableau et à ajouter à son récit des éléments de pure invention.

M. Gilles Delluc présente le dernier ouvrage du Père Pommarède, *Périgueux oublié* (Fanlac, 1980), qui reproduit des cartes postales anciennes avec un texte de liaison savoureux. Il commente, avec projections à l'appui, une stèle funéraire retrouvée au château Barrière par M. Bernard Galinat, et mentionnée par Espérandieu dans ses *Inscriptions antiques* comme étant au Musée de Périgueux (p. 56, n° 38) : elle concerne un certain Gnaeus Atusius, mort à l'âge de 25 ans.

M. François Véber poursuit des fouilles sur un cluzeau de la commune de Sorges et nous réserve la primeur des résultats de son travail. Il souhaiterait d'autre part que les fouilles de Tourtoirac, commencées par le curé de la paroisse puis interrompues, soient reprises par un spécialiste.

M. Claude Lacombe rend compte de la 49^e réunion du Groupe de recherches animé par M. Chevillot. Tenue le 25 juillet, elle a été consacrée à une revue bibliographique et à la projection de diapositives sur les fouilles de Martillac à Fossemagne, qui ouvrent d'intéressantes perspectives sur l'occupation de ce site.

Enfin M. Lacombe présente les premières découvertes faites au trou de la Sauvage, commune du Bugue : anneaux rocheux, atelier de taille de pierre, céramique et ossements, le tout paraissant remonter au Moyen Age.

ADMISSIONS. — M. Jean-Luc LARONCE, 21, rue Jean-Mermoz, Coulounièux-Chamiers; présenté par MM. Chevillot et Lacombe;

M. Emile NEAU, rue de Bussac, Lisle; présenté par les mêmes;

M. Jean-Claude SOLVE, 37, rue Courbet, Périgueux; présenté par MM. Bélanger et Delluc;

M. et M^{me} André AUCOUTURIER, 22, rue de la Liberté, Bergerac; présentés par MM. Aublant et Becquart;

M. Charles JACOUPY, Coux-et-Bigaroque; présenté par MM. Riboulet-Rebière et Secret;

M. l'abbé Henry BATTISTON, curé de Montpon-Ménéstérol; présenté par MM. Cahuet et Secret;

M. Denis MALVY, Fongaufier, Belvès; présenté par les mêmes;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire de séance,

M. SOUBEYRAN.

Le Président,

M. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1980

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 41. — Excusés : 3.

NÉCROLOGIE. — M. Christian de Meslon.

FÉLICITATIONS. — M. Jean Secret, chevalier dans l'Ordre de saint Grégoire le Grand.

REMERCIEMENTS. — MM. Charles Jacoupy et Denis Malvy.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Photocopie d'un certificat de dispense de service militaire, délivré le 25 février 1813 par le préfet de la Dordogne au nommé Antoine Monteil, de Saint-Laurent-des-Bâtons; don de M. l'abbé Pincos.

Jean Secret, *Sur un Office de la Semaine sainte de 1752 à reliure armoriée* (extr. de la « Revue française d'histoire du livre », n° 24, 1979); hommage de l'auteur, qui précise que ce beau volume, imprimé à Paris chez Garnier pour la Dauphine, a été retrouvé dans la sacristie de l'église de Badefols-sur-Dordogne.

Coupure extraite du n° 157 de *Télé-poche*, 13 août 1980, qui rend compte élogieusement d'une émission de Yan Wilson sur Sainte-Alvère; envoi de M. Paul Maunat.

Dix photographies offertes par M^{me} Marsac, prises lors de notre excursion du 22 juin et où l'on reconnaît les fouilles de Chassenon et le château de Rochachouart.

Bernard Brou, *Poteries pré-européennes de Nouvelle-Calédonie* (Nouméa, 1980, n° 22 des Publications de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie); offert par l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note parmi les publications reçues la *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. XII (1979), qui donne un texte d'A. Thoma sur la comparaison des industries-types du Moustérien occidental.

COMMUNICATIONS. — M. le Président signale que M. de Royère, propriétaire du château de Peyraux, vient d'acquiescer une copie ancienne du portrait de Fournier-Sarlovèze par Gros. Il annonce d'autre part que deux petits bas-reliefs du retable de Saint-Cyprien ont été récemment volés, ils représentaient la Vierge et l'Ange dans la scène de l'Annonciation.

M^{me} Battut, dit encore M. Secret, fait des recherches sur le peintre et graveur Fernand Desmoulin dont beaucoup d'œuvres sont au Musée de Brantôme. Elle a retrouvé à la mairie de Javerlhac un portrait d'Emile Zo'la par l'artiste.

M. Secret présente une plaquette anonyme ayant pour titre *Le Périgord vert, les vallées de la Loue et de l'Auvézère* (Paris, Atelier le Roseau, 1980), avec d'excellentes photographies de Jacques Moatti.

Le Secrétaire général donne lecture d'une ordonnance médicale prescrite en 1680 par le Dr Texier, de Nontron, pour le curé de Javerlhac, Pierre Séguin. Ce texte pittoresque a été retrouvé par M^{me} Plazer dans les registres paroissiaux conservés à la mairie de Javerlhac.

M. Becquart a pris connaissance de divers ouvrages ou articles tout récemment parus : Fernand Valette, *Dordogne ma mie, souvenirs d'un pêcheur de la Dordogne* (la Roque-Gageac, chez l'auteur), avec illustrations d'André Dérue; Jean Dalba, *Berges-racotseries*, avec préface d'Hélène Duc (Bergerac, Publibrix); Yves Guéna, *Chantérac, le château, les liens familiaux* (Périgueux, Fanlac); Raymond Darricau, *Au cœur de l'histoire du Quercy : Alain de Solminhac évêque de Cahors* (C.L.D.). Dans les *Annales du Midi*, t. 92, notre collègue M. Guy Mandon étudie « les revenus des

vicaire perpétuels du chapitre de Périgueux au XVIII^e siècle ». Enfin le *Bulletin* n° 29 (travaux de 1979) de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies est particulièrement riche en textes sur le Périgord : Christian Chevillot, Bernard Caillat et Claude Lacombe y présentent le mobilier et la faune du site de Castel-Réal à Siorac-en-Périgord ; Paul Fitte pose le problème du Solutréen en Bergeracois et traite en collaboration avec J.-P. Raynal et J.-P. Toxier, du Paléolithique ancien dans le Nontronnais, cependant que le D^r Moll étudie la grotte Rey aux Eyzies.

La Bibliothèque municipale de Bordeaux, signale encore M. Becquart, organise pour la fin de l'année une exposition sur Montaigne.

M. le D^r Delluc présente un plan, dessiné au tableau, d'une cavité qui se trouve dans le jardin du château de la Faye à Aurillac-Périgord. Il montre ensuite les images qu'il a réunies sur la catastrophe du ballon « le Zénith », survenue le 15 avril 1875 et où notre compatriote Crocé-Spinelli trouva la mort : bande dessinée, dessins et photographies, dont celle du monument commémoratif érigé à Cliron dans l'Indre, non loin du lieu de l'accident.

M^{me} Sadouillet-Perrin montre des photographies du château de Bétou à Marnac, dont le propriétaire a transformé un ancien porche en pigeonnier, opération fort réussie et qui a conservé un blason sculpté non identifié.

M. Michel Goffier évoque le concours régional agricole qui eut lieu à Périgueux en 1880; ce fut une grande manifestation qu'accompagnèrent une exposition floricole aux Arènes, une exposition industrielle et des beaux-arts place Francheville, un concours musical et une exposition scolaire. La ville avait organisé à cette occasion de nombreuses festivités : tombola, concerts, représentations théâtrales, feux d'artifice, ascension d'un aérostat et cavalcade historique, laquelle avait pour thème l'entrée du duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne, en 1759.

M. Claude Lacombe montre quelques diapositives se rapportant à une fouille en cours à Archignac, où ont été exhumés un vase ovoïde à peu près intact et une abondante céramique.

M. Alain Roussot présente trois instruments perforés, qui complètent le catalogue déjà dressé par lui : un fragment provenant de Marsaneix, une hache bipenne naviforme trouvée à Saint-Sulpice-de-Marsuil et un fragment venant de Thonac. Cette communication rédigée en commun avec Christian Chevillot, sera publiée dans notre *Bulletin*.

Enfin M. Jacques Lagrange termine l'exposé de son passionnant mémoire sur l'architecte Catoire, que nous voyons travailler à l'abattoir et à l'hospice, à l'arrivée des eaux dans Périgueux et même à la cathédrale Saint-Front. Notre collègue retrace la vie publique et privée de l'architecte, évoque ses amis et relations, ses difficultés, sa mort en 1864 et le règlement litigieux de sa succession.

ADMISSIONS. — M. et M^{me} Pierre COUQUIAUD, Bourgnonaguet, Lauzun (Lot-et-Garonne); présentés par MM. l'abbé Afflet et Secret;

M. et M^{me} Paul COIFFE, le Chaput, Saint-Laurent-sur-Manoire; présentés par M. le D^r Stéphane et M^{me} Fellonneau;

M^{lle} Madeleine COUJEAUD, 88, avenue Georges-Pompidou, Périgueux; présentée par MM. Gascou et Secondat;

M. Pierre MAITRE, Saint-Vincent-de-Connezac; présenté par MM. Leymarie et Secondat;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général.

N. BECQUART.

Le Président.

J. SECRET.

Progrès agricoles et défrichements en Périgord au XVIII^e siècle

Bien que très souvent brocardé ¹, le thème du progrès agricole au XVIII^e siècle recouvre une réalité qui est vérifiable à travers des moyennes nationales ². On sait pourtant ce que celles-ci peuvent recouvrir de diversité et combien, sous une arithmétique trompeuse, se cachent d'oppositions entre les régions dynamiques que sont les grands *openfields* parisiens ou du Nord et les pays « immobiles » comme la Sologne ³. Dans ce contexte, le cas du Midi aquitain a fait l'objet de nombreuses études. Certaines sont désormais de grands classiques comme la thèse de P. Deffontaines ⁴ sur les pays de la moyenne Garonne, tandis que d'autres ont au moins eu le mérite d'alimenter de vives polémiques, et c'est en particulier vrai pour les études de D. Faucher ⁵. Il est vrai qu'il existe une diversité aquitaine et qu'il est facile de percevoir deux causes tout à fait fondamentales de celle-ci. La première tient à la variété des sols et elle est trop connue pour que l'on y insiste. La seconde est liée à un fait d'histoire économique qui est l'expansion du commerce bordelais ⁶ au siècle d'or des échanges coloniaux, qui stimule tout un arrière-pays ouvert sur la métropole régionale. Le drame du Périgord et de son enclavement ⁷ est de n'avoir que très peu participé à ce grand essor. Aussi serait-il tout à fait vain d'y rechercher une croissance économique spectaculaire. Deux faits nous retiendront pour-

-
1. Et ceci dès le siècle des lumières, comme le montrent les boutades de Voltaire !
 2. Voir surtout sur ce point la très remarquable synthèse que constitue l'étude d'E. LEROY-LADURIE, *Histoire de la France rurale*, t. 2, p. 354, « De la crise ultime à la vraie croissance ».
 3. G. BOUCHARD, *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle*, Paris, 1972.
 4. P. DEFFONTAINES, *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne*, Lille, 1932.
 5. D. FAUCHER, La révolution agricole en France : XVIII^e-XIX^e siècles, *Bull. de la Soc. d'hist. mod. et contemp.*, 1957.
 6. P. BUTEL, *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIII^e siècle*, Paris, 1974.
 7. Le thème des échanges tout à fait fondamental pour la question qui nous intéresse ici, a fait l'objet de l'ouvrage d'A.-M. COCULA-VAILLIERES, *Les gens de la rivière de Dordogne...*, Lille, 1979, et d'un article de J.-P. POUSSOU sur le rôle des transports terrestres dans l'économie du Sud-Ouest au XVIII^e siècle, *Annales du Midi*, 1973, pp. 389-412.

tant de parler d'immobilisme : la croissance démographique d'une part ⁸, celle du produit agricole ⁹ de l'autre sont des faits attestés et sur lesquels il y a lieu de s'interroger.

Une telle interrogation aurait dû nous conduire à une large enquête portant tout à la fois sur le produit agricole dans son ensemble, sur sa composition et sur les façons culturales. Nous avons en réalité préféré borner ici nos investigations à l'étude d'un aspect limité de la question : celui des défrichements, en essayant de rassembler le maximum de témoignages statistiques et littéraires et d'étudier les implications de ces données. Nous avons, à plusieurs reprises déjà, attiré l'attention sur l'intérêt économique d'un bon nombre de sources religieuses : ainsi les déclarations de leurs revenus décimaux par les curés en 1790 sont-elles une source tout à fait capitale pour étudier le produit agricole en Périgord à la veille de la Révolution ¹⁰. Aucun diocèse du Sud-Ouest n'est à cet égard aussi bien pourvu sur le plan documentaire. Nous n'insisterons pas sur l'apport possible des séries de baux de dîme : les études de J. Goy et d'Em. Leroy-Ladurie prouvent l'usage que l'on peut en faire. Nous serons cependant plus réservé pour ce qui est de notre région où ce type de source est assez peu répandu ¹¹. Nous sommes par contre en possession de suffisamment de séries complètes de revenus de curés pour nous faire une idée sur l'évolution du revenu agricole au cours du XVIII^e siècle ¹². C'est ce type de source que nous interrogerons d'abord ici pour aborder notre objectif.

C'est pourtant aux revenus d'une catégorie très particulière de curés que nous nous adresserons, puisqu'il s'agit de ceux des

-
8. Voir ci-dessous et J.-P. POUSSOU, *L'immigration bordelaise, 1737-1791, Essai sur la mobilité géographique et l'attraction urbaine dans le Sud-Ouest de la France*, Paris-Sorbonne, 1978, dactylog.
 9. Dont nous avons essayé de démontrer l'existence dans notre thèse de 3^e cycle : *Les curés du Périgord au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude du clergé paroissial sous l'Ancien Régime*, Bordeaux III, 1979.
 10. Arch. dép. Dordogne, 1 L 622 et suivants : il s'agit de registres d'une utilisation systématique particulièrement aisée. Nous n'avons trouvé dans aucun dépôt du Sud-Ouest de documents semblables. Ils existent pour Limoges, mais sont d'une base de la belle étude de J. RIVES, *Dîme et sociétés dans l'archevêché d'Auch au XVIII^e siècle*, Paris, 1976.
 11. Il reste cependant possible de reconstituer certaines séries, en utilisant les archives notariales et les registres du contrôle. Pour ce type d'étude, voir J. GOY et E. LEROY-LADURIE, *Les fluctuations du produit de la dîme*, Paris, 1972.
 12. Ainsi disposons-nous de quatre séries presque complètes de chiffres. Ce sont : Dordogne, B 2226 [cette série est d'autant plus accessible que N. BECOUART en a publié l'essentiel dans « Curés et vicaires du diocèse de Périgueux en 1692 », *B.S.H.A.P.*, 1970] ; — 2^e pour 1730 et 1760. Arch. nat. G 8^e48 et 506 ; — 3^e pour 1790, les déclarations citées ci-dessus.

vicaires perpétuels¹³. Un tel choix se justifie rapidement lorsque l'on connaît les particularités de la législation en vigueur concernant ce type d'ecclésiastiques. On sait en effet qu'aux termes des édits et déclarations de 1686 et 1690, les vicaires perpétuels se voyaient garantir désormais et de diverses manières contre les spoliations dont ils avaient pu être jusque-là les victimes. Non seulement, en effet, la loi leur reconnaissait désormais un revenu minimum fixe de 300 livres tournois, mais encore, considérant que les dîmes revenaient de droit au curé, elle leur attribuait celles de toutes les terres nouvellement ouvertes (en fait depuis quarante ans) ou qui seraient désormais défrichées. Ainsi le vicaire perpétuel aurait-il désormais ces deux sources de revenus : l'une fixe (la portion congrue) et l'autre mobile (les dîmes novales).

Si l'on n'a pas à reprendre ici sur le fond le problème des rapports entre vicaires perpétuels et gros décimateurs, on doit au moins faire remarquer que la question des novales les compliqua sérieusement et fut à l'origine de nombreux procès¹⁴. Ceux-ci sont évidemment pour l'historien une belle aubaine : les parties en présence doivent fournir pour étayer leur cause des preuves qui sont autant de témoignages sur le finage. Ceux-ci se présentent sous deux formes : tantôt, comme à Sainte-Marie-de-Chignac, Bertric, etc..., ce sont des piquettements¹⁵, c'est-à-dire la description des terres ainsi ouvertes avec les récoltes qu'elles portent, les surfaces qu'elle représentent, la nature du terrain défriché et ses confrontations ; documents fort longs à analyser, ils sont naturellement fort suggestifs. Quant à la deuxième forme de présentation, c'est celle qui conduit, comme à Marsac, à décrire le finage et ses récoltes pour prouver les spoliations de la « partie adverse »¹⁶.

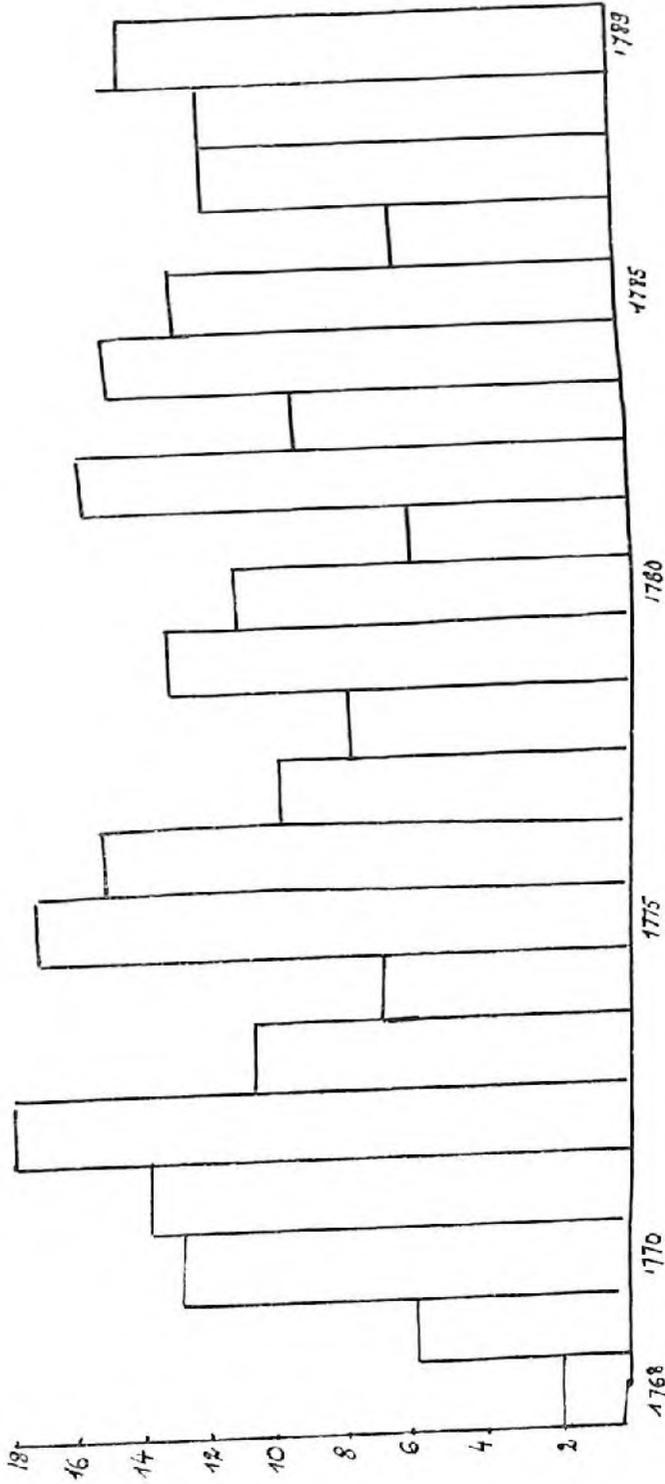
De cet ensemble d'information se dégage une première constatation : celle de la croissance des revenus et de sa chronologie. Ainsi, entre 1692, point de départ de nos informations sur les revenus, et 1725-30, date du premier pouillé pour le siècle, sommes-nous conduit à constater la faiblesse de la croissance enregistrée. Que d'ailleurs pendant ces quelques décennies (que l'on peut désormais avec certitude considérer comme

13. Qu'on nous permette les fréquents renvois que nous ferons à notre article sur ce thème, les revenus des vicaires perpétuels du chapitre de Périgueux au XVIII^e siècle, *Annales du Midi*, 1980.

14. Voir en particulier le livre des procès du chapitre de Périgueux, Arch. dép. Dordogne, 4 G 2.

15. Ils sont signalés sous la rubrique « novales », dans N. BECQUART, *Répertoire numérique de la série G* des Archives de la Dordogne.

16. Arch. dép. Dordogne, B 1857.



LES DEPRICHEMENTS : NOMBRE DE DECLARATIONS PAR AN

tragiques) on ait une stagnation n'a pas de quoi surprendre ¹⁷. Il reste pourtant que des événements comme le grand hiver de 1709 sont aussi porteurs d'un certain nombre de bouleversements, ne serait-ce que par les dégâts qu'ils occasionnent.

A l'opposé de ces années de stagnation, la période 1730-1760 est caractérisée par des changements pour le moins spectaculaires. Les chiffres font apparaître une croissance d'ensemble de l'ordre de 81 % et l'on passe d'un revenu net moyen de 273 livres tournois à 495. Rappelons que, dans le même temps, pour l'ensemble des curés, nous obtenons respectivement 400 et 800 livres tournois. Que cet écart soit dû en partie au mirage des sources est une chose. Mais il reste à peu près certain que pour 1760 les chiffres sont fiables et que, comme notre base de départ est claire, nous pouvons admettre qu'en moyenne, la valeur des noales pour les paroisses en question se situe autour de 200 livres en 1760. Si nous admettons encore que ces paroisses peuvent être comparées sur le plan économique à celles dans lesquelles les curés sont gros décimateurs, nous serions tenté de conclure que le produit des terres mises en culture depuis le début du siècle représente entre le quart et le cinquième de celui de l'ensemble du finage.

Cette progression devait être interrompue par les déclarations royales concernant les défrichements et sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous : à partir du moment où les terres mises en culture bénéficiaient de l'exemption de dîmes, la notion même de noales disparaissait. Mais les vicaires perpétuels conservaient celles qu'ils avaient acquises ¹⁸, et cela explique les surprises que réserve la lecture de deux nouvelles séries statistiques : évaluation des revenus des vicaires perpétuels en 1769 ¹⁹ et déclarations de 1790. De la première source se dégage l'idée que, préalablement à tout relèvement de la congrue, les vicaires perpétuels recevaient déjà, pour les 2/3 d'entre eux,

17. On trouvera sur ce thème des lettres particulièrement éloquentes dans BOISLISLE et BROTONNE, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les Intendants de province*, Paris, 1874. Nous n'en extrairons que ce passage d'une lettre de l'intendant de Bordeaux, Bazin de Bezons, datée du 6 novembre 1693 : « Il faudra plusieurs années au Périgord pour se remettre de ce qui est arrivé... Le Périgord était un pays très peuplé. Il est mort dans les élections de Périgueux et de Sarlat plus de 60.000 personnes depuis un an, y compris les petits enfants ».

18. Les traités sur la matière bénéficiale au XVIII^e siècle répètent l'adage selon lequel une dime noale conserve toujours sa qualité : « Quod est noale, semper est noale » (ainsi JOUY, *Principaux usages concernant les dîmes*, Paris, 1775). Ce n'est cependant pas vrai en toutes régions. Dans le ressort du Parlement de Toulouse, il semble en particulier en aller autrement, comme le souligne J. RIVES, *op. cit.*

19. Arch. nat., G 8509.

plus de 500 livres tournois par an ²⁰. Quant aux chiffres de 1790, ils montrent qu'à l'époque où la congrue s'élève à 700 livres tournois, le revenu moyen réel est, pour les prêtres qui nous intéressent ici, bien supérieur à 1.000 livres. Toutes ces informations convergent donc pour nous autoriser à conclure à une évolution sensible du finage par défrichement.

On peut, grâce aux dossiers de procès entre gros décimateurs et vicaires perpétuels, aller plus loin dans la connaissance de cette réalité. Ils nous invitent d'abord à formuler quelques réserves et à ne pas utiliser les chiffres cités jusqu'ici d'une manière trop automatique. Les novales ont pu souvent être surestimées : à partir du moment où elles existaient, elles devenaient une arme et il était plus facile au vicaire perpétuel d'en exagérer l'importance qu'au gros décimateur d'en démontrer les limites exactes. Le premier bénéficiait du soutien de la population ²¹, et, on a tout lieu de le penser, de la bienveillance des tribunaux ²². Il bénéficiait aussi d'un allié qui pouvait être efficace du fait de leur convergence d'intérêts : le fermier des dîmes, le plus souvent « coq du village » influent. En tout état de cause, il fallait souvent avoir une connaissance extrêmement familière du terroir pour en déceler les mises en cultures remontant à une quarantaine d'années.

Ces réserves émises, on peut alors se pencher sur l'apport de nos sources quant à l'évolution du finage périgourdin. Plusieurs types de cas se présentent en effet. Notons d'abord, grâce à la carte n° 1, la relative stagnation enregistrée, à quelques cas près, dans la vallée moyenne de la Dronne. Ceci n'est d'ailleurs pas contradictoire avec l'opinion généralement répandue qu'il s'agit d'un bon pays. Dans une certaine mesure même, cela la conforte et la stabilité de l'openfield ribéraçois n'a pas voit, et de la vallée de l'Isle et du Périgord central où la progression se traduit presque partout par un doublement du revenu des vicaires perpétuels. Ce n'est pourtant qu'en apparence que

20. Sur les 168 cures à portion congrue, 97 ont plus de 500 livres tournois. L'enquête réalisée ci-dessus a été effectuée au moment où le chiffre de la congrue est porté de 300 à 500 livres tournois, c'est-à-dire en 1768. Elle est destinée à évaluer les conséquences fiscales d'une telle mesure.

21. C'est l'accusation que porte, par exemple, le syndic du chapitre de Périgueux : « Les paroissiens, toujours portés pour leur curé, attestent contre la vérité la majeure partie de la paroisse être novale » (Arch. nat., G 8 646).

22. Plusieurs procès montrent assez clairement vers qui allaient les sympathies du Parlement. Cette attitude qui pourrait s'expliquer par des raisons d'ordre religieux (l'attitude pro-janséniste du Parlement) viennent s'ajouter à une tendance sur laquelle insiste J. BOUTIER « Jacquerie en pays croquant (1789-1790) », *Annales E.S.C.*, 1979, pp. 760-787, notes 32 et 33.

On peut ranger ces paroisses dans un même type de cas. Sous ces apparences se cachent en effet deux réalités très différentes.

La première pourrait être illustrée par la paroisse de Sainte-Marie-de-Chignac. De multiples escarmouches y opposent le curé vicaire perpétuel au chapitre de Périgueux, gros décimateur²³. La première se produit vers 1710 et elle voit ce dernier céder : en échange de l'abandon de ses noales, le premier recevrait une somme forfaitaire ou abonnement de 20 livres tournois en supplément de la congrue. Le procès rebondit en 1730 où le curé Lacombe réclame un supplément d'abonnement. On décide alors de faire un piquettement. Celui-ci porte sur les mises en culture réalisées au cours des vingt années précédentes. Il n'est pas sans intérêt, nous montrant d'abord la surface de celles-ci qui s'élève à 136 journaux, soit 55 hectares de friches, de champfroids mais aussi de bois victimes de la gelée et en particulier de châtaigniers. Il s'agit presque toujours, et c'est le second enseignement essentiel, de petits défrichements réalisés à l'intérieur du finage²⁴ et qui en moyenne n'atteignent pas un hectare. Retenons enfin, dans cette affaire et même si elle n'est pas sans être entachée d'effet polémique, l'affirmation du chapitre selon laquelle, en fixant l'abonnement du prédécesseur de Lacombe, on avait eu égard « à la stérilité des fonds nouvellement réduits en culture, comme n'étant pas capables de produire de fruits que pendant quelques années à cause de la stérilité, et que le complan des nouvelles vignes qui produisait alors quelque revenu se trouvait après trente ans de culture hors d'état de rien produire et que, quand tout serait bien considéré, les noales, bien loin d'avoir reçu de l'augmentation, comme le prétendait le sieur Lacombe, ne pouvaient qu'avoir diminué et continuer à diminuer à l'avenir²⁵ ». Cette affirmation n'empêche pourtant pas le chapitre de s'engager sur la voie de concessions beaucoup plus larges quelques années plus tard.

Quelle que soit la dose de polémique que contiennent ces affirmations, elles incitent beaucoup à estimer que, dans des paroisses comme celle que nous venons de voir, les mises en cultures se sont traduites sur le terrain non point tant par un élargissement du finage que par son déplacement. Seule une situation de ce genre peut expliquer un fait plus que surprenant : la différence enregistrée dans la croissance des revenus

23. Arch. dép. Dordogne, 4 G 2, 4 G 13 et 15.

24. Voir G. MANDON, *Dime ecclésiastique en Périgord*, T.E.R., Bordeaux III, 1970, pp. 59-62, dactylogr.

25. Arch. dép. Dordogne, 4 G 16.

entre chapitre d'une part, vicaires perpétuels de l'autre. Comme il ne s'agit pas d'une réalité constatée dans une paroisse, mais bien d'une donnée qui revient avec une remarquable constance, on est obligé d'en chercher les explications. Car le décalage n'est pas mince. Nous l'avons montré pour le chapitre de Périgueux : l'indice des revenus bruts du chapitre passe de 100 à 280, pendant que celui des vicaires perpétuels passe de 100 à 120, ceci au cours de la même période, 1730-1790, et pour une trentaine de paroisses. Il faudrait donc admettre que c'est le caractère itinérant du finage qui est ici en cause et que se trouve ainsi vérifiée, pour certaines régions du diocèse, l'idée d'une agriculture qui ne peut se comprendre hors d'un système qui passe par un très long repos de la terre.

Néanmoins, il ne semble pas qu'il s'agisse là du seul type de défrichement rencontré, même dans le Périgord central. Certains témoignages sont là pour souligner qu'autour de Périgueux, et ceci malgré le faible dynamisme de la ville, des mutations importantes se sont opérées : il est clair que l'évolution des statuts des vicaires perpétuels de Boulazac ou de Marsac auxquels sont reconnues des novales fort substantielles, démontre cette fois une extension du finage qui se traduit par des gains de culture intensive. Quand on sait qu'au même moment la ville elle-même connaissait de profondes mutations sur le plan agricole, on est en droit de considérer qu'il s'agit là de changement d'une toute autre nature.

Ceux-ci peuvent être démontrés dans d'autres parties du Périgord. Les exemples, à vrai dire, n'abondent pas et si celui sur lequel nous allons nous arrêter est spectaculaire, on se gardera de lui accorder une valeur vraiment exemplaire. Paroisse de la banlieue de Bergerac à un moment d'essor remarquable de la ville, Prigonrieux, l'un des plus en vue des « fiefs » protestants pourtant fort nombreux dans le Bergeracois, a un vicaire perpétuel qui dépend du chapitre de Périgueux. Or celui-ci, après avoir enregistré et déclaré un revenu net de 240 livres tournois en 1728 (soit la congrue moins les charges), obtient en 1737 un supplément représentatif des novales qui s'élève à 530 livres ²⁶. En 1781, un bail est passé qui, après une nouvelle transaction, le met en possession du tiers des dîmes et d'un revenu net de 1.600 livres ²⁷. Enfin, en 1790, il se voit reconnaître un revenu moyen de 2.456 livres net ²⁸. Cette croissance

26. Arch. dép. Dordogne, 3 E 1757, minutes Lavavé.

27. *Idem*, II C 265-267.

28. *Idem*, I L 622.

qui signifie décuplement du revenu peut bien être discutée dans le détail. On peut, à la rigueur, admettre que le premier chiffre est trop faible et le dernier trop fort; il reste une réalité: en acceptant de concéder au vicaire perpétuel le 1/3 de l'ensemble des dîmes, le chapitre reconnaît que cette part est représentative des noyales. La conclusion est facile à tirer quant à l'évolution du finage.

Reste enfin une dernière catégorie de défrichements perceptibles à travers les documents que nous avons utilisés: c'est celle qui se trouve liée à l'extension du vignoble. On pourrait à ce propos en étudier trois beaux exemples, tout aussi caractéristiques les uns que les autres. Ainsi, pour le Périgord central, le cas de Champcevinel. Ici les choses s'éclaircissent dans la mesure où le chapitre donne à bail ses dîmes non plus en argent et à long terme, mais en nature et à court terme. Ainsi ces baux ²⁹ montrent combien les côteaux proches de la ville se sont couverts de vignes, réalité sur laquelle s'arrête longuement au début du XIX^e siècle l'enquête de Brard. De la même façon, la dîme du vin de Sorges connaît une belle croissance, et ici encore le livre des procès du chapitre en donne des preuves suggestives. Mais l'exemple le plus net est probablement fourni par les paroisses du Nord du diocèse, celles qui se trouvent proches des régions cristallines du Limousin dépourvues de vignoble. Ainsi les paroisses de Champagnac-de-Belair, de Milbac-de-Nontron et surtout de Villars, apportent-elles de preuves saisissantes d'une extension du finage liée au développement de la viticulture. Le vin représente ici autour de 60 % du produit décimal ³⁰. Quand on sait, en outre, que les revenus du vicaire perpétuel de Villars sont passés de 300 à 3.600 livres au cours du siècle, on est bien obligé de considérer que là encore il faut qu'il y ait eu bouleversement du finage. Celui-ci se trouve d'ailleurs confirmé dans les notices sur l'Élection de Périgueux vers 1770 où il est dit pour cette paroisse: « A été considérablement défrichée et complantée de vignes... Ils recueillent beaucoup de vin propre pour le Limousin et qui fait toute la ressource » ³¹.

On le voit donc: ces sources mettent bien en valeur l'importance des défrichements et la mobilité du finage. Elles conduisent aussi à nuancer l'idée selon laquelle il s'agirait toujours d'un signe de progrès. Ces défrichements apparaissent

29. Pour les retrouver, on se reportera aux répertoires du notaire Lavavé.

30. Arch. dép. Dordogne, 1 L 626.

31. *Idem*, 3 C 5, mémoire récapitulatif des paroisses de l'élection (1769-1770).

comme des défrichements paysans et non physiocratiques. Il est vrai que ces derniers sont surtout à la mode vers 1760 !

*
**

Il semble, dans ces conditions, tout à fait intéressant d'analyser le dossier contenant les déclarations de défrichements en application de l'édit de 1766. Il donne cette fois un ensemble d'informations beaucoup plus systématiques et permet de mesurer l'extension du linage à un moment où, tout à la fois le processus de croissance démographique se trouve plus affirmé et où le problème des subsistances pourrait se poser avec d'autant plus d'acuité que les quinze dernières années de l'Ancien Régime sont marquées par quelques crises sévères.

Il reste d'ailleurs que les intentions gouvernementales visent beaucoup plus haut. Paul Butel ³² a tout à la fois montré l'originalité de la politique de d'Ormesson et celle de son application dans le cadre de la généralité de Bordeaux, où l'injonction étatique a cédé la place à une politique d'encouragement des particuliers. Il faut en outre souligner que la cible visée par l'édit, ce sont d'abord les communaux ³³. Il s'agit bien de provoquer au moyen de subventions, puis d'exemption d'impôts, un mouvement de clôture (ou *enclosures*) imité de l'exemple anglais.

Le dossier qui, pour la sénéchaussée de Périgueux, rassemble ces déclarations ³⁴ est constitué par un ensemble de 300 unités environ concernant une ou plusieurs opérations de défrichements, parfois agrémentées de déclaration d'intention ³⁵ soulignant le bien-fondé de l'édit et qui comportent, outre les précisions sur les lieux et la personne, les trois coordonnées indispensables à cette étude : nature des lieux avant et après le défrichement, surface sur laquelle on a opéré, et délimitations de celle-ci par l'énoncé d'un ensemble de confrontations. On voit donc tout le parti que l'on peut tirer du document.

32. A partir des mêmes types de déclarations, P. Butel a publié un article sur les défrichements en Guyenne, *Annales du Midi*, 1965, p. 179. Mais cette étude ne s'appuie pas que sur les déclarations de défrichements. Elle utilise aussi l'enquête demandée par d'Ormesson sur les défrichements réalisés en 1768. De toute façon on est en Guyenne à une toute autre échelle, comme le montre... celle utilisée pour la carte réalisée dans cet article, carte dont les valeurs-plancher correspondent à nos maxima !

33. * Restes de notre ancienne barbarie » (cité dans l'article ci-dessus).

34. Arch. dép. Dordogne, B 3566.

35. Par exemple, déclaration d'Eymery de Mèredieu, écuyer, seigneur d'Ambols, « déclare de plus que, toujours encouragé par les motifs d'une déclaration si remplie d'humanité et propre à augmenter la population et les revenus du royaume, il a fait bâtir la présente année une maison et fait défricher 13 journaux ».

Il faut pourtant le souligner d'entrée de jeu : l'addition de l'ensemble des opérations ne fait pas apparaître, loin s'en faut, un mouvement de grande ampleur. Cette addition est d'ailleurs rendue fort approximative par la diversité extrême des mesures employées ³⁶. Mais, au bout du compte, on peut estimer à 1.350 journaux environ, soit autour de 500 hectares, le total des opérations réalisées. C'est assez peu ³⁷. Essayons cependant de dégager les enseignements qui apparaissent.

Qu'en est-il d'abord sur le plan géographique ? La carte n° 2 a été réalisée pour mesurer la faveur rencontrée par l'édit à partir des surfaces mises en culture. 124 paroisses ont été touchées, soit entre 1/3 et 1/4 de la sénéchaussée. Que l'on considère le nombre ou les surfaces, une conclusion identique s'impose : le mouvement est localisé d'une manière assez précise selon un axe Nord-Ouest-Sud-Est et constitue un quadrilatère limité au Nord par la Dronne (au-delà de laquelle on ne rencontre qu'une dizaine de déclarations), à l'Ouest et au Sud par la Double et les rivières ³⁸ (c'est-à-dire que l'on est ici près des limites de la sénéchaussée), et à l'Est enfin par le Causse. Si, sur leur frontières, les paroisses du Causse connaissent quelques défrichements ³⁹, il n'y a rien par contre concernant les terres cristallines ⁴⁰. Cette situation semble appeler, préalablement au commentaire économique, quelques critiques de sources. Dans la mesure où les régions à l'écart du mouvement sont aussi relativement éloignées, on peut se demander si la situation perçue ici n'est pas le résultat d'une mauvaise circulation de l'information, et ceci dans les deux sens. Nous avons de bonnes raisons de nous inquiéter sur la manière dont les paroissiens ont été informés des exemptions d'impôt sur les terrains défrichés par un curé qui en serait la première victime, puisque l'on ne payerait plus ici de dîme. Cela peut expliquer certaines déclarations ou, vers la fin des années soixante-dix encore, certains mentionnent avoir jusqu'à une date récente tout ignoré des privilèges offerts ⁴¹. Comme par ailleurs il nous est aussi arrivé de constater que les curés pratiquaient parfois

36. L'extrême variété des mesures fait bien entendu problème. Nous avons cependant utilisé une clef de conversion globale telle que 1 ha = 3 journaux.
37. Ainsi pour la Guyenne, l'évaluation des défrichements pour la seule période 1766-68 donne 15.000 journaux et environ 500 pour l'année 1787 (Chiffres cités par P. BUTEL, art. cité ci-dessus).
38. On se reportera ici pour les limites de la sénéchaussée à G. LAVERGNE, *Manuel des études périgourdines*, Valence, 1947.
39. Et c'est en particulier vrai pour le Changa.
40. Notons quand même, à titre d'exception, le cas de Saint-Jory-de-Chalais.
41. Voir, par exemple, la déclaration de Pierre Tempoure, de Champcevinel, 8 mars 1779 (« Il n'a été informé que dans le courant de la présente année »).

du « détournement d'information », ⁴² nous aurions peut-être admis qu'il y avait là une bonne explication si cette même remarque ne se trouvait pas dans la déclaration d'un curé, Alexis de Minard du Bugue ! Mieux vaut donc mettre en cause le système dans son ensemble. Peu importe au reste : retenons seulement que l'information passait mal, situation qu'au demeurant, on connaît assez bien par ailleurs. Quant aux déclarants eux-mêmes, on peut se demander s'ils étaient toujours bien en mesure de faire la déclaration, compte tenu du niveau culturel moyen de notre région ⁴³.

Cette impression est pourtant contredite par le tableau suivant :

Catégories	Nombre de déclarations	Pourcentage	Surface en journaux	Pourcentage de la surface	Superficie moyenne
		25,17	483	36,1	6,52
Noblesse	74	1,02	10	0,7	3,3
Clergé	03	6,4	100	7,4	5,2
Bourgeoisie rurale (sieurs de)	19	5,78	140	7,4	5,2
Bourgeoisie urbaine	17	6,12	33	2,4	1,8
Nobles citoyens de la ville	18	8,8	112	8,3	4,3
Marchands	26	3,74	20	1,5	1,8
Médecine	11	183	13,7	13,7	4,7
Justice, droit	13,1	6,8	42	3,1	2,1
Artisans	20	19	182	13,6	3,25
Ruraux	56	2,7	30	2,25	3,75
Divers	8				
Totaux	294	100	1.335	100	4,5

42. Voir en particulier le cas d'un autre grand projet physiocratique, celui des prairies artificielles. Selon un témoin, les curés n'en ont jamais parlé au prône comme ils auraient dû le faire. « Je vous assure aussi qu'ils se sont bien donné garde de porter leurs paroissiens à former des prairies artificielles. Ils publient au contraire qu'elles ne réussiraient jamais et personne dans ces cantons ne sait qu'il y ait des récompenses attachées à ces cultures » (Arch. dép. Gironde, C 1316).

43. Rappelons que plus des trois-quarts des paysans périgourdiens de la fin de l'Ancien Régime ne savent pas signer. Cela apparaît d'ailleurs à la fréquence de la mention selon laquelle le déclarant « n'a signé pour ne savoir ».

qui fournit l'analyse sociale des déclarants ⁴⁴.

On est en effet assez surpris de rencontrer parmi eux une proportion non négligeable de simples agriculteurs et d'artisans. Pour les déclarations où l'auteur a le qualificatif d'artisans, pour les premiers, la classification n'est d'ailleurs pas simple. Classant à part toutes les déclarations où l'auteur a le qualificatif de « laboureur », nous ne disposons alors que de 20 cas et ceux-ci réalisent une moyenne de défrichements extrêmement faible puisqu'elle n'est que de 2 journaux, soit la moitié de la moyenne globale pendant que le groupe des autres paysans, indifférencié celui-là, nous amène à réunir 35 déclarations dont la moyenne est de 4 journaux. Il faut alors admettre que deux conclusions peuvent se dégager. La première sera pour poser un problème de vocabulaire : il nous est arrivé de rencontrer plusieurs fois dans des déclarations du XVIII^e siècle, l'expression de « pauvres laboureurs » ; nous avons ici des « laboureurs » fort modestes. Ne serait-il pas nécessaire d'admettre qu'un vocabulaire qui vaut pour d'autres régions n'est pas forcément applicable à la nôtre où ce terme aurait la signification d' « agriculteur » ? Au-delà de cette remarque, une autre s'impose : le groupe paysans-artisans atteint un total tel qu'il réalise 25 % des déclarations et 17 % des surfaces. C'est un chiffre qui mérite d'être retenu.

Du côté des notables ruraux la situation est assez contrastée. Une nouvelle fois, ce qui émerge, c'est la place des nobles : ils réalisent plus du quart des défrichements et même plus du tiers quant aux surfaces. On remarquera au passage, plusieurs fois présentes, certaines familles de noblesse ancienne comme les Galard de Béarn et d'autres d'anoblissement plus récent dont émergent les Montozon qui déclarent des défrichements à Léguilhac, le Change, Coursac et enfin Trélissac. Ces opérations sont d'ailleurs assez inégales : certaines se chiffrent en dizaines, d'autres au contraire sont bien plus modestes, même si la moyenne d'ensemble est supérieure d'un tiers à la moyenne (6 journaux et demi). Il n'est guère utile de s'arrêter longuement sur la faible représentation du clergé : souvent éloignés de leurs biens patrimoniaux, les prêtres, qu'ils soient moines ou curés, ne pouvaient guère être intéressés par le mouvement. Ils n'y sont donc présents que pour quelques cas isolés comme

44. Sous la rubrique « justice, droit », il y a 7 avocats, 15 notaires, 6 clercs et praticiens, 11 divers. On remarquera la place des notaires, qui réalisent 86 journaux de défrichement.

celui de Jacques de Minard, écuyer, prêtre et curé du Bugue, cité ci-dessus, et qui pour ne réaliser que 2 hectares de défrichements sur son bien de Cendrieux se comporte en véritable physiocrate puisqu'il réorganise ainsi son exploitation en faisant disparaître haie, étang, chemin et communal. Quant à la bourgeoisie rurale ou des petites agglomérations, son rôle n'est pas nul. Elle se signale surtout par la taille des défrichements réalisés supérieure au double de la moyenne. Certains cas sont tout à fait intéressants : c'est en particulier celui de Brantôme dont les habitants réalisent une série impressionnante de défrichements sur Saint-Pardoux-de-Feix ⁴⁵.

Le troisième groupe est constitué par les habitants non nobles de Périgueux. On peut les regrouper en trois catégories : les « inactifs » qui réalisent 13 % des opérations à la périphérie de la ville, voire dans la banlieue ⁴⁶; les marchands (9 %), et les professions libérales au sein desquelles on peut encore distinguer les gens de justice (13 %) et les médecins (4 %). Au total, et si l'on admet qu'il faut à ce groupe ajouter une partie de la noblesse qui séjourne au moins pendant plusieurs mois à Périgueux, on a ici une nouvelle preuve de l'emprise du monde urbain sur les campagnes ⁴⁷.

Aussi faut-il aborder la question-clef. Ces défrichements ont-ils répondu à ce que l'on en attendait ? Ce qui revient à se demander dans quelle mesure on a assisté à une offensive contre les communaux comme cela s'est passé en Guyenne ? Il y a certes des mentions qui peuvent conduire à cette conclusion. A celle, fort limitée d'ailleurs, citée ci-dessus à propos de Minard, s'en ajoutent de plus suggestives dont se dégage surtout celle-ci : Antoine Laborde, sieur de la Forest, qui déclare en 1770 avoir défriché 12 journaux de la prairie de Bourdeille. Mais il s'agit de quelques mentions isolées que l'on ne rencontre que fort rarement. Une autre fois à la Douze, il est question du communal des habitants du bourg. Tout le reste concerne des friches dont l'écrasante majorité est classée sous le générique de champfroid ⁴⁸. Qu'il y ait certaines reconquêtes, c'est ce qui apparaît lorsque le défrichement aboutit en particulier au déblaiement de ruines de bâtiments. Mais, le plus sou-

45. Pour cette minuscule paroisse, 10 déclarations et 15 hectares.

46. En particulier dans la paroisse Saint-Martin.

47. Rappelons que, numériquement et selon J.-P. POUSSOU (*op. cit.*), la population urbaine en Périgord ne dépasse pas 5 %.

48. Ils représentent à eux seuls plus de 500 journaux, tandis que les bois n'en représentent que 40 et les prés 5.

vent d'analyse des confrontations montre que l'on a affaire à une extension du domaine cultivé à l'intérieur de propriétés individuelles, et c'est bien là ce qui rend compte de leur faible taille, y compris dans des domaines importants comme le montre, par exemple, l'étude de la déclaration du marquis de Chataigner.

Il faut pourtant se garder de conclure qu'il s'agit d'une réponse à des problèmes d'insuffisance de la production vivrière, comme on aurait pu le penser au départ. L'analyse de l'utilisation de l'espace cultivé en rend compte aisément. Dans tous les cas où elles sont mentionnées, ces mises en culture font apparaître une écrasante prépondérance de la vigne qui intéresse plus des 2/3 des mises en culture et les 3/4 des déclarations. Elles se présentent en général sous deux formes : tantôt il s'agit d'un vignoble en plein champ, tantôt de vignes en jouales et jolats. Le premier cas intéresse les plateaux autour de Périgueux, le second le Ribéracois ⁴⁹.

Viennent ensuite, parmi les terres labourées, non le seigle ou le maïs, mais bien le froment qui occupe dix fois plus de surface que le seigle. Métures, blé d'Espagne ou avoine n'ont qu'un rôle limité. Quant à la pomme de terre, elle n'est citée qu'une fois ⁵⁰.

Si, dans ces conditions, nous essayons de synthétiser ces analyses et de tirer quelques conclusions d'ensemble, ce sera d'abord pour distinguer trois catégories de défrichements. La première et probablement la plus importante, concerne ces nombreuses et modestes opérations entreprises par les ruraux eux-mêmes et quel que soit leur rang social. L'orientation vers la viticulture peut s'expliquer de plusieurs manières, et trois nous paraissent devoir être retenues. L'infertilité des sols ainsi mis en valeur ne nous paraît pas étrangère à cette prépondérance de la viticulture. Il faudrait aussi souligner que l'exemption de dîme est un autre facteur de sélection : il explique la très faible représentation du maïs qui n'est que menue dîme, de même que divers légumes. Enfin, la nécessité de se procurer du numéraire paraît la troisième cause envisageable.

Si elle doit être écartée pour expliquer les défrichements conduits par des propriétaires non-résidents, on peut admettre que ceux-ci avaient bien entendu intérêt à se tourner vers des

49. Ainsi la déclaration de Pierre Front, seigneur de Rouxguilhem, qu'il a fait ensemer à sa main et planter en jolats des ceps de vigne.

50. Déclaration du baron de Malet, 2 juillet 1789 : 3 journaux en avoine, pomme de terre et blé d'Espagne à Agonac.

cultures commerciales, même s'il ne s'agit parfois que de petits propriétaires. Certains en profitent d'ailleurs pour créer de toutes pièces une nouvelle unité d'exploitation. Ainsi Léonard Javerzac, notaire royal à Mouleydier, qui fait défricher à Lamonzie (paroisse limitrophe de la précédente) 6 journaux de terre inculte, y fait planter une vigne et une maison pour loger le vigneron. Pour d'autres, mais ils ne sont qu'une petite minorité, il s'agit de vastes entreprises, intéressant plusieurs paroisses. Ainsi, en 1770, Jean-Baptiste Roque de Malbec déclare-t-il 8 journaux de terre labourable à Saint-Michel-de-Double, 11 à Echourgnac et Saint-Etienne-de-Puycorbier, 12 autres dans cette dernière paroisse, le tout cette fois pour être converti en blé dont la nature n'est pas précisée.

Il reste que ces 31 journaux ne représentent qu'une dizaine d'hectares et qu'ils n'impressionnent que dans la mesure où la moyenne est relativement faible. Faut-il donc chercher des causes à cette faiblesse ? Certains avancent le coût des opérations. Nous n'avons guère de précisions sur celles-ci ni sur les méthodes employées⁵¹. Une seule déclaration, par la description qu'elle donne de l'état des terrains défrichés, permet de se faire quelques idées sur ces opérations⁵². D'autres insistent sur leur coût⁵³. Il ne semble pourtant rien avoir là de rédhibitoire. Reste cependant que les documents montrent assez clairement les paysans se limitant à des champfroids et ne s'attaquant guère à la forêt. Il paraît pourtant, à lire certains documents, que la place représentée par des terres récemment abandonnées à la friche ouvrait un bel avenir aux opérations du type de celles que nous étudions ici⁵⁴. De la même façon,

51. A titre documentaire, rappelons la méthode pratiquée en Guyenne. On commence par brûler la lande, on défriche ensuite à la tranche et à la herse. Nouveau brûlis, puis on fume et on ensemence (d'après P. BUTEL, *op. cit.*).

52. P.V. de l'état des terres défrichées par Jean de Montozon, écuyer, seigneur de Puycontaud (4-2-1773, paroisse de Trélissac). « ! nous a fait parcourir une grande pièce que nous avons trouvée semée en partie de blé-froment qui nous a paru avoir été semé sur un nouveau défrichement encore garny, quoique semé, de broussailles, chênes ». Par ailleurs, dans la déclaration de Jean Durieu, sieur de Sivrat, il est question de 8 à 9 journaux, « y compris les fossés ».

53. Déclaration de Louis de Baylle, seigneur de Richardie, 26-6-1779 « Déclare au total 15 journaux à Eyliac et qu'il a commencé de défricher depuis la déclaration du roy, lequel défrichement être fini il y a un mois, car la fortune du soussigné ne luy ayant pas permis de faire cette dépense dans une seule année, il a attendu que le terrain qu'il veut mettre ou qui est déjà en rapport fût ouvert et défriché ».

54. Arch. dép. Gironde, C 433 (1772). Lettre de Brun de Gautier à l'intendant : « Depuis 15 ou 20 ans, les malheurs du temps, les fortes impositions et la cherté de toutes les nécessités de la vie, une infinité des pauvres particuliers ont abandonné une partie de leur héritages à l'inculture; en voyant diminuer leurs récoltes, ils voyent monter leur misère ». Et de réclamer des privilèges pour les défrichements de terres incultes depuis moins de 25 ans.

les états des paroisses dressés par l'Élection font apparaître des zones où les friches sont abondantes dans le Nord et le Nord-Est, là où, justement, les cartes montrent un vide caractérisé⁵⁵ ! Certains n'hésitent pas, pour rendre compte du peu d'attrait de ces défrichements, à évoquer la non-application des privilèges royaux. C'est un autre facteur anecdotique et circonstanciel, mais qui a probablement joué un certain rôle dans l'évaluation duquel il vaut mieux être prudent.

Finalement, nous pouvons nous demander si l'édit de 1766 avait véritablement une large application possible en Périgord. A la différence de l'Ouest de la Guyenne, notre région connaît assez peu l'agriculture communautaire et les communaux n'y posent pas de véritables problèmes. Qu'on ait pu en profiter pour élargir l'espace agricole en s'affranchissant de dime, offre certes de l'intérêt, mais il est évident que cet élargissement ne pouvait avoir de sens qu'en fonction des besoins et des possibilités. Nous avons essayé de démontrer comment la conjonction des deux avait orienté vers la viticulture. Passé 1780, moment où les inventaires⁵⁶ témoignent de la mévente de ce produit, le mouvement ne pouvait que se ralentir. En tous cas, on reste bien dans le cadre d'une agriculture paysanne encadrée par la propriété urbaine comme la définit le métayage. Inapte aux grands bouleversements, elle recourt aux défrichements dans le cadre d'une agriculture très extensive et à la limite non dénuée d'une certaine itinérance. C'est ce que montre le dernier type de documents vers lequel nous allons maintenant nous tourner.

*
**

Bien que moins « objectives » que ne le sont les statistiques, les sources littéraires peuvent apporter un bon complément d'information et surtout permettre d'interpréter les données chiffrées. La fin du XVIII^e siècle qui est envahie par la manie paperassière des rapports⁵⁷, le début du XIX^e où s'illustrent quelques physiocrates périgourds, ont ainsi laissé des témoignages fort intéressants. Le thème du défrichement y tient une place secondaire mais non négligeable.

Voici d'abord le plus connu de tous : la *Topographie agricole du Département de la Dordogne, ci-devant Périgord*,

55. Arch. dép. Dordogne, 3 C 4.

56. Voir en particulier l'accumulation de vin dans les caves du curé de Bussac. MANDON, *Curés du Périgord...*, t. II, pp. 401-402.

57. On pourra consulter, entre autres, ceux contenus dans la série C des Archives départementales.

écrite en l'an IX par André de Fayolle ⁵⁸. La question qui nous intéresse ici est abordée sous deux formes. Il y a d'une part une description du défrichement qui tend à confirmer l'idée qu'en donnaient les procès de noyales, celle d'une agriculture itinérante : « Dans les mauvais terrains, principalement à l'Est, après que le cultivateur a fait produire ses terres pendant quelques années, le cours de moisson lui vaut 1 seigle ou avoine, 2 baillarge et sarrasin ou pomme de terre. S'il s'aperçoit qu'elles commencent à devenir stériles, il les abandonne et en défriche d'autres. Le temps que les premières doivent rester en repos n'est pas fixé; il dépend du caprice ou de la volonté du métayer. Les terres médiocres de la partie occidentale subissent aussi le même genre de culture ». Et l'auteur termine en regrettant que les espaces ainsi abandonnés ne soient pas semés en bois ⁵⁹, ce qui évidemment donne une bonne idée du temps de « repos » qu'elles connaissent.

On a ainsi l'image d'une agriculture très extensive. D'ailleurs les témoignages de Bugeaud le confirment ⁶⁰, de même que les cartes dressées à partir d'enquêtes de la première moitié du XVIII^e siècle par Michel Morineau ⁶¹, et surtout les travaux de Ralph Gibson ⁶². Tout cela nous montre un Périgord fort mal placé sur le plan des statistiques de rendement à l'hectare. Mais il faut se garder d'exagérer. On peut résumer dans le tableau ci-après les chiffres donnés par Delfau dans son *Annuaire statistique* de la Dordogne, en l'an XI.

Ces chiffres confirment bien cette idée d'une grande médiocrité des rendements à l'hectare, mais qui se trouvent en partie corrigés par des meilleurs rendements à la semence. L'analyse de la part respective, en outre, du blé et du maïs souvent semés sur le même champ rend les statistiques aléatoires. De surcroît, Delfau comme de Fayolle écrivent essentiellement pour dresser un réquisitoire contre un état de fait : celui d'une agriculture routinière. Quelques points sont exemplaires à cet

58. Publié par Jean MAUBOURGUET, Périgueux, 1939.

59. « Encore si ces champs abandonnés étaient semés en bois, le mal serait en partie réparé, mais l'esprit du cultivateur est bien éloigné d'une telle idée ».

60. Voir à ce propos R. PIJASSOU, *Regards sur la révolution agricole en Dordogne*, Périgueux, p. 11.

61. Les faux semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle : *Cahier des Annales*, 1970, pp. 25 à 28 : rendements à la semence du froment et du seigle et rendements à l'hectare de ces deux céréales.

62. R. GIBSON, *Les notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux (1821-1905)*, Thèse de 3^e cycle, Lyon, 1979, dactylogr., qui donne de l'agriculture en Dordogne au XIX^e siècle une étude extrêmement fouillée et précise.

Répartition des terres labourées		Pourcentage de la semence totale employée	Rendement semence	Récolte (Pourcentage)	Rendement à l'hectare
Froment	42	64,2	4,7	51	4
Seigle	8,2	10,6	3,4	8,8	3,5
Métail	7,2	9,2	3,4	7,7	3,5
Orge et baillarge	1,6	1,9	3	0,9	2
Avoines	1,3	0,9	1,3	0,5	1,5
Maïs	32,9	2	40	12,8	1,3
Jarousses	1,5	0,9	4	0,6	1,5
Sarrasin	1	0,4	10	0,6	2,2
Millet	0,3	...	12	0,7	8
Haricots	0,4	0,15	3	0,01	1
Fèves	0,5	0,2	3	0,01	1
Pommes de terre	2,7	9,3	10	16	19

égard : ainsi l'attaque en règle contre la culture du maïs⁶³, base par excellence d'une petite culture, probablement signe de médiocrité, peut-être de dégradation, mais dont les rendements à la semence sont dix fois supérieurs à ceux du blé⁶⁴. Autre exemple typique des dangers de la fougue physiocratique : c'est le tableau que de Fayolle dresse des défrichements consécutifs à l'édit de 1766⁶⁵. Les pages qu'il écrit sur ce thème donnent une singulière image de la réalité que les statistiques nous mon-

63. Comme celle des prairies artificielles, mais pour des raisons naturellement très différentes, la question du maïs est un thème agronomique à succès au XVIII^e s. Elle fait quasiment l'unanimité des physiocrates qui en dénoncent le caractère pernicieux. Un bon exemple en est fourni par l'*Annuaire statistique* de Delfau, cité ci-dessus. De Fayolle, au contraire, dit beaucoup de bien du maïs mais condamne la façon dont il est cultivé. Le plus beau texte sur le sujet est sûrement celui écrit par les gros décimateurs du diocèse dans leur requête au roi vers 1770 (MANDON, *Curés du Périgord*, t. IV, annexe n° 9).

64. Selon M. MORINEAU, cité ci-dessus, tout invite à voir dans le progrès du maïs « un de ces progrès qui furent ceux de la misère ». Et il explicite ainsi cette affirmation : « Le progrès a obéi à une sorte de logique de la misère qui a contraint sans cesse à la quête de nourriture moins noble pour survivre, et l'on doit unir dans la même pitié les pilhaouers des monts d'Arrée, gobeurs de galettes de blé noir, les pauvres gens nourris de milhasse et d'oïsilions sauvages de l'Aquitaine arriérée où le maïs est roi ».

65. *Topographie agricole*, p. 48.

traient. Les quelques centaines d'hectares acquis en un quart de siècle se transforment en marée qui couvre le Périgord d'une véritable vague frumentaire : « L'intérêt des propriétaires fit naître leur émulation; toutes les terres propres à donner quelques récoltes de froment furent défrichées ». Celle-ci apaisée ne laisse derrière elle que désolation : incapables d'entretenir des surfaces aussi considérables, les propriétaires les laissèrent à la friche, celle-ci remplaçant les belles forêts antérieures victimes des défrichements ⁶⁶ !

Ces exagérations doivent peut-être conduire à accorder un crédit moins exclusif à de Fayolle et à s'intéresser davantage à des sources moins connues, comme c'est le cas pour les *Remarques de M. Desmarets... lors de ses tournées depuis 1761 jusqu'en 1764* ⁶⁷. L'impression qui prévaut à la lecture de ce manuscrit est en effet tout autre. Certes Desmarets n'est pas un partisan convaincu des méthodes périgourdines en matière d'agriculture. Admettons aussi qu'il puisse se glisser dans son propos le désir de ne pas donner une trop mauvaise image du pays de Bertin, alors ministre de Louis XV.

Ce qui frappe de toute façon, c'est le sens de la nuance, la recherche constante des intérêts et avantages de telle façon culturelle. Ainsi, très typiquement, quand Desmarets parle de prairie artificielle à propos du maïs ou des gesses, en montrant comment on donne « en vert » ces produits au bétail dans certaines régions du Périgord ⁶⁸. On remarquera également la grande attention portée aux méthodes pour améliorer le sol, l'importance des mélanges de terre, etc...

Sur la question qui nous intéresse ici, ce manuscrit est, en tous cas, fort riche d'enseignements. Il montre d'une manière plus évidente que d'autres descriptions l'opposition entre des plateaux d'agriculture très extensive, et au contraire, les vallées où la jachère a disparu depuis l'implantation du maïs. Dans un tel contexte on peut distinguer les défrichements qui résultent de l'attrait exercé par le commerce de la vigne dans

66. « Une immensité de terres incultes annonce l'imprévoyance et l'impéritie du propriétaire; il arracha les bois qui les couvraient pour semer des grains et, maintenant à leur état ancien ».

67. Ce manuscrit est lui-même une copie. Il a été présenté par P. FENELON, B.S.H.A.P., t. LXIV (1937), pp. 276-280.

68. Autour de Bourdelles, « on consacre une certaine quantité d'arpents à une sorte de prairie artificielle très importante, c'est le blé d'Espagne qui se sème fort serré et qu'on coupe tout l'été. Cet espèce de fourrage fait leur ressource pour la nourriture des bœufs... ». « Dans la plaine de Saint-Astier, on est en usage de semer de la jarosse ou garaube qu'on nomme gesse d'Espagne. C'est une très bonne espèce de prairie artificielle et très abondante ».

l'Est de l'Élection; et il revient à deux reprises sur ce thème dont il montre le caractère spectaculaire autour de Cubjac : « Les landes se défrichent chaque jour pour y planter des vignes. On substitue même cette culture à celle des châtaigniers... Les défrichements de bois et même de châtaigniers qu'on fait tous les jours sur les hauteurs et les croupes des bords escarpés sont destinés à la culture des vignes. Sa culture est encouragée et par le débit sûr que l'on trouve du vin dans ce canton dans le Limousin, et par les ressources d'en faire de l'eau-de-vie ».

Deux autres types de défrichements semblent correspondre à des circonstances économiques particulières : ainsi, dans la Double où l'on est contraint de vendre du bois pour survivre ⁶⁹; dans le Nontronnais où les forges en consomment de fortes quantités, avec les conséquences que cela peut naturellement avoir sur les forêts ⁷⁰. Mais, à côté de ces défrichements, Desmarests en signale d'autres qui viennent corroborer les hypothèses que nous avait permis l'étude des noales et que confirmaient les remarques de de Fayolle. Décrivant les techniques agricoles en usage dans le Nord de notre région, il précise : « La pratique générale dans tout le canton à schistes, c'est-à-dire de toute la lizière depuis Excideuil jusqu'à Firbeix et même Nontron, est de faire des brûlis. On commence par couper la bruyère et la fougère, on lève ensuite le gazon par quartiers avec une tranche large comme la main. Lorsque tout est sec on amasse en tas le bois qu'a produit le défrichement et on le couvre de gazon... L'usage constant de ceux qui défrichent est de faire l'opération sur une étendue de terrain égale à celle qu'ils abandonnent. On sème de l'avoine la première année, ensuite du blé noir ou du sarrasin et ils croient que tous les principes sont épuisés ».

A ces trois types de défrichements, on pourrait en ajouter un quatrième, celui qui vise les communaux : certes, l'auteur n'en fait qu'une seule mention. Mais comme elle intéresse la même région que celle dans laquelle nous avons trouvé la même chose dans les déclarations consécutives à l'édit de 1766, nous la soulignerons : « Les landes dont j'ay parlé cy-dessus sont

69. « Dans la partie voisine de la Double, on fait des défrichements chaque année pour renouveler le terrain qu'on cultive et des brûlis... Les habitants de ces paroisses sur la lizière de la Double s'occupent peu de culture. Ils regardent comme une ressource plus assurée pour eux de dévaster les bois et de les vendre ».

70. « Il serait à désirer que cette attention à peupler les terrains vagues fut plus générale. Il en résulterait un grand bien pour le canton qui est rempli de forges ».

des communes qui appartiennent à la petite ville de Lisle. On en a inféodé une partie où l'on a planté de la vigne. Il serait avantageux pour le pays qui manque de bois qu'on employât ces terrains vagues à la plantation de quelques espèces qui réussissent ». Soulignons au passage cette nouvelle mention de la pénurie de bois : elle est également rappelée par de Fayolle ⁷¹.

Cette étude sur les défrichements montre donc encore une fois combien il est malaisé de généraliser dès lors que l'on parle du Périgord, et surtout sous l'Ancien Régime. Mais il est quand même des images qui paraissent s'imposer. Celle de la pauvreté, ou du moins de la médiocrité, est la plus couramment admise. Le tout est de savoir comment elle est formulée. En affirmant que « de la mauvaise culture qui est établie dans ce département dérive la pauvreté des habitants et l'état inculte d'une grande partie de son territoire » ⁷², A. de Fayolle donne de la médiocrité périgourdine une image toute autre de celle de Desmarests, visiblement agacé et qui, au cours de son périple entre Peyrouse et Thiviers, s'exclame : « tant que le Périgourdin vivra avec les cochons et trouvera sa nourriture au pied d'un châtaignier, il n'étendra pas ses vues au-delà de sa paroisse ».

Ce qui est sûr (et c'est bien cela qui courrouce si fort nos agronomes), c'est qu'il n'est pas possible d'appliquer au Périgord les schémas courants d'agriculture, c'est-à-dire ceux qui sont en vigueur dans les pays céréaliers et d'openfield. L'étude des défrichements tend finalement à le montrer : sous une même réalité peuvent aussi bien se cacher des signes de progrès économique que se dissimuler des pratiques fort traditionnelles. On a longtemps estimé que c'est de son enclavement et de son autarcie que le Périgord tirait son caractère économique le plus déterminant : en montrant une nouvelle fois le rôle de cultures commerciales comme celle de la vigne, il est facile d'estimer que la logique est ailleurs; elle se trouve dans une série d'insuffisances des cultures vivrières que compense partiellement « l'arbre à pain » qu'est le châtaignier et auquel le développement de la culture du maïs a pu apporter quelques

71. Outre les travaux auxquels nous avons fait référence, nous citerons celui de R. BEAUDRY, *Population et subsistances en Périgord au XVIII^e siècle*, T.E.R., Université de Bordeaux III, 1969. L'ensemble des travaux universitaires sur le Périgord au XVIII^e siècle se trouve présenté dans la synthèse de P. GIBERTIE, « Vivre en Périgord au temps des croquants », *Périgord magazine*, 1980.

72. *Topographie agricole*, pp. 128-130.

remèdes. Mais s'il doit ainsi participer aux échanges, c'est dans des conditions très précaires du fait de sa situation géographique et de la médiocrité des moyens de transports ⁷³. Ainsi s'explique une situation dans laquelle la vulnérabilité aux crises se traduit par des accidents démographiques qui ont ici perduré, alors qu'on ne les rencontrait plus dans de nombreuses régions françaises.

Guy MANDON.



73. On verra sur ce thème J.-P. POUSSOU. Sur le rôle des transports terrestres dans l'économie du Sud-Ouest au XVIII^e siècle, *Annales du Midi*, t. 90 (1978), pp. 389-412.

LES CHATEAUX DE BOURDEILLE AU MOYEN AGE

Mis à part le petit opuscule de J. Secret destiné au tourisme, il existe deux travaux de fond sur la forteresse de Bourdeille : celui de G. Bussière, publié dans ce *Bulletin* à la fin du siècle dernier ¹, et l'article de Géraud Lavergne dans le *Congrès archéologique* de 1927. Malgré la grande valeur de ces publications, force est aujourd'hui de revoir l'histoire des châteaux de Bourdeille à la lumière de textes inconnus de nos prédécesseurs. D'autant que les ouvrages les plus récents n'ont pas été écrits avec l'esprit de mesure et d'honnêteté intellectuelle qui caractérisait ce maître à penser de l'histoire du Périgord qu'était G. Lavergne. Les sources d'information que nous révérons ne règlent pas, on le verra, toutes les interrogations présentes sur le sujet, c'est pourquoi ces lignes ont été écrites dans l'esprit d'une révision et d'une contribution.

La forteresse qui se dresse à l'heure actuelle sur son rocher comme la proue d'un navire, n'est pas celle des barons. Elle ne leur appartient qu'à partir de 1480, date à laquelle Alain d'Albret la vendit à François de Bourdeille pour 4.000 écus d'or. Pour comprendre l'histoire étonnante de ces châteaux de Bourdeille il faut reprendre rapidement celle de la seigneurie. Elle fut partagée en deux jusqu'en 1480. Les 16 paroisses de la châtellenie étaient réparties en égale proportion entre les deux seigneurs; mais il est difficile de cerner cette répartition qui a varié au gré des événements. Certaines paroisses de la seigneurie étaient coupées en deux, tout comme le village de Bourdeille qui a maît deux parties distinctes, « los duos burgos de Bordelia » ². G. Lavergne fait remonter la division au XII^e siècle, sans que l'on sache sur quels documents il se base. Le premier texte connu sur la famille de Bourdeille et qui lui a échappé est l'hommage que rendit Hélie 1^{er} à l'évêque de Périgueux pour la châtellenie d'Agonac en 1044 ³. Il s'y intitule « domino pro parte sua de Bordelia », expression ambiguë qui peut signifier indivision ou distinction entre deux seigneuries. Nous retenons la

-
1. *B.S.H.A.P.*, t. XX-XXI (1892-93). Voir aussi G. LAVERGNE, *Le château de Bourdeille* (Périgueux, 1958) et J. SECRET, *Le château de Bourdeille* (Périgueux, 1970).
 2. Testament d'Hélie IV de Bourdeille (1249), dans *Bibl. nat., coll. Périgord*, t. 92.
 3. *Coll. Périgord*, t. 92.

deuxième interprétation comme probable, car la suite des événements montre que les deux portions de châteltenie ont eu des destinées indépendantes l'une de l'autre. Quant à la division, déjà réelle en 1044, elle peut être le résultat d'une succession reprenant la tradition franque du partage des biens. Cela signifierait qu'il a pu y avoir deux branches dans la famille de Bourdeille, ce qui est probable selon certains indices, mais les généalogies n'en soufflent mot. Nous retiendrons pour la partie attribuée à Hélié 1^{er} l'appellation de « baroniale ». Pour l'autre aucun document ne témoigne d'elle jusqu'au XIII^e siècle, lorsqu'une certaine dame Tharès, veuve d'un seigneur de Montmoreau, épouse en secondes nocces Hélié IV de Bourdeille. Dans la corbeille de nocces, la partie « non baroniale » de la châteltenie ⁴ dont on ne sait comment elle est parvenue entre les mains de cette dame. Elle y resta pourtant, et malgré ce mariage, elle ne fut pas réunie à son alter ego. En 1279, nous la retrouvons dans la propriété de Gérard de Maumont. Puis elle fut à Philippe le Bel, aux comtes Roger Bernard, Jean de Bretagne et Alain d'Albret jusqu'en 1480. Pour la distinguer de sa voisine, nous l'appellerons, comme les contemporains du Moyen Age en ont établi l'usage, la « comté ».

Les tribulations de la « comté » furent racontées par divers auteurs (Farnier, d'Aguesseau, Bussière) moyennant quelques incohérences car l'on fit confusion entre les deux juridictions. Bussière qui reconnaît l'existence des deux châteltenies laisse dans l'ombre une question fondamentale : qui rendit l'hommage de 1183 à saint Sicaire, patron de l'abbaye de Brantôme, et pour quelle partie ? Si nous le suivons, il s'agit du baron, mais, en 1279, l'abbé de Brantôme, usant de son droit de commise, saisit... la partie comtale. Bien des aspects de l'histoire juridique des châteltenies de Bourdeille sont encore incertains, mais l'important pour notre propos tient dans deux réalités : la châteltenie « baroniale » n'a pas cessé d'appartenir, quoique l'on ait pu en dire, aux Bourdeille qui sont restés, malgré leurs démêlés avec les abbés de Brantôme, fermement ancrés à leur rocher ; la châteltenie « comtale » connut une destinée propre sous différents propriétaires.

Cette mise au point un peu longue était une introduction indispensable à l'histoire monumentale des châteaux de Bourdeille. Topographiquement, la vaste plate-forme naturelle qui surplombe la Dronne d'un vertigineux abrupt présente des

4. *La maison de Bourdeille* (Troyes, 1893).

atouts militaires dont personne ne nie l'évidence. Cependant on peut être surpris, vu l'ampleur du promontoire (100 m de long dans sa plus longue extension) de trouver la forteresse du Moyen Age confinée dans un coin (voir plan). A l'évidence, cette situation a été imposée aux bâtisseurs par la présence à la droite du château baronial plus ancien. Celui-ci est mentionné pour la première fois sous le nom de « castrum » en 1183 ⁵. Que recouvrait cette appellation à la fin du XII^e siècle ? Ce sont des textes un peu plus récents qui nous en donnent une image. Dans la relation de l'hommage-lige que rendit Amanieu du Lau en 1445 à Arnaud, baron de Bourdeille, il est question de ce que le prestataire a « près des vieux murs de Bourdeille et dans la motte du château » ⁶. Ces murs qualifiés de « vieux » étaient les vestiges d'une première enceinte d'un périmètre sans doute plus restreint que ceux qui ceignent encore le promontoire et qui ont été élevés à la fin du XIV^e siècle. Le seigneur du Lau n'était point le seul à posséder un pied à terre dans ce périmètre, puisque les textes nous restituent les hommages de vassaux concernant les biens qu'ils ont intra muros à Bourdeille, tel Guillaume de Montardit, autorisé par Hêlie de Bourdeille, tel 1250 à édifier « une maison dans la forteresse de ce lieu » ⁷. En bref, le refuge baronial était composé d'une motte entourée d'une basse-cour renforcée de murs en pierres à l'intérieur desquels logeaient de nombreux vassaux. Les plus importants d'entre eux, si l'on en croit les archives de la famille de Chamberliac, possédaient des maisons sur la motte même (Chamberliac, Chabans, Agonac, Du Lau), ce qui implique que celle-ci ait été d'une ampleur généreuse. La même situation se retrouve à Agonac dont les Bourdeille étaient les seigneurs châtelains.

Ces indications, éparses certes, mais qui vont dans le même sens, peuvent être complétées par ce qui est écrit dans le même du cartulaire de Chancelade ⁸. C'est une donation faite à l'abbaye à la fin du XII^e siècle (circa 1199) « en la sala à Bourdelia ». La « salle » d'un château est l'épicentre de la vie de la famille seigneuriale, le lieu de loisir, l'endroit où s'accomplissent les actes solennels et ceux, plus courants, de la gestion des domaines. En somme, c'est en elle que réside toute la puissance baroniale. Le nom de « salle » ne s'applique qu'à des constructions en pierre assez vastes et l'on peut penser que ce fut là le premier édifice construit avec ce matériau à Bourdeille.

5. Chronique de Geoffroy de Vigeois, p. 163.

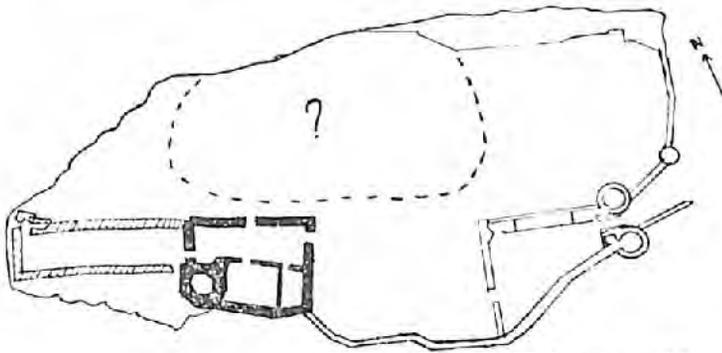
6. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1841/31.

7. Coll. Périgord, t. 92.

8. Fo^l. 87 v^o.

Point de donjon, il n'en fut élevé un qu'au début du XIV^e siècle. L'objection que la « salle » mentionnée dans le cartulaire de Chancelade ait pu être celle qui constitue le logis du château comtal ne tient pas puisque celui-ci a été construit postérieurement, au milieu du XIII^e siècle.

De ce château comtal, nous ignorons tout jusqu'en 1279, date à laquelle Gérard de Maumont en prit possession. Il se résume en une vaste salle encore visible aujourd'hui, que G. Lavergne a datée des années 1250. Qui dira jamais quel en fut le constructeur ? Ce qu'il y a de certain, c'est que la présence de la forteresse baroniale détermina la position inconfortable



Plan du promontoire de Bourdeille
(d'après cadastre 1842, S.C)

-  vers 1250
-  fin XIII^eème (avec retouches postérieures)
-  XIV^eème - XVI^eème
-  emplacement supposé du château baronial

de la nouvelle construction. Les choses restèrent en l'état jusqu'à la fin du XIII^e siècle.

A cette époque s'ouvre une seconde étape de l'histoire des châteaux. En 1307, à la suite d'un échange avec les héritiers de Gérard de Maumont, Philippe le Bel devint propriétaire de la châtellenie comtale; il entendit inscrire dans la pierre sa présence. Ainsi débutèrent de grands travaux qui aboutirent à la construction d'un avant-corps dans le prolongement de la grande salle du milieu du XIII^e siècle et surtout à l'érection d'un donjon, symbole manifeste de la prépondérance royale. Il est remarquable que ces deux ajouts se situent dans l'axe de la salle, non sur son flanc gauche à cause de la gêne que constituait le château baronial. En même temps le propriétaire de celui-ci,

Hélie VII, ne voulant point être en reste, se mit en devoir de rajouter corps et tours à son vieux castrum. L'ampleur de ces travaux nous est suggérée par un texte de 1308 émanant de la chancellerie royale, dans lequel le souverain proteste que « sa propre forteresse se trouvait dominée par la forteresse et les bâtiments commencés en ce même endroit par ledit Hélie »⁹.

A part cette appréciation, le seul indice sûr que nous ayons sur la nature des bâtiments incriminés se trouve dans la même source : une grosse tour voûtée, pendant du donjon flambant neuf du logis comtal. Bien entendu, dans ces textes, le roi signifiait à Hélie VII d'arrêter là l'inflation monumentale. Tout au long du XIV^e siècle, les propriétaires successifs de la comté poursuivirent l'aménagement de leur forteresse.

Il faut donc faire le bilan du paysage qu'offre le promontoire à la fin du XIV^e siècle, à l'aide des documents les plus sûrs possible. Nous avons le procès-verbal de la prise de possession de la châtellenie comtale par Louis d'Orléans en 1400¹⁰ qui décrit la vaste enceinte, la porte fortifiée et le château tels que nous les connaissons. Le château de la baronnie n'est que mentionné, mais les textes cités tout au long de cette étude permettent d'en donner quelques images : une enceinte, vestige de la basse-cour, en assez mauvais état (hommage d'Amaniau Chamberliac, Chabans, Montardit, du Lau), une motte surmontée d'un corps de logis où se trouve la salle, un donjon sur lequel la protestation de Philippe le Bel donne à penser qu'il est masqué, et probablement des bâtiments annexes. La porte fortifiée dans cette description, et on sait que ce genre d'édifice, dans le cas du castrum avec motte et basse-cour, était souvent situé au pied de la motte. Le prieur du Vigois nous raconte qu'en 1183, les moines de Brantôme se réfugièrent avec les reliques de saint Sicaire dans le « castrum quod dicitur Bordeille », ce qui renforce l'idée de la présence d'une chapelle intra muros. Celle-ci aurait été déplacée hors les murs à la fin du XII^e siècle, lorsqu'elle devint un prieuré de l'abbaye de Brantôme. Il est encore possible que l'actuelle église soit propre à la seigneurie comtale et qu'une autre ait été située au pied de la motte seigneuriale. Mais la chronique du prieur du Vigois a ses limites, surtout à une époque où l'on se soucie peu des précisions, et l'argumen-

9. *Olim*, t. II, LXXXVI.

10. DESSALLES, *Histoire du Périgord*.

tation ne repose pas sur des bases vraiment sûres. La question n'en est pas moins posée.

L'ensemble ainsi restitué frappe par son ampleur, et en cette fin du XIV^e siècle, c'était là sans doute la forteresse féodale la plus grandiose du Périgord avec ses enchevêtrements de bâtiments, de fortifications et ses deux donjons juchés sur un promontoire déjà impressionnant en lui-même. Le château baronial est mentionné une dernière fois en 1480, dans l'acte de vente de la châtellenie comtale entre Alain d'Albret et François de Bourdeille. Il y est rapporté que l'objet de la transaction se trouvait près du « château ancien dudit François » (*propre castrum antiquum*) ¹¹. Il fut détruit vers 1560 pour permettre la mise en chantier du pavillon Renaissance. On n'en trouve plus aucune trace aujourd'hui, à peine quelques indices laissent-ils planer des soupçons. A moins que de nouveaux textes ne soient découverts, ce qui paraît fort improbable, vu la perte des archives de Bourdeille, le seul espoir d'avoir des renseignements supplémentaires réside dans des fouilles.

Hugues CHEVALIER.

11. Arch. dép. Charente, G 109.

Le testament d'une dame de Belvès

EN 1468

En dépouillant les archives du château de la Pannonie au cœur du causse de Gramat, nous avons eu la surprise de trouver deux actes concernant des familles de la châtellenie de Belvès¹. L'un de ces documents² est le testament d'une héritière, noble Marguerite de Serval, dame de Bayac et de Monsac, qui dicta ses dernières volontés le 1^{er} janvier 1467 (1468 n. st.) à M^e Pierre Sarlat, notaire royal de La Chapelle-Aubareil au diocèse de Sarlat. L'instrument ne nous est pas parvenu sous la forme habituelle d'une grosse, mais au moyen d'un cahier de dix folios; huit seulement sont écrits. Il s'agit d'une copie non signée dont l'écriture est bien du XV^e siècle, du milieu du siècle semble-t-il. On lit au dos du cahier cette indication : *Copia testamenti condam Marguerite de Serval.*

Les testaments sont surtout utilisés à des fins très diverses, lorsqu'ils forment série. Un document isolé n'offre pas le même intérêt, pourtant il m'a semblé qu'il valait la peine de faire connaître les dernières dispositions de Marguerite de Serval, tant en raison de la diversité des legs pieux que du partage précis de ses nombreux biens entre ses enfants et petits-enfants.

Marguerite nous renseigne fort peu sur la famille de son mari : on sait seulement qu'elle est veuve de Pierre de Bosredon, donzel de Belvès. En revanche, elle s'étend avec quelque complaisance sur son propre lignage, soit par fierté, soit, plus vraisemblablement pour justifier la transmission des fiefs, en somme l'équivalent de l'« origine de propriété » dans les actes notariés modernes. Elle nous apprend ainsi qu'elle est fille de feu Bertrand de Serval, donzel, et de Raymonde de Marquès de et, en outre, petite-fille de Bertrand Marquès, chevalier de Cou-

1. La partie des archives de La Pannonie que nous avons examinée à ce jour concerne surtout les seigneurs directs de Goujounac (cant. Cazals, Lot) : les Salviac, les Manhac, les Floyras et les Durfort résidant aux XIV^e et XV^e s. dans cette paroisse de la temporalité épiscopale. En 1460, Marie de Floyras est mariée avec Arnal de la Raulia, donzel de Belvès (Reg. Plamon de Sarlat, fol. 159). En novembre 1500, Jeanne de Durfort, fil^{le} d'Armande de Floyras, est dite future épouse de Gantonet de Limeuil, donzel de Belvès (Arch. de la Pannonie, parche- mins : 3 reconnaissances féodales en date du 20 novembre 1500). Ce Limeuil descendait vraisemblablement de Guantonet de Limeuil et de Jeanne de Bosredon mentionnés dans le testament de 1468.
2. L'autre pièce est un échange de parcelles dans la paroisse de Montplaisant en 1344.

ze. Elle réside, non au repaire de Bosredon, demeure rurale de son mari, mais à Belvès, la petite ville voisine où se mêlent bourgeois et donzels d'alentour. Nous l'y trouvons « malade de corps » mais, grâce à Dieu, bien saine d'esprit ainsi qu'en témoigne son « aspect ». Le préambule et l'invocation ne comportant aucune notation originale (ils appartiennent sans doute au répertoire du notaire), nous en venons directement au choix de la sépulture. La testatrice ne se soucie pas de rejoindre les défunts de son lignage, au contraire elle s'agrège jusque dans la mort à la famille de son conjoint puisqu'elle entend reposer auprès de son mari et des enfants qui l'ont précédée dans le tombeau de la chapelle Sainte-Marguerite en l'église des Frères Prêcheurs de Belvès, donc sur place, épargnant ainsi à ses héritiers les tracas du transfert ultérieur de ses « os » vers une destination plus ou moins lointaine. En outre, elle reste fort discrète sur ses honneurs funèbres : elle ne dit rien des vigiles à la maison, du convoi, du luminaire... Elle prescrit seulement le don de 18 deniers tournois à chaque prêtre présent à la sépulture et n'impose ce jour-là que trois messes hautes : une du Saint Esprit, l'autre de la Vierge et la troisième de Requiem. De plus, une messe sera dite à Belvès chaque jour de la neuvaine et les prêtres seront de nouveau conviés pour « les octaves », mais ne recevront plus que quinze deniers.

LES LEGS PIEUX

Le plus souvent modestes, mais très nombreux — on en dénombre 33 — ils permettent de requérir une foule d'intercesseurs. Cependant le meilleur moyen de rédemption est certainement la célébration de l'Eucharistie avec le souci de la part de la testatrice d'associer au salut de son âme celui des hommes et des femmes de son lignage qui l'ont précédée dans l'éternité. Si la cérémonie du bout de l'an n'est pas évoquée, plusieurs mesures sont prises pour faire affluer les messes au-delà de la neuvaine. Ainsi les Cisterciens de Cadouin, gratifiés d'une salme de vin et d'une charge de froment, devront-ils célébrer une messe haute avec diacre et sous-diacre dans le mois suivant le décès. De même, le prieur de Couze, dépendance de l'abbaye bénédictine de Charroux, devra faire dire quatre messes dans son église en contrepartie d'un legs de 5 s. 6 dt. Les recteurs des églises paroissiales de Beaumont, Bayac, Paleyrac, Couze, Monsac, Faux, Monpazier et Belvès sont également mis à contribution pour une messe en échange d'un don de deux sous.

A ces dispositions un peu étriquées s'ajoute la grosse cava-

lerie des trentains, trois sont prévus : le premier, j'allais dire sur la tombe, tout au moins à l'autel de Sainte-Marguerite du couvent des Prêcheurs de Belvès, le second à la chapelle Saint-Jean de l'église de Monpazier et le dernier en l'église paroissiale Saint-Pierre de Bayac. Enfin, les Frères Mineurs de Sarlat, gratifiés de cinq sous, prieront pour la testatrice.

Ces dispositions immédiates sont relayées par des fondations à perpétuité. D'abord, un obit d'une messe à célébrer chaque année le lendemain de la fête de saint Michel en l'église Notre-Dame de Montcuq de Belvès, pour lequel le recteur recevra une rente de deux sous, puis une fondation plus importante à laquelle est consacré un capital de dix francs bordelais payables en six ans. Notons en passant une équivalence précieuse : le franc bordelais est compté pour quinze sous tournois, comme le mouton d'or. Pour ce prix les Frères Prêcheurs sont invités à célébrer chaque année une messe d'anniversaire avec diacre et sous-diacre sans négliger de prévenir la famille. Marguerite envisage un refus de la part de ces religieux, peut-être à cause du délai de paiement. En ce cas, l'abbé de Cadouin est substitué aux Prêcheurs défailants. De toute façon, la maison qui acceptera de faire l'obit devra délivrer aux héritiers des lettres scellées pour confirmer l'engagement. Nous aurons bientôt l'occasion de mentionner un troisième obit.

Les œuvres ou fabriques ne sont pas négligées, ce qui se conçoit sans peine au lendemain de la guerre de Cent Ans : dix sous tournois à celles de Cadouin et des Prêcheurs de Belvès, autant à celle de Montcuq, église paroissiale de Belvès, cinq sous à l'église de Montplaisant et pareille somme à chacune des « églises paroissiales du monastère de Saint-Avit-le-Sénieur ». Peut-être convient-il d'envisager une mauvaise rédaction, à moins que Marguerite de Serval ait effectivement voulu attribuer cinq sous à chacune des œuvres paroissiales d'une quinzaine de clochers dans la mouvance de la collégiale de Saint-Avit. On pourrait également se demander si, comme dans une fondation quercinoise un peu identique, la collégiale du Vigan³, il n'y aurait pas eu plusieurs sanctuaires dans l'enceinte du monastère ou, tout au moins, dans la localité de Saint-Avit.

Dans le même esprit, la testatrice s'emploie à reconstituer le patrimoine des églises paroissiales de ses terres. Elle affecte d'abord une chape de soie garnie et trois nappes à l'église Saint-

3. J. LARTIGAUT, Notes sur la topographie du Vigan, *Bull. Soc. des Etudes du Lot*, t. LXXXVI (1965), p. 233-251.

Pierre de Bayac. Surtout, elle confisque les acaptes dues à l'occasion de son décès qui serviront à l'acquisition d'un missel, d'un calice ou encore d'une cloche. On en fera autant à Monsac, où les *acaplamenta* des tenanciers seront employées à un achat identique. Encore à Bayac, Marguerite se préoccupe de renforcer le *gleyatge* de Saint-Pierre en le dotant d'un journal de pré confrontant la Couze et d'une sétérée de terre destinée à faire une vigne pour l'usage du recteur. Si ces deux parcelles ne sont pas complètement affranchies, du moins elles ne supporteront à l'avenir qu'une acapte purement recognitive d'un denier tournois à mutation de seigneur. En contrepartie, fondation d'un troisième obit : les recteurs de Bayac devront faire chaque année un anniversaire et nommer leur bienfaitrice lors des prières publiques de la grand'messe paroissiale.

L'église des Marqués : celle du prieuré de Couze, n'est pas oubliée non plus. La testatrice lègue dix livres tournois pour la réparation de la chapelle Saint-Michel proche du grand autel de l'église Saint-Etienne. Lorsqu'on entreprendra les travaux, ses héritiers devront, en outre, fournir les *lapides*, sans doute les pierres de taille.

Bien qu'elle n'avoue son appartenance à aucune de ces pieuses fraternités, Marguerite lègue une livre de cire à chacune des confréries de Notre-Dame et de sainte Catherine, vierge et martyre, en l'église paroissiale de Belvès, et encore à celles de saint Pierre à Bayac et de saint Etienne à Couze, établies en l'honneur des patrons spirituels de ces églises.

Enfin, d'autres puissants intercesseurs sont également mobilisés en la personne des pauvres du Christ : ceux de Belvès bénéficieront d'une réfection corporelle distribuée à l'hôpital le jour de la sépulture. Leur maison recevra en outre un lit complet : une couette, deux draps de fil de chanvre, une couverture et un édredon valant à lui seul un écu d'or. De léproseries et de lépreux, il n'est point fait mention.

LE DEMEMBREMENT

Marguerite de Serval mentionne cinq enfants (deux filles et trois fils) et encore deux petits-enfants faits héritiers particuliers. Eliminons d'abord l'élément féminin puisqu'il ne reçoit pas de fiefs. La testatrice délaisse à sa fille Bertrand, outre la dot, deux écus d'or neufs (à 27 s. 1/2), le lit dans lequel elle couche, son vêtement (*raupa*) de drap gris « fourré » de rouge,

deux chaperons de drap *maurisqui* ⁴ et toutes ses gonelles. Jeanne, l'autre fille, également dotée lors de son mariage avec Guantonet de Limeuil, recevra de même deux écus d'or et la « robe » de drap rosat doublée de rouge. Une petite-fille, Philippa, fille de Pierre senior, se voit attribuer un coffre en cuir bouilli *sive escri* (écri) et une ceinture de soie rouge rehaussée d'argent doré.

De l'ensemble de ses biens : droits de justice, rentes, immeubles... Marguerite de Serval fait cinq lots de valeur d'ailleurs fort inégale. Les « olives » de notre croquis ne reflètent pas des surfaces aux contours bien définis, elles n'ont d'autre but que de réunir les noms de localités où se trouvent des possessions attribuées au même lot.

Elle constitue d'abord un petit apanage au profit d'un fils de Pierre senior, Richard, son filleul et petit-fils, avec une pêcherie sur la Dordogne, la *peyssiera del Borsel*, la terre appartenant à cette pêcherie et ses autres fiefs de la paroisse de Saint-Front de *Coïoli* ⁵.

Le père de Richard, Pierre senior, apparemment le fils aîné, recevra tous les biens et droits divers dans les paroisses de Monsac, Faux, Beaumont et Saint-Avit-Sénieur. On ne sait de juste quelle valeur attribuer à la longue énumération qui au semble les bories et les repaires, les moulins et les pêcheries, les garennes et les pigeonniers, les rentes et les acaptes, les albergues et les *omalgia*. Sans doute avons-nous là un témoignage banal de l'habileté d'un notaire à allonger son ordonnance, mais pour l'essentiel tout cela doit être exact : l'abus réside seulement dans l'usage de synonymes : *tenementa-territoria, borie-bordarie*, etc... En outre, Marguerite de Serval se dit dame de Monsac; à l'aide de ce seul document et hors de tout contexte, on peut présumer qu'elle y possédait peut-être la justice et certainement un repaire promu *caput hospicii* de ce lot.

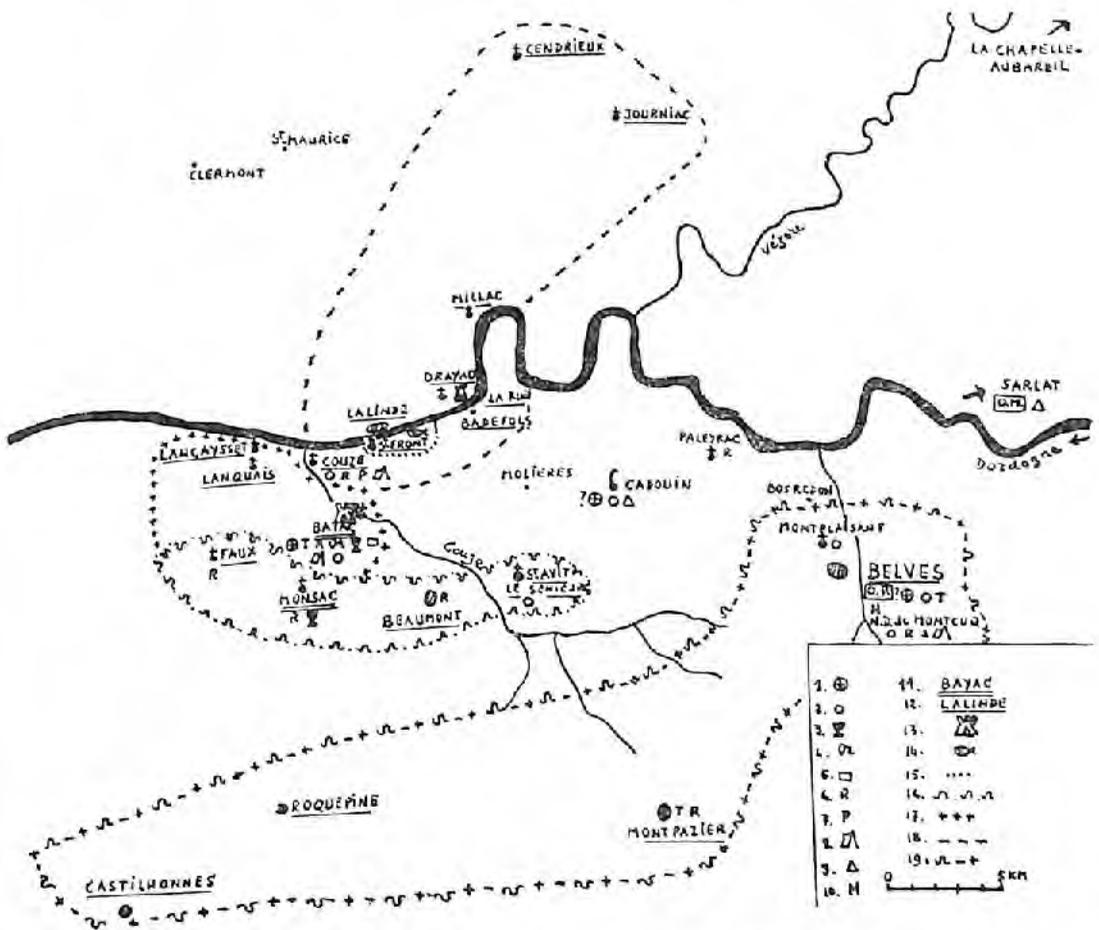
Un autre fils de la testatrice, le seul des héritiers particuliers qualifié *dilectus et carissimus*, Pierre junior, bachelier ès décrets, clerc mais non prêtre, disposera de l'avoir de Marguerite dans le *castrum* et la châtellenie de Couze, dans l'*honor du castrum* de Badefols, rive Sud et diocèse de Sarlat. De l'autre côté de la Dordogne, il tiendra le repaire de la Rue avec ses appartenances, paroisse de Drayaux, et diverses possessions

4. Variété plutôt que provenance ?

5. Un peu plus loin, le notaire écrit *Colori*; nous sommes loin de Colubre.

dans les paroisses de Lalinde, Millac, *Sant-Drieux*, Journiac... au diocèse de Périgueux.

Le quatrième lot est destiné à Arnal, le plus jeune des fils. Il s'agit surtout du repaire de Bayac avec ses appartenances. Cette seigneurie possédée en toute justice avec *merum et mixtum imperium* doit correspondre approximativement à la paroisse Saint-Pierre de Bayac. Le testament fait connaître les confronts : le chemin public tendant de l'église paroissiale de Couze à Monsac, puis, à partir du carrefour formé par ce che-



Legs pieux et patrimoine de Marguerite de Serval.

1. Fondation d'obit. — 2. Don à l'œuvre d'une église. — 3. Don de calice, missel ou cloche. — 4. Don d'ornements. — 5. Don de parcelles. — 6. Don d'argent au recteur. — 10. Don à un hôpital. — 11. Seigneurie avec justice. — 12. Possessions dans une châtelainie. — 13. Repaire. — 14. Pêcherie. — 15. Part de Richard. — 16. Part de Pierre senior. — 17. Part d'Arnal. — 18. Part de Pierre junior. — 19. Biens communs aux trois frères.

min et celui de Beaumont à Lanquais, on se dirige vers l'Est, en direction de la Couze par le carrefour de las Caselas. Au-delà du ruisseau, la limite est formée par le chemin de Beaumont à Lalinde et par celui de Molières à Couze jusqu'au chemin de Couze à Monsac, premier confront. A ce noyau consistant s'agrègent des droits dans les paroisses de Lanquais et *Lancayssel*, aujourd'hui Varennes.

Enfin, le dernier lot est attribué aux héritiers universels, c'est-à-dire aux trois fils, en bloc « aimés et très chers ». Par malheur, ces biens promis à l'indivision sont mal définis. La testatrice lègue « tous ses biens meubles et immeubles » situés dans le château et la châtellenie de Belvès, l'honneur et le district de la bastide royale de Monpazier, dans ceux encore de la paroisse de Castillonès et de la bastide royale de Roquépine et de façon plus générale dans les diocèses de Sarlat et d'Agen.

Pour veiller sur l'exécution du testament, Marguerite de Serval a désigné ses chers amis (et parents) nobles Thomas Pons, seigneur de Clermont et Saint-Maurice, Pierrot de Lopdal, donzel de Beaumont, et Jean de Casnac, donzel de Beynac. Enfin, les sept témoins requis ont entendu l'exposé de ses dernières volontés : un prêtre, Dom Guillaume de Fauria, deux donzels, Raymond et Guillaume de Roulia alias de Limeyrac, un faure, un lapicide et deux autres habitants de Belvès.

*
**

Il s'agissait d'abord pour Marguerite de Serval de « tester pour son âme », c'est-à-dire d'affecter une partie des revenus de l'année et peut-être du capital à un placement dans le Ciel. On ne peut chiffrer, même approximativement, ce prélèvement. En additionnant les dons en argent ou convertibles à notre connaissance, on arrive à une cinquantaine de livres, sans compter la contribution la plus importante : les acaptes de Bayac et de Monsac auxquelles il faut encore ajouter la chape de soie et le linge destiné à l'église de Bayac. Le tout doit dépasser cent livres si l'on se base sur le prix courant d'une petite cloche, d'un calice ou d'un missel.

Nous avons tenté de découvrir une solidarité particulière entre la testatrice et une « religion », une famille spirituelle. En vain. Sans doute Marguerite reposera-t-elle dans un couvent de Mendiants, mais il s'agit à la fois de la sépulture de son mari et du rendez-vous des notables de la juridiction de Belvès. Elle consacre même une somme plus importante à la chapelle où gît son aïeul le chevalier de Couze, cette fois dans un prieuré

bénédictin. Elle ne témoigne que d'un intérêt modéré pour les Cisterciens de Cadouin dont le Suaire est sans doute de retour. Elle n'en dit mot. Certes, les Frères Mineurs de Sarlat, pourtant lointains, ne sont pas oubliés, mais ils ne reçoivent que cinq sous, le salaire d'un journalier nourri durant cinq jours. Une seule absence nous a vraiment surpris dans ce testament féminin : le complet silence sur Fongauzier, l'abbaye bénédictine si proche de Belvès, trop proche sans doute, les libéralités à son endroit étant l'affaire des Bosredon.

Une solidarité n'en existe pas moins : celle de la terre. C'est en effet par la seigneurie, ou plus modestement par la possession de fiefs hérités des Marquès et des Serval, que Marguerite s'attache sentimentalement à certains sanctuaires. Les églises de Bayac et de Monsac sont les mieux dotées car la testatrice est dame de ces lieux et l'on peut penser que ces générosités d'outre-tombe sont les bienvenues au sortir de la guerre de Cent Ans.

Cette fidélité lignagère dont témoignent les legs pieux ne peut éviter le démembrement du patrimoine. A vrai dire, pour apprécier avec sûreté les dernières dispositions de Marguerite de Serval, il faudrait connaître le testament de son mari et l'étendue des biens des Bosredon. Nul doute que ce dernier ait conditionné l'acte de 1468. On peut supposer que l'aîné, Pierre senior, avait reçu 6/10 du patrimoine des Bosredon. Il aurait pu hériter une proportion équivalente des biens maternels. Marguerite ne l'a pas voulu, semble-t-il, encore que nous ne puissions juger de la valeur réelle des différents lots. Les trois fils et le petit-fils, mais non les filles, portent les noms associés de Bosredon et de Serval et, par conséquent, se rattachent fermement à la tige maternelle. Peut-être fonderont-ils de nouveaux rameaux, même Pierre junior qui n'est encore que clerc quoique bachelier. Chacun disposera d'un repaire pour plonger de vigoureuses racines dans le sol périgourdin. Ainsi pullulera la petite noblesse alors que la guerre de Cent Ans, en provoquant la disparition de maints lignages, avait donné une chance de constituer — mais pour combien de temps ? — de solides patrimoines aux mains des aînés des maisons nobles.

Jean LARTIGAUT.

Une sépulture gallo-romaine à incinération (II^{ème} siècle)

au lieu-dit "Les Grandes Terres"
Commune de Neuvic

Réflexions sur les rites funéraires

« S'il faut beaucoup de temps pour que les croyances se transforment, il en faut bien davantage pour que les pratiques se modifient ».

Fustel de COULANGES
(*La Cité antique*).

Ce type de sépulture est le premier, à notre connaissance, qui soit signalé et étudié dans de bonnes conditions en Dordogne. Cela tient essentiellement aux conditions mêmes de la découverte : description sommaire du mobilier recueilli, quand elle n'est pas inexistante, et une absence totale de description des rites funéraires en usage dans ces sépultures¹. Et pourtant, la connaissance des rites funéraires est pleine d'intérêt car la sépulture représente un microcosme où se retrouvent liées les croyances et les pensées religieuses qui traduisent l'état de la société gallo-romaine à un moment donné. Il est donc indispensable, au-delà d'une simple étude du mobilier funéraire, de fouiller méthodiquement ce type de tombe si l'on veut en tirer des enseignements qui, une fois comparés, pourront permettre enfin de comprendre la complexité et la place tenue, non seulement dans la vie religieuse, mais aussi dans la vie

1. Nous rappelons brièvement quelques découvertes anciennes de sépultures gallo-romaines. Toutes ont été signalées sur Périgueux : GALY (E.), 1862 : *Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne*, (Périgueux, Dupont) (voir pp. 23-24). — DURAND (Ch.), 1912 : *Fouilles de Vésone (Compte rendu de 1910-1911)*, (Périgueux, Joucla), pp. 35-36, p^l. IX, X et XI. — BARRIERE (P.), 1930 (1933) : *Vesunna Petrucoriorum*, (Périgueux, Ribes), pp. 160-164 et plan h.t.

quotidienne, par les rites funéraires dans la société rurale ou urbaine à l'époque gallo-romaine en Dordogne.

De plus, il faut tenir compte d'un autre facteur très important : nous sommes dans une période, jamais égalée, où l'on détruit systématiquement et irrémédiablement les traces et vestiges des civilisations qui nous ont précédés. Bien triste record en vérité ! Dans un tel contexte, il devient essentiel de consigner un maximum de renseignements avant destruction totale et irréparable de nos sites archéologiques. Le sauvetage de cette modeste sépulture rurale est l'illustration vivante de notre propos.

I. — SITUATION ET CONDITIONS DE DECOUVERTE

Cette découverte (et surtout ce sauvetage d'urgence), est due à l'un de nous (J.-C. M.) qui surveillait depuis quelque temps déjà l'exploitation d'une gravière au lieu-dit « les Grandes Terres », près du hameau des Potences, commune de Neuvic². La sépulture est apparue, coupée stratigraphiquement, dans la paroi d'exploitation de la gravière. Elle se différenciait de la grave par une couleur sensiblement plus sombre (terre mêlée à du limon et de la grave). Le vase n° 1 apparaissait dans la coupe, ce qui amenait Jean-Claude Moissat à opérer une fouille de sauvetage immédiate sous peine de voir disparaître irrémédiablement cette sépulture³. La découverte s'est produite un vendredi soir de septembre 1977; le lundi matin, la poursuite de l'exploitation en détruisait définitivement toute trace.

II. — DESCRIPTION DE LA FOSSE.

La sépulture se présentait sous forme d'une fosse à peu près rectangulaire. Mais la partie supérieure avait déjà été décapée pour l'exploitation directe du gravier (voir fig. 2, 3 et 4) et la partie Sud rognée par le front d'exploitation.

Cette fosse a été creusée dans des dépôts fluviaux de l'Isle : petite couche de terre végétale (C 1); couche de terre limoneuse de couleur brun-clair (C 2); dépôt limoneux de couleur brun-rouge (C 3) et enfin la grave (C 4). Il est intéressant de constater la présence d'industries préhistoriques dans cette gravière. Nous avons pu repérer de haut en bas : du Chalcolithique (Ar-

2. Coordonnées Lambert sur la feuille de Mussidan, n° 5-6 au 1/25.000° (coordonnées internes — Lambert zone II étendue — représentée en bleu sur le cadre) : X = 451.300 et Y = 2011.125, Parcelle cadastrale n° 320, section B 1.

3. Un rapport a immédiatement été envoyé par l'un de nous (J.C.) à la Direction des Antiquités historiques d'Aquitaine pour l'informer de cette découverte fortuite.

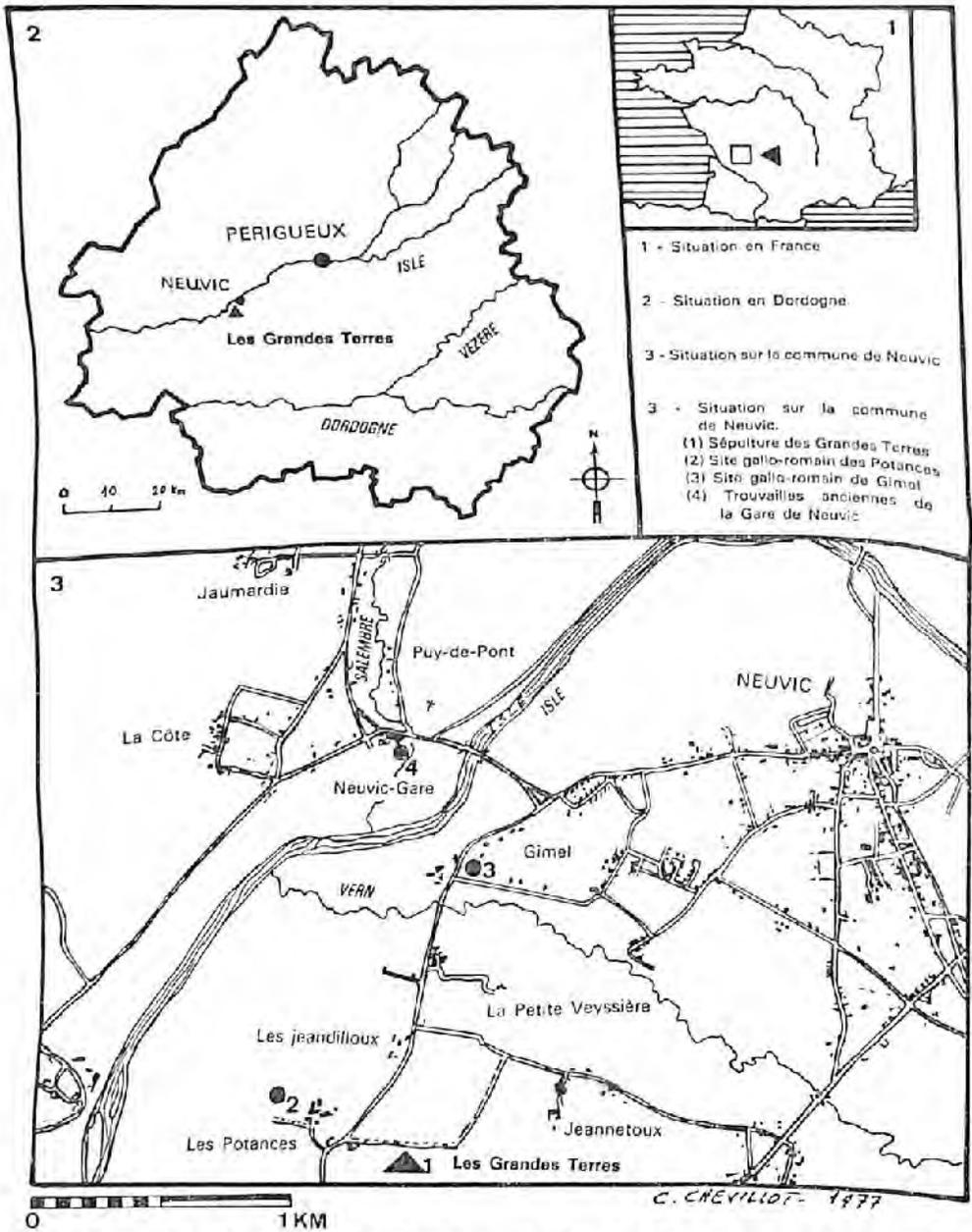


Figure 1 - Situation de la sépulture des Grandes Terres et son contexte.

tenac) au contact de C1-C2 et qui déborde même un peu dans C 2; du Magdalénien IV au contact de C 2-C 3; du Moustérien dans le dépôt limoneux (C 3) et enfin de l'Acheuléen roulé dans la partie supérieure de la grave. Cette stratigraphie est importante car elle nous permet assez précisément de déterminer le niveau du sol à l'époque gallo-romaine ⁴.

La profondeur totale de la sépulture avoisinait 60 à 65 cm, mais en raison du décapage superficiel d'exploitation, il ne restait plus qu'une épaisseur de 25 cm à fouiller. Par voie de conséquence nous ignorons totalement l'organisation de la sépulture dans sa partie supérieure, ce qui est bien regrettable.

Sa longueur conservée était de 2,30 m pour une largeur qui variait entre 0,75 et 1 m. Là encore nous avons un problème au niveau même de l'organisation interne complète puisque la zone Sud était détruite. L'orientation était sensiblement Nord-Sud.

Dans cette fosse, nous avons trouvé une incinération et un petit mobilier funéraire. A peu près au centre, au niveau de décapage supérieur, nous avons relevé plusieurs morceaux d'une *tegula* qui se recollaient parfaitement entre eux. Il semblerait que ceci corresponde à un rite qui symbolise la séparation entre la sépulture elle-même et le remplissage supérieur. Ce rituel, sous une autre variante, a été observé dans plusieurs puits funéraires gallo-romains du II^e siècle, en particulier à Limoges ⁵, au Mas-d'Agenais ⁶, au Bernard en Vendée ⁷ et à Libourne en Gironde ⁸. Nous ne pouvons que déplorer la destruction de la partie supérieure car ainsi nous perdons des informations très importantes, notamment nous ignorons si la sépulture était signalée ou non.

-
4. En tenant compte de la position du Chalcolithique (Artenac) au contact des couches 1 et 2 et légèrement dans la partie supérieure de C 2, nous savons que le sol à l'époque gallo-romaine était forcément à peu près à ce niveau, sinon légèrement surélevé.
 5. Ce rite a été observé en particulier à Limoges dans des puits funéraires du II^e siècle (renseignements dus à notre ami Jean-Pierre Loustaud, fouilles encore inédites). Voir à ce propos DESBORDES (J.-M.), 1977 : Informations archéologiques. Circonscription Limousin, *Gallia*, t. 35, fasc. 2, p. 444 et fig. 18 (concerne le rapport sur le puits fouillé par J.-P. Loustaud).
 6. NICOLAI (A.), 1895 : Le Mas-d'Agenais à l'époque de la domination romaine et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin, *Bull. Soc. arch. de Bordeaux*, t. XX, pp. 105-258, 10 pl. et 7 fig. (voir pp. 146-149 et fig. IV).
 7. BAUDRY (Abbé F.), 1860 : Fosses sépulcrales de Troussepoil, *Annuaire de la Soc. d'émulation de la Vendée*, pp. 161-170, 2 pl. — BAUDRY (Abbé F.) et BALLEREAU (L.), 1873 : *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)* (La Roche-sur-Yon), pp. 30, 33, 69.
 8. DUCASSE (B.), 1973 (a) : Fouilles de sauvetage dans le sol libournais, *Rev. hist. et arch. du Libournais*, t. XLI, n^o 147, pp. 81-93, 4 fig. (voir pp. 92-93). — DUCASSE (B.), 1973 (b) : Deuxième exposition archéologique « Libourne gallo-

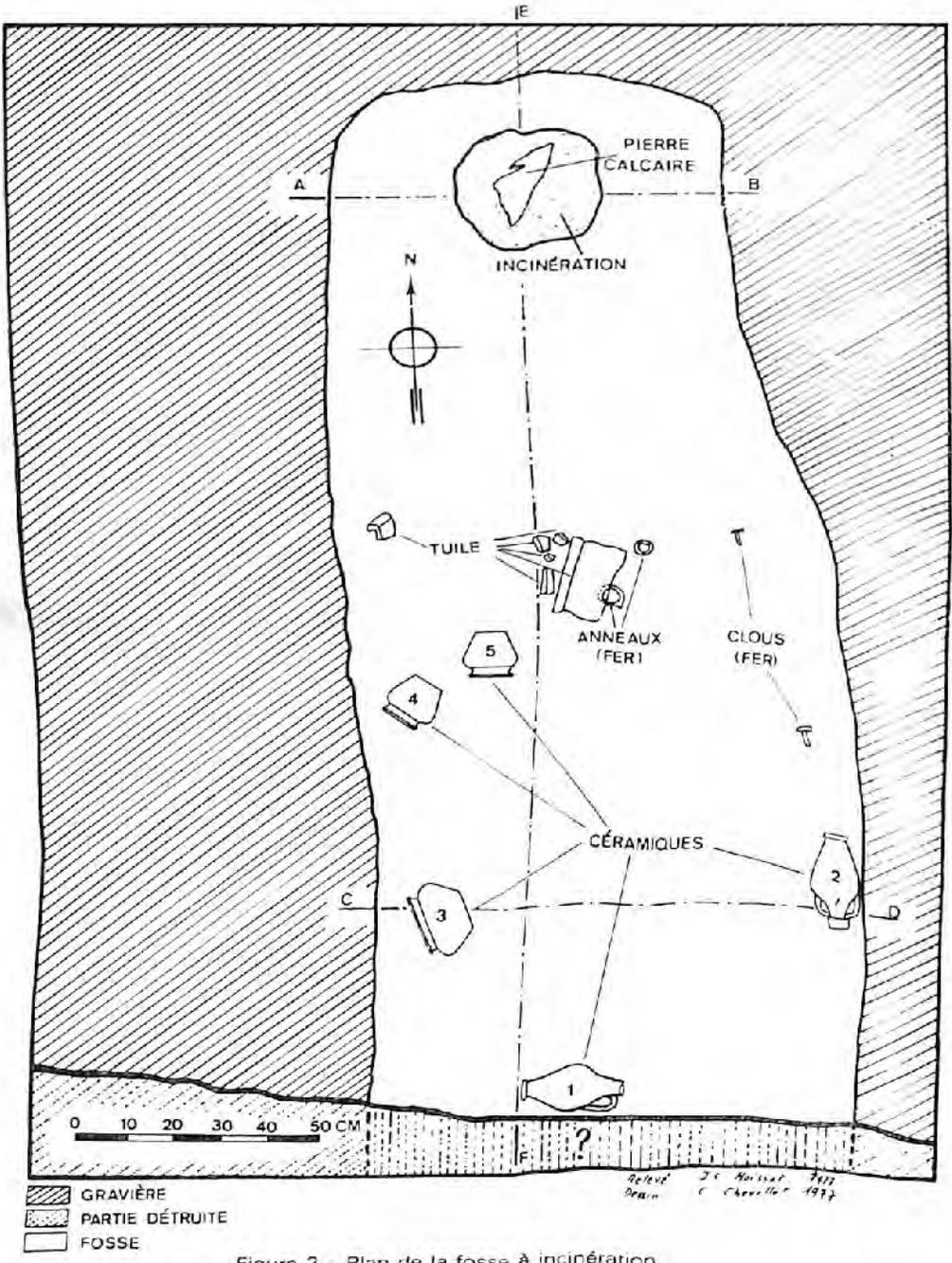


Figure 2 - Plan de la fosse à incinération

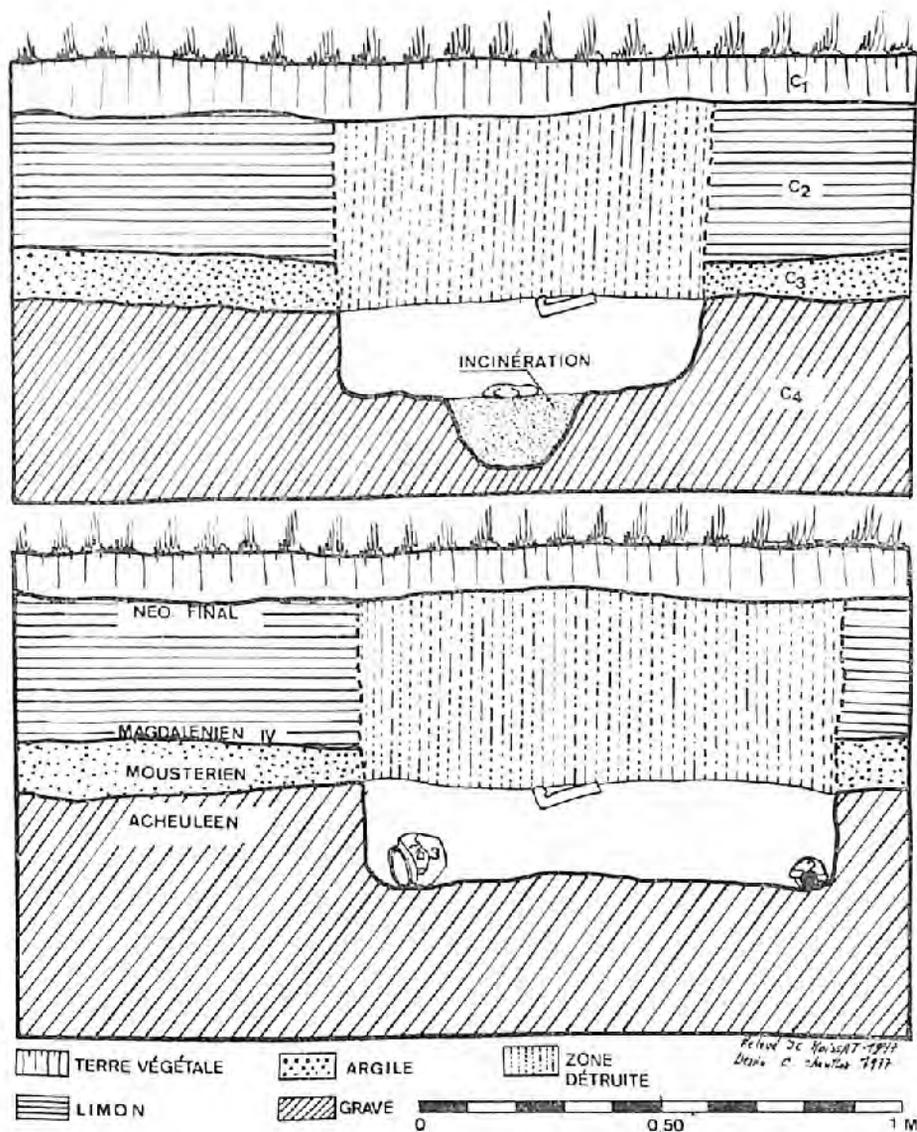


Figure 3 - Coupes transversales. 1) A B - 2) C D

Quant au mobilier funéraire, il était bien séparé de l'incinération, posé à plat sur le fond (tous les vases étaient couchés). Les objets métalliques étaient légèrement éloignés des poteries, et comme les vases, séparés par catégorie : anneaux ensemble, clous ensemble, vases ovoïdes ensemble et vases à embouchure rétrécie ensemble. De plus, on constate que la disposition totale du mobilier funéraire produit une sorte de cercle. Il est bien difficile de savoir si cette disposition correspond à un rite ou plus simplement au hasard. Nous pencherions cependant plutôt pour la première hypothèse. En effet, si l'on tient compte de la séparation typologique des objets et même des vases par groupes, cela paraît résulter d'un choix précis et volontaire, bien déterminé rituellement.

III. — L'INCINERATION.

Celle-ci était isolée dans l'extrémité Nord de la fosse et bien centrée. Le réceptacle qui contenait les cendres du défunt affectait une forme tronconique. Il avait un diamètre à l'embouchure de 28 cm pour une profondeur de 16 cm (voir fig. 3 et 4). Cette cavité qui faisait donc office d'urne avait été creusée directement dans la grave. Il est plus habituel de trouver les cendres ou les ossements calcinés, soit déposés dans une urne en verre soit dans une urne en terre cuite⁹, ou même, plus exceptionnellement, dans une urne en bronze¹⁰.

-
- romain ». *Idem*, pp. 93-94. — DUCASSE (B.), 1973 (c) : Puits funéraire de Libourne, *idem*, t. XLI, n° 150, pp. 121-152, 23 fig. (voir pp. 126, 129, 130, 144 et fig. 18, p. 143). Cette étude se rapporte au puits funéraire gallo-romain fouillé en sauvetage sur la place de la Mairie à Libourne. Il y avait plusieurs bouchons de sauvetage niveau B, E et G. Au niveau E, le bouchon avait 1 m d'épaisseur. Il y avait encore, près de ce puits funéraire, des fosses à incinération dont une (fosse 6, voir p. 149, fig. 22) était obturée par un lit de tuiles à rebord qui recouvraient une couche de coquilles d'huîtres.
9. GALY, 1862 : *op. cit.*, p. 23, n° 132 (urne cinéraire en verre qui contenait avec les cendres deux moyens bronzes de Claude et Domitien; elle provient des fouilles de la gare); — p. 23, n° 134 (urne en terre cuite trouvée au pied extérieur du donjon du château Barrière); — p. 23, n° 135 (urnes cinéraires en terre cuite trouvées lors de la construction du canal). — PERRIER (J.), 1969 : Sépulture de Réserve, commune de Saint-Martin-Terressus (Haute-Vienne). *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XCVI, pp. 59-62 (urne en verre). — PERRIER (J.), 1969 : Sépultures de Barbaroux, commune de Saint-Julien-le-Petit (Haute-Vienne), *idem*, pp. 63-67 (urne en terre cuite).
10. Notamment les deux urnes cinéraires en bronze découvertes en novembre 1892 au lieu-dit *Prends-ti-Garde*, commune de Vélignes. Elles ont été trouvées dans un champ qui appartenait à M. Lavergne de Gensac. Elles sont actuellement conservées au Musée du Périgord (inventaire = B 1254 et B 1255). On ne peut que regretter encore une fois l'absence de relevés au moment de la découverte. Nous remercions tout particulièrement M. Michel Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, pour nous avoir transmis, avec sa gentillesse habituelle, ces renseignements.

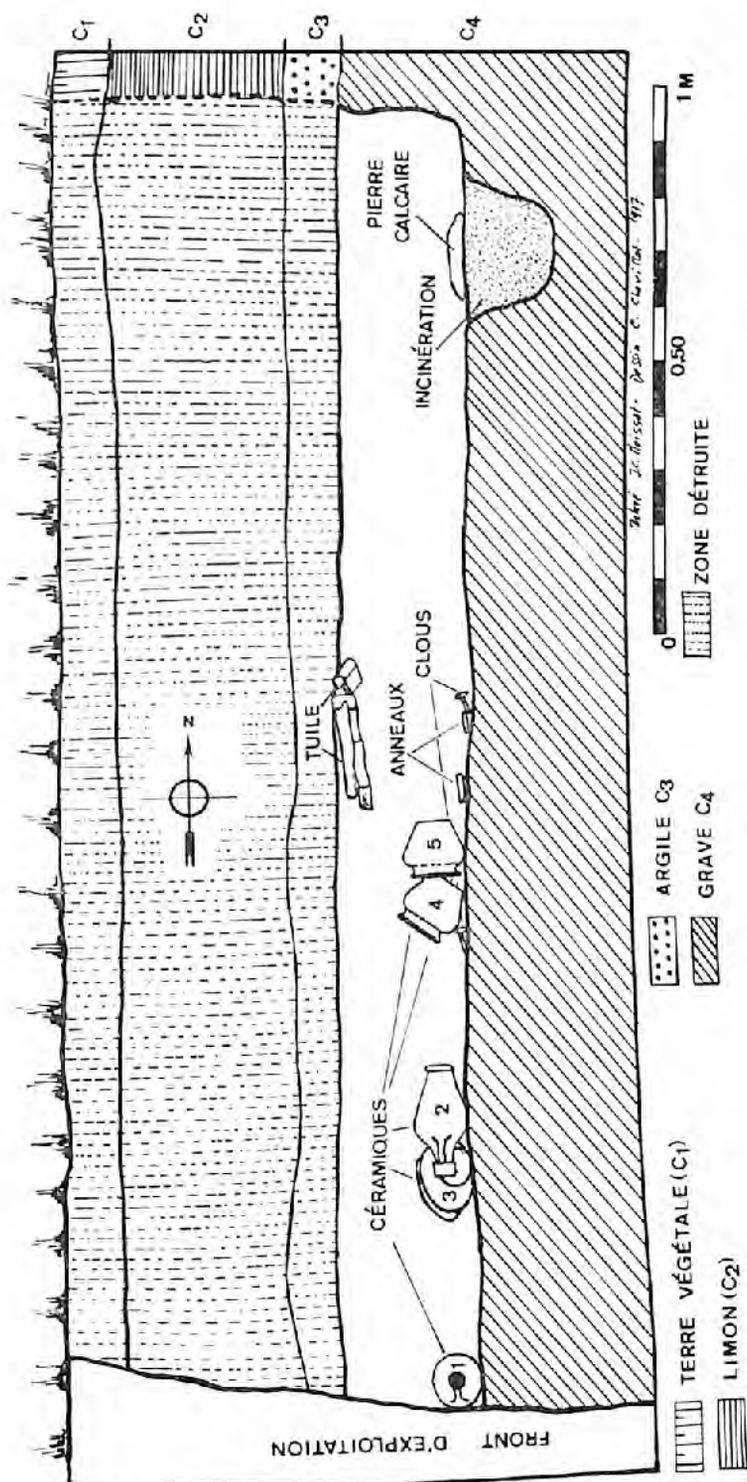


Figure 4 - Coupe longitudinale E F.

Figure 4 bis — La sépulture en cours de fouille



A — Les vases n^{os} 2 et 3 en place



B — Vue d'ensemble des vases 2, 3, 4 et 5
(les vases vases 4 et 5 sont brisés rituellement et leurs tessons mélangés)

Cette incinération présentait encore une particularité, elle était recouverte par un petit bloc de calcaire, *non calciné*, posé bien au centre du réceptacle. Il s'agit d'une petite plaque de calcaire étranger au secteur de Neuvic, ce qui prouve un choix bien précis et qui correspond à un rite bien déterminé.

IV. — LE MOBILIER FUNERAIRE.

1. — Les poteries

Vase n° 1. C'est un vase du type *cruche* qui comporte une seule anse. Il est incomplet au niveau du col. Ce col pourrait bien être identique à celui du vase n° 2, c'est-à-dire avec une lèvre haute et pendante. Sa forme est globulaire allongée, très irrégulière, dénotant une fabrication locale assez malhabile. Le fond présente un pied annulaire légèrement creux et qui déborde pour assurer une meilleure assise (fig. 5 et 6). Le pied annulaire est rajouté et non creusé à même le vaisseau. Quant à l'anse, elle se raccorde sous la lèvre et sur le haut de la panse. Elle a une section sensiblement rectangulaire.

Dimensions en cm :

Hauteur conservée	: 18,5	Ep. moyenne paroi	: 0,5
Diam. au col	: 3,4	Ep. de l'anse	: 1
Diam. de la panse	: 11	Diam. du pied	: 4,5

La pâte, très fine, est à texture homogène avec une couleur chamois. Cependant, c'est une pâte très tendre, qui contient de rares dégraissants apparents (un peu de quartz, du mica et surtout des chamottes). Peut-être sa fragilité est-elle due en partie à l'humidité environnante, car elle est devenue très fragile et même pulvérulente. Il est impossible actuellement de la laver sans risquer de la détruire. Mais cette fragilité résulte aussi probablement d'une cuisson oxydante ¹¹ de mauvaise qualité.

Vase n° 2. Ce petit vase, bien proportionné, bien que rappelant le vase n° 1 de par sa typologie, est pourtant différent du fait de l'adjonction d'une 2^e anse. Il s'apparente à la catégorie des vases dénommés parfois *amphorettes* ou encore *amphoris-*

11. La *cuisson oxydante* donne à la pâte une couleur blanche ou à pigmentation rouge. Elle est obtenue par cuisson réductrice et post-cuisson oxydante (?) ou par cuisson et post-cuisson oxydante. L'*oxydation* est due à l'émanation d'oxyde de carbone avec constitution d'oxyde ferrique. La *cuisson oxydante* qui va donc donner des pâtes de couleur ocre, orange ou rouge, provient en fait d'un excès d'oxygène. Ce qui explique que le fer se trouve oxydé au maximum; plus le fer est abondant et plus la coloration de la pâte devient rouge.

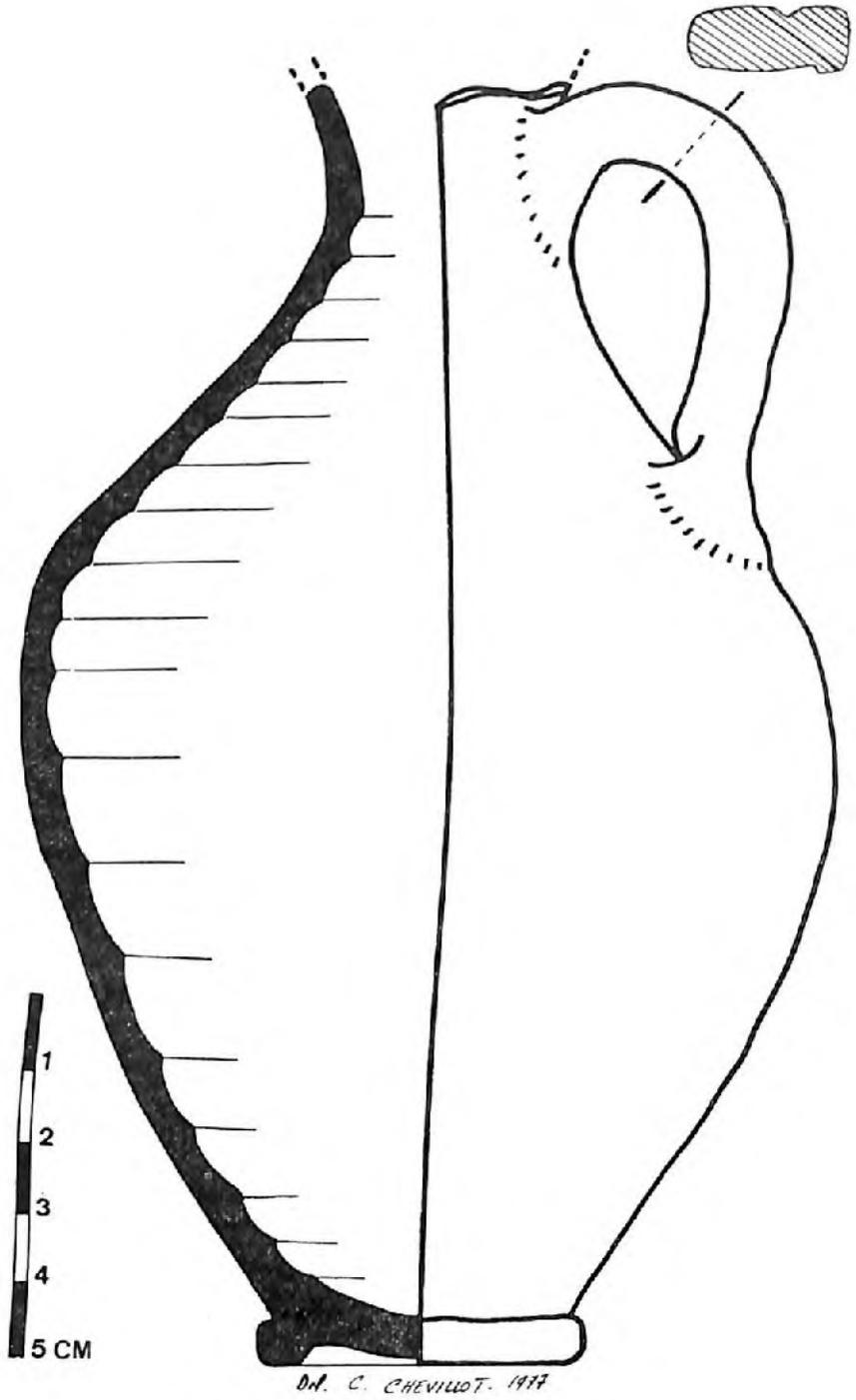


Figure 5 - Le vase n° 1.



Figure 6 — Le vase n° 1
Petite cruche à une seule anse

(Photo Ch. Chevillot)

ques. Le col se termine par une lèvre haute et pendante qui n'est pas sans rappeler les cols d'amphores républicaines (Dressel Ia-Dressel Ib) du 1^{er} siècle avant notre ère. Comme le précédent ce vase est tourné, mais il est beaucoup plus régulier (fig. 7, 8 et 9). Les deux anses sont disposées symétriquement à la base de la lèvre et sur le haut de la panse. Leur section est sensiblement rectangulaire. A noter qu'elles sont rajoutées obliquement et non perpendiculairement à l'axe du vase.

Dimensions en cm :

Hauteur	: 19,5	Diam. du pied	: 5,1
Diam. au col	: 5	Ep. moyenne paroi	: 0,5
Diam. de la panse	: 10	Ep. de l'anse	: 1,3

La pâte est très fine, bien épurée et bien liée, de couleur chamois. La cuisson, elle aussi oxydante, est de bien meilleure qualité que pour le vase n° 1. Les dégraissants utilisés, visibles, sont le quartz, le mica (muscovite), le minerai de fer (hématite ?) finement broyé et des tessons de céramique broyés (chamotte).

Ce vase a été certainement monté en deux fois, comme le prouve un raccord nettement visible dans le milieu de la panse. Seule la partie supérieure à ce raccord a été égalisée, le fond de la panse conserve encore des traces de lissage. Le pied creux, est identique à celui du vase n° 1, de type débordant et légèrement creux.

Nous noterons la découverte d'autres *amphorettes* absolument identiques sur plusieurs sites : dans une habitation gallo-romaine de Saint-Denis-de-Pile en Gironde ¹²; dans un puits Lot-et-Garonne, ainsi que dans 2 puits funéraires du Bernard en Vendée ¹³, et enfin dans le puits n° 4 de la colline Saint-Jacques à Cavaillon ¹⁴.

Ce vase présente deux particularités sur le haut du col et tout particulièrement entre les deux anses (voir fig. 7, 8 et 9). Il s'agit tout d'abord d'une fente oblique très régulière, obtenue vraisemblablement par l'enfoncement et le va et vient d'une lame de couteau dont le dos était dirigé vers le haut. En effet les traces du fil de la lame sont nettement discernables dans le

12. GARDE (J.-A.) et BRESQUE (Abbé), 1939 : Histoire de Saint-Denis-de-Pile (1^{re} partie). *Rev. hist. et arch. du Libournais*, n° 25, p. 19 et fig. 1.

13. NICOLAI, 1895 : *Op. cit.*, p. 218 et p. 219, pl. V, n° 1. — BAUDRY et BALLEREAU, 1873 : *Op. cit.*, p. 22, fig. 3 et p. 151, n° 3.

14. DUMOULIN (A.), 1965 : Les puits et fosses de la colline Saint-Jacques à Cavaillon (Vaucluse), *Gallia*, t. XXIII, fasc. 1, pp. 1-85, (voir p. 41 et fig. 47 h — concerne une amphorette trouvée dans le comblement du 11^e siècle du puits n° 4).

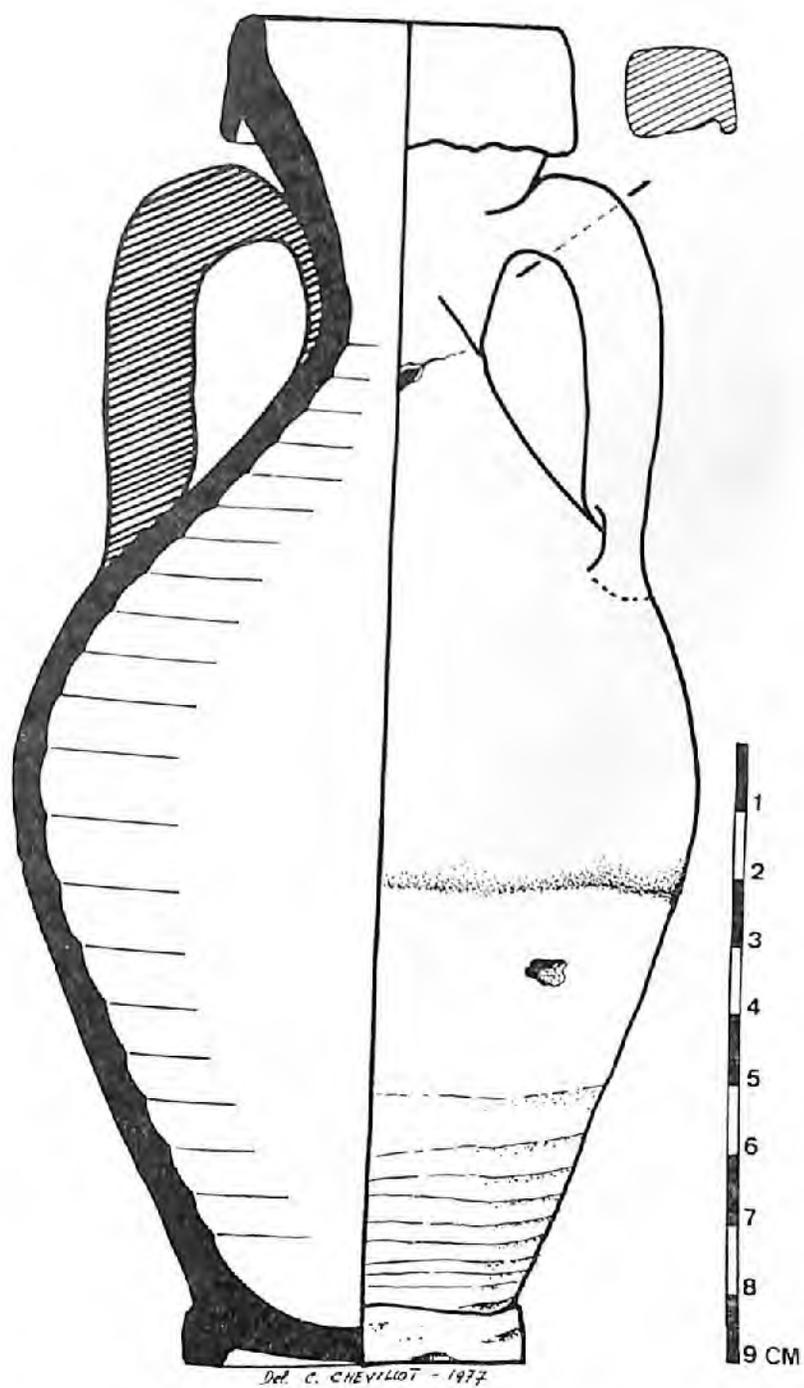


Figure 7 - Le vase n° 2. Face avec trou rituel par enclouage (entre les deux anses).

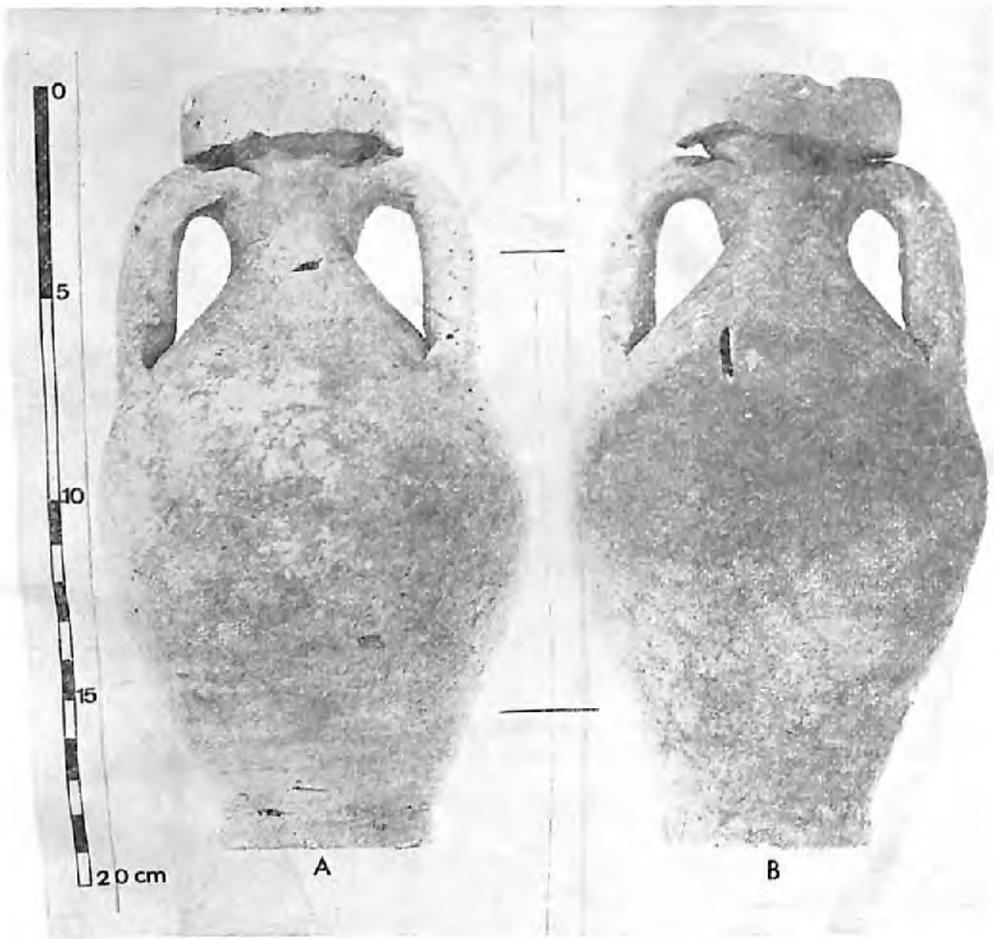


Figure 8 — Le vase encloué n° 2

(A) Face avec l'enclouage

(B) Face avec l'incision rituelle

(Photos Ch. Chevillot)

bas de la fente. Cette incision est à classer dans le rite de l'enclouage, rite funéraire rencontré dans d'autres sépultures gallo-romaines de l'Auvergne, de la Corrèze et de la Bourgogne¹⁵. Sur l'autre face on remarque un trou sensiblement quadrangulaire produit par l'enfoncement d'un clou. Ce deuxième enclouage, à l'aide cette fois-ci d'un clou, est le plus courant. Ce rite funéraire très particulier a pu être observé encore



Figure 9 — Le vase encloué n° 2
Agrandissement de l'incision rituelle

(Photo Ch. Chevillot)

15. FOURNIER (P.-F.), 1965 : Informations archéologiques. Circonscription d'Auvergne, *Gallia*, t. XXIII, fasc. 2, pp. 401-402 (il a été trouvé à Clermont, en particulier dans le quartier de Vallière, un grand nombre d'urnes funéraires ainsi enclouées. La plupart avait une perforation provenant d'un choc extérieur appliqué sur le fond, et d'autres étaient perforées sur la panse). — LINTZ (G.), 1972 : Nouvelle sépulture gallo-romaine à Montplaisir, commune d'Ussel (Corrèze), *Bull. Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, t. LXXVI, pp. 109-118 (voir p. 110 et fig. 1). — RATEL (R.), 1977 : La nécropole gallo-romaine de « Gratte-Dos », commune de Meilley (Côte-d'Or), *Rev. arch. de l'Est et du Centre-Est*, t. XXVIII, fasc. 1-2, pp. 63-98, 13 fig. — RATEL (R.) et collaborateurs, 1977 : La nécropole gallo-romaine de « Gratte-Dos », commune de Meilley, 2^e partie, *idem*, fasc. 3-4, pp. 235-274, 7 fig.

récemment grâce à des fouilles fines menées dans des sépultures gallo-romaines de datation similaire ¹⁶.

A remarquer que ces 2 vases (1 et 2) sortent vraisemblablement du même atelier de potier, tant leurs caractéristiques techniques sont identiques.

Vase n° 3. C'est un petit pot ovoïde très aplati et asymétrique. Sa lèvre est éversée, avec un col court nettement marqué et bien séparé de la panse. Ce vase est confectionné au tour. Le fond est légèrement bombé et conserve des traces de tournage jusque sous sa face interne (fig. 10 et 11).

Dimensions en cm :

H. côté droit	: 9,4		Diam. de la panse	: 13,2
H. côté gauche	: 8,8		Diam. du pied	: 6,3
Diam. au col	: 10,9		Ep. moyenne paroi	: 0,4

Nous avons déjà noté l'asymétrie de ce vase, irrégularité qui peut être due soit à un mauvais montage au moment du tournage, soit à un affaissement lors de la cuisson.

La pâte est de qualité moyenne, mais bien homogène, contenant de rares dégraissants visibles à l'œil nu : quartz et mica en particulier. Ce vase est cuit en milieu *réducteur* ¹⁷, ce qui lui donne une couleur qui varie du noir au gris foncé. On observe des coulées de l'engobe sur la partie haute de la panse et sur le col. A noter la conservation sur l'extérieur de la panse et le haut de la panse de plaques de graisse végétale. L'usage culinaire de ce vase avant son réemploi en mobilier funéraire ne fait plus aucun doute.

A noter sur le haut de la panse un exfoliage probablement dû à un coup de feu. Ce vase a été trouvé posé à plat sur le fond de la fosse, les tessons brisés rituellement hors de la sépulture, bien remis avec le plus gros morceau. Le bris est intentionnel car le mode de cassure très particulier a été provoqué

16. ALLAIN (J.), 1972 : Secrets d'une tombe antique, *Archeologia*, n° 44, pp. 24-27. — AUTEXIER (J.-Y.), 1975 : Quelques éléments du rituel funéraire de la nécropole de Louroux, *Actes du Colloque d'Argenton sur l'archéologie dans la vallée de la Creuse* (1972), publ. de la *Rev. arch. du Centre*, pp. 76-83, 3 fig. (voir p. 80). — AUTEXIER (J.-Y.), 1976 : Cinq sépultures en coffre cinéraire provenant de la région d'Auzances (Creuse), *Rev. arch. du Centre*, t. XV, 1-2, pp. 75-96, 8 pl. et 2 fig. (voir p. 79 et 81). — RATEL, 1977 : *Op. cit.*, pp. 63-98.
17. La cuisson *réductrice* donne une couleur grise à noire à la pâte. Elle est obtenue par cuisson oxydante et post-cuisson *réductrice* ou par cuisson et post-cuisson *réductrice*. La *réduction* est due à l'émanation de gaz carbonique avec constitution d'oxyde ferreux. En fait la cuisson *réductrice* résulte d'un excès de gaz carbonique, donc le fer contenu dans l'argile reste sous une forme plus ou moins oxydée (l'oxyde principal étant la magnétite). Plus le fer est abondant et plus la coloration devient noire.

par un objet contondant asséné d'un coup sec à l'extérieur du vase. Il est important de constater, malgré la fouille fine de la sépulture (tamisage notamment), qu'il n'a pas été possible de retrouver le petit tesson qui a éclaté lors du bris rituel. Ceci semble prouver que le vase a été cassé rituellement hors de la sépulture et que l'on a pris bien soin de remettre les tessons pratiquement en connexion dans la fosse.

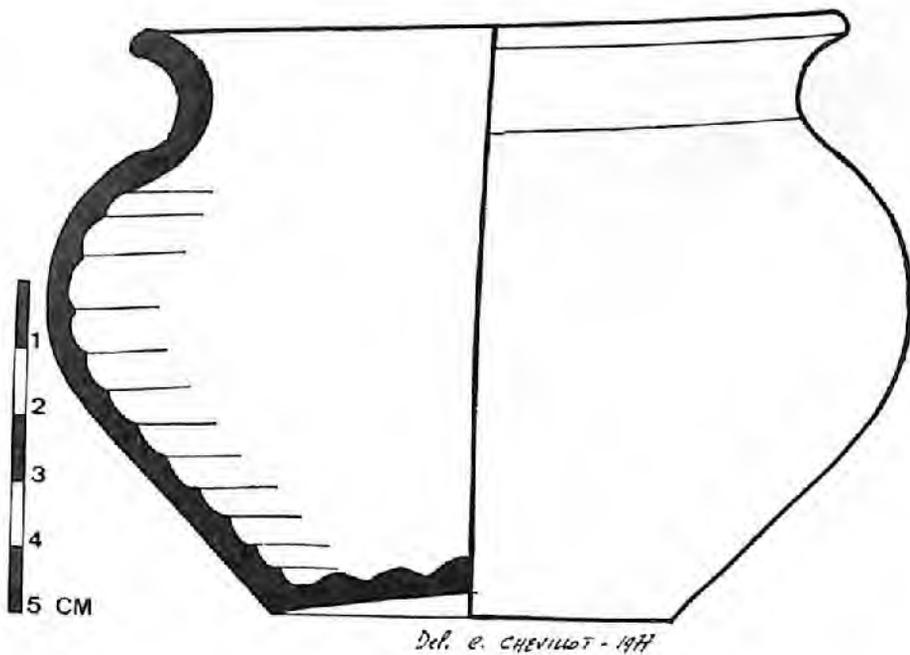


Figure 10 - Le vase n° 3.

Ce petit pot ovoïde, ainsi que les 2 autres ovoïdes (4 et 5) sont les héritiers directs de la fabrication indigène gauloise si répandue à la Tène III¹⁸ et au gallo-romain précoce¹⁹ dans notre région. Cette forme utilisée depuis les débuts du 1^{er} siècle avant notre ère ne variera plus, ou très peu, jusqu'à la fin du

18. RANCOULE (G.), 1970 : Ateliers de potiers et céramique indigène du 1^{er} siècle avant J.-C., *Rev. arch. de Narbonnaise*, t. III, pp. 33-70, 25 fig. et 2 tableaux. — FOUET (G.), 1970 : Vases gaulois de la région toulousaine, *Gallia*, t. XXVIII, fasc. 1, pp. 11-33, 20 fig. — CHEVILLOT (C.) et TOBIE (J.-L.) : Résultats d'un sondage dans l'aggr. du Camp de César à la Curade, commune de Coulounieix-Chamiers (à paraître).
19. CHEVILLOT (C.), 1979 : La céramique commune de la fosse-dépotoir augustéenne de la rue des Bouquets, à Périgueux, *B.S.H.A.P.*, t. CVI, pp. 300-321.

IV^e siècle de notre ère, expression vivante de la pensée et de l'art quotidien celtique en Dordogne.

Vase n° 4. C'est un petit pot ovoïde plus élancé que le précédent. Sa lèvre à section en amande est éversée. Le col est légèrement plus haut que pour le n° 3 et la panse nettement différenciée. Le montage est fait au tour. Le fond est plat, sauf en

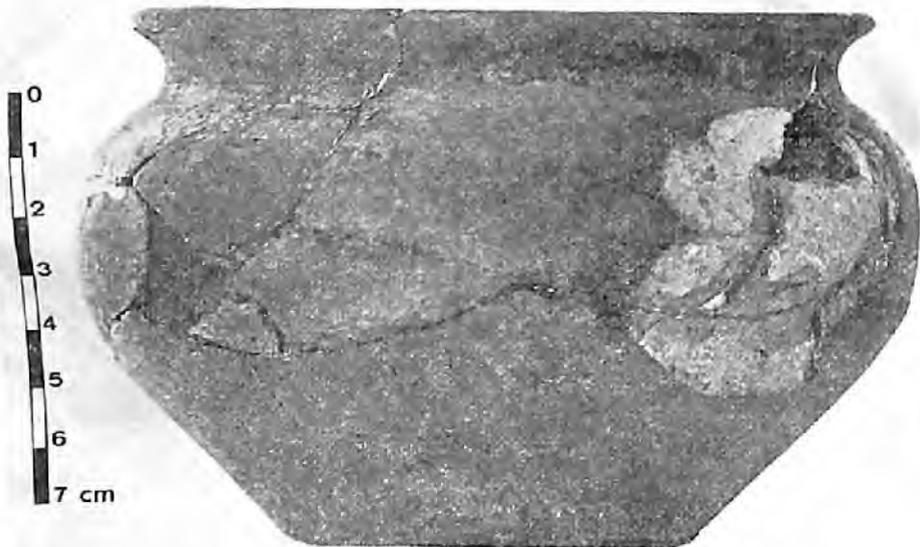


Figure 11 — Le vase n° 3

On distingue à gauche le trou résultant du bris rituel.

(Photo Ch. Chevillot)

son centre où il présente une légère dépression et un petit ombilic interne (fig. 12 et 13).

Dimensions en cm :

Hauteur	: 11	Diam de la panse	: 11,6
Diam. au col	: 8,8	Diam. du pied	: 6
Diam. encolure	: 8	Ep. moyenne paroi	: 0,4

Comme le n° 3, il est engobé sur le col et la partie haute de la panse. Il reste encore des coulées d'engobe sur le haut de la panse. Il est cuit en *milieu réducteur*, avec une couleur qui varie du gris foncé au noir. Les caractéristiques de la pâte sont les mêmes que pour le n° 3. Là encore les plaques de suif sont

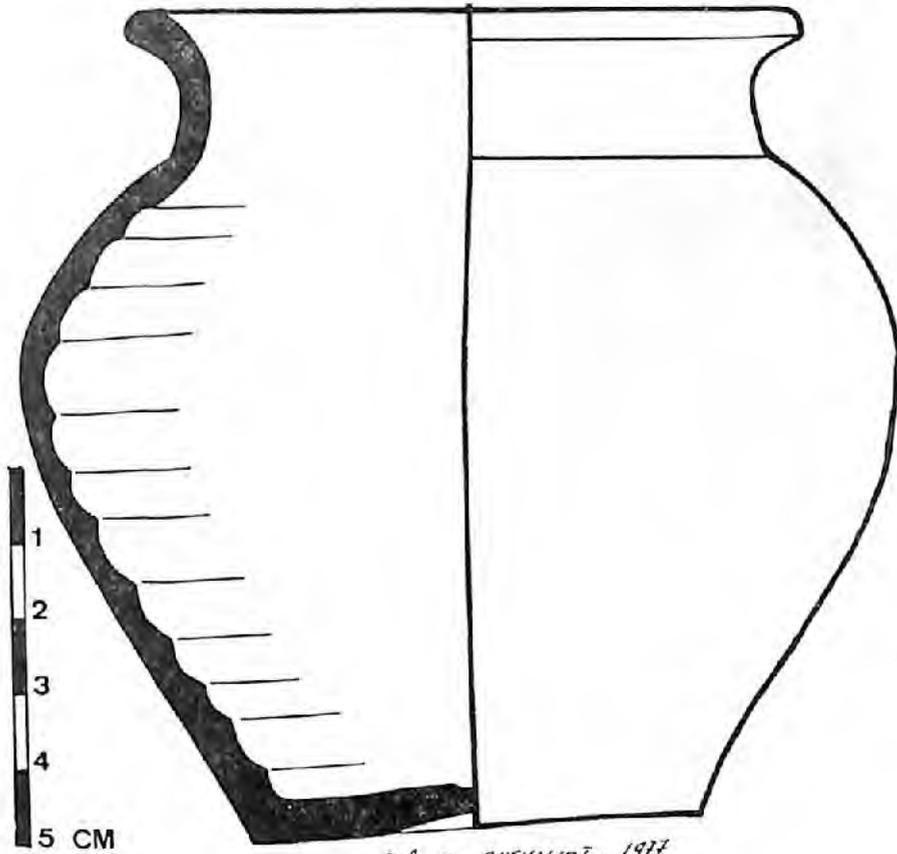


Figure 12 - Le vase n° 4.

visibles sur le col et le haut de la panse. Par endroits, sur le col, elle recouvre des ébréchures.

Ce pot, comme le précédent, était brisé rituellement. Après reconstitution, il manque toujours le petit tesson qui a éclaté au moment du bris rituel. Les modalités de cassure sont identiques : emplacement du tesson manquant éclaté vers l'intérieur et cassure en arrondi.

Vase n° 5. Petit pot ovoïde qui présente les mêmes caractéristiques techniques que les précédents, sauf pour l'engobage qui couvre entièrement l'extérieur du vase. Le fond est bombé extérieurement et présente une signature anépigraphhe (fig. 14 et 15).

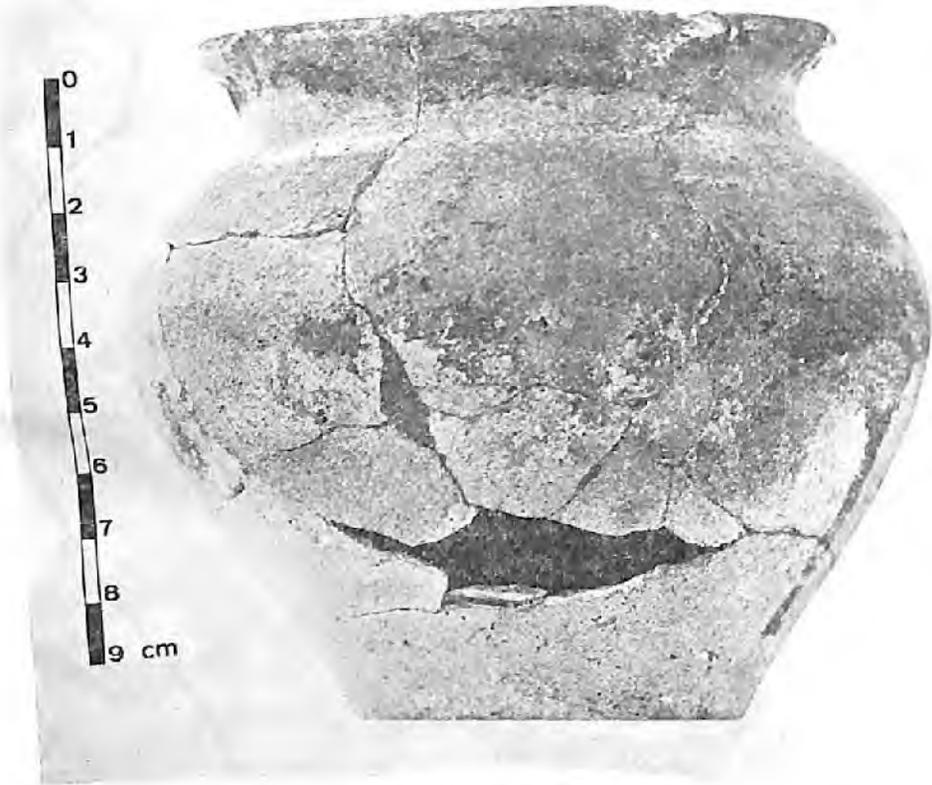


Figure 13 — Le vase n° 4

On distingue près de la base, le trou résultant du bris rituel

(Photo Ch. Chevillot)

Dimensions en cm :

Hauteur	: 10,6	Diam. de la panse	: 10,6
Diam. au col	: 9,3	Diam. du pied	: 5,6
Diam. encolure	: 7,6	Ep. moyenne paroi	: 0,4

Ce vase, comme le n° 4, était brisé rituellement et leurs tessons intimement mêlés. Lors de la fouille, nous avons trouvé

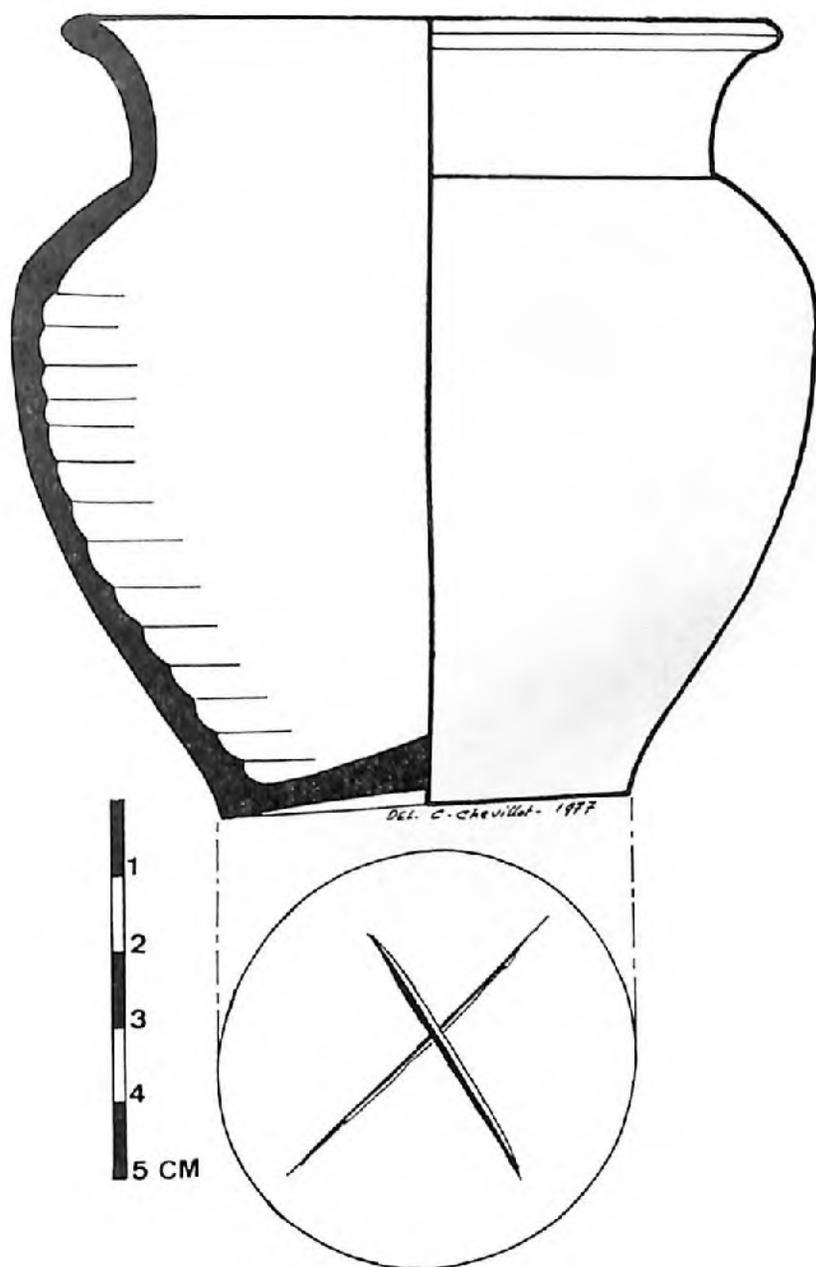


Figure 14 - Le vase n° 5.
En bas le fond avec marque anépigraphie.

les fonds des vases 4 et 5 bien ensemble et le reste des tessons mélangés.

Ce pot a été difficile à reconstituer car il a subi une crémation. De ce fait, les tessons étaient très émoussés et fragiles, ce



Figure 15 — Le vase n° 5

Au premier plan, on distingue le trou résultant du bris rituel.

(Photo Ch. Chevillot)

qui rendait le remontage délicat. Contrairement aux deux vases précédents, nous n'avons pu le remonter entièrement et il manque un fragment important du haut de la panse et du col. Son bris rituel avec fragmentation médiane du fond n'est pas sans rappeler certains rites observés dans presque toutes les nécro-

poles lémoviques²⁰ : à savoir, un bris de la céramique en deux parties et dont une moitié des tessons sont mis sur le bûcher au moment de l'incinération. Ces tessons ainsi déposés représentent l'*offrande*. Ce vase est le seul qui porte des traces de crémation et dont il manque une partie importante.

Ces trois derniers vases sont sans doute issus du même atelier de potier. Leurs caractéristiques techniques, en particulier pour le gabarit, sont très proches. Tous trois sont aussi des vases à *usage domestique quotidien* (traces de suif), réemployés pour la circonstance comme *mobilier funéraire*. Ce ne sont pas des récipients créés spécialement pour un *usage funéraire*. Ce détail, ainsi que l'absence d'objets plus importants (sigillée, objets de parure...), trahit une sépulture d'un personnage pauvre, un petit agriculteur sans doute.

2. — Le mobilier métallique

Ce mobilier, comme le reste du dépôt funéraire, est très pauvre. Il est en effet composé de deux anneaux et de deux clous en fer. Ces quatre objets sont en mauvais état de conservation.

a) *Anneau n° 1*. C'est un anneau de 5,3 cm de diamètre. Le diamètre de la section du jonc est difficile à connaître en raison de l'oxydation : environ 0,7 cm. A noter une protubérance extérieure venue par martelage (fig. 16, n° 1).

b) *Anneau n° 2*. Il est plus petit que le précédent, environ 4 cm de diamètre pour une section d'environ 0,5 cm (fig. 16, n° 2).

c) *Les clous*. Ce sont deux clous forgés à tête quadrangulaire. La section du corps est aussi quadrangulaire. Il est intéressant de constater que ces clous sont creux (fig. 16, n° 3 et 4). A noter encore qu'ils sont brisés et que c'est la partie avec la tête qui seule a été déposée dans la fosse.

Ces objets, très modestes il est vrai, présentent cependant un grand intérêt, surtout les clous. Le fait que ces clous soient creux, comme cela a été constaté dans plusieurs sépultures du 1^{er} Age du Fer²¹, ne semble pas découler d'une fabrication

20. DUPUY (P.), 1968 : La nécropole de Lavaud (commune de Saint-Gousaud, Creuse), *Rev. arch. du Centre*, n° 29, pp. 99-117. — LINTZ (G.), 1969 : Sépulture gallo-romaine de la Doulange, commune de Saint-Pardoux-le-Neuf (Corrèze), *idem*, n° 30, pp. 133-142 (voir pp. 140-142). — PERRIER (J.), 1970 : Sépultures gallo-romaines de Saint-Méard, *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XCVII, pp. 31-44, 23 fig. (voir p. 31).

21. JOFFROY (R.), 1958 : *Les sépultures à char du 1^{er} Age du Fer en France* (Paris, Picard); — CHEVILLOT (C.) et ROULIERE (M.-J.), 1976 : Les céramiques à décor graphité des tumulus de Corneloube et Texonnières (Haute-Vienne), *Rev. arch. du Centre*, t. XV, 3-4, pp. 275-297, 5 fig. (pp. 280-281, fig. 4, n° 1, 2 et 3).

intentionnelle mais plutôt d'une transformation naturelle du métal, celui-ci se corrodant et se transformant en rouille. Cette anomalie a été observée plusieurs fois en Limousin (renseignements G. Lintz), mais aussi dans d'autres régions ²². Mais le point important reste la signification rituelle et magique du clou dans la sépulture. Des fouilles récentes ont permis de mettre en évidence un de ces rituels complexes auxquels sont associés les clous ²³.

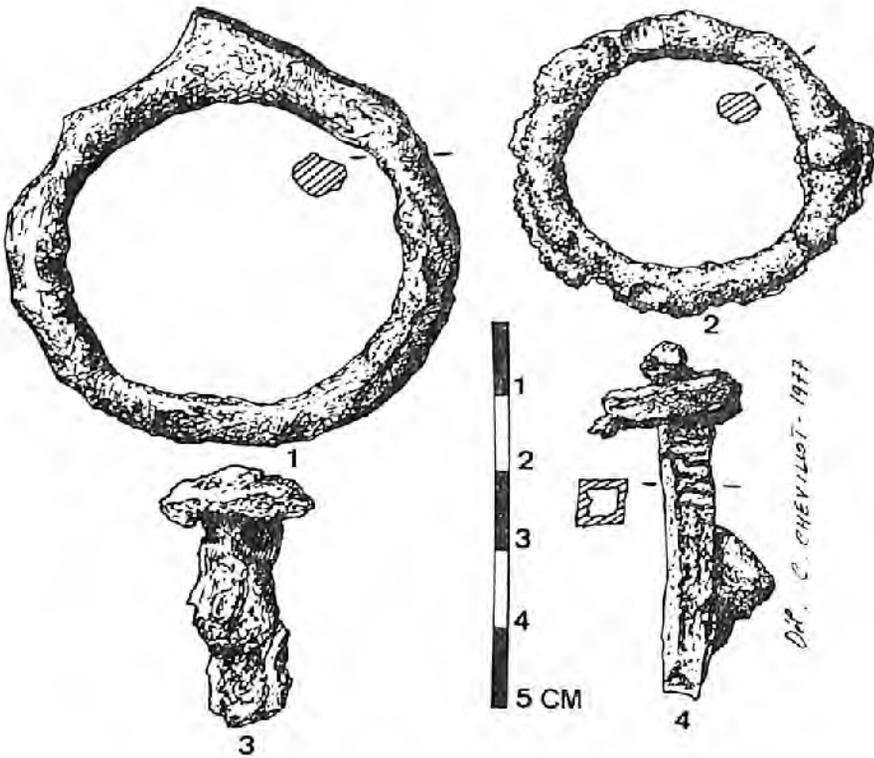


Figure 16 - Objets en fer.

1 et 2 : Éléments de mors (?) - 3 et 4 : Clous creux.

22. BOURDERY (L.), 1881 : Rapport sur la fouille d'un tumulus à Liviers, *B.S.A.H.L.*, t. XXX, pp. 125-132, 2 pl. (voir pp. 129-130 : clous en fer à tige carrée qui étaient creux). — LACROIX (B.), 1956 : Un sanctuaire de source du IV^e siècle aux Fontaines-Salées (Yonne), *Rev. arch. de l'Est et du Centre-Est*, t. VII, p. 258.
23. RATEL, 1977 : *Op. cit.*, p. 95.

V. — RITES FUNÉRAIRES CONSTATÉS

1. — Positions des sépultures en milieu rural, par rapport aux villas

Il est probable que la sépulture des « Grandes Terres » n'était pas isolée. Elle doit s'intégrer dans une petite nécropole rurale, qui peut comprendre deux types distincts de tombes : le premier réservé au propriétaire ou à l'exploitant et le deuxième destiné au personnel de l'exploitation²⁴. Notre sépulture est bien sûr à classer dans le 2^e type car le mobilier funéraire est pauvre.

La distance existante entre la nécropole et l'habitation, dans les cas où cela a été contrôlé, est comprise entre 300 et 2.000 m²⁵. Mais certaines ont été trouvées dans un rayon de 20 à 150 m. Dans notre cas, si l'on considère l'habitation gallo-romaine la plus proche connue, qui se trouve au lieu-dit les Potences, la distance est d'environ 500 m. Il est bien sûr impossible de savoir si la nécropole se trouvait à l'intérieur ou à l'extérieur de l'exploitation rurale. Certains auteurs ont émis l'hypothèse que la nécropole se trouvait systématiquement à l'Est de l'habitation en raison de la direction des vents dominants, qui en soufflant de l'Ouest, éloignaient ainsi les odeurs dégagées par le bûcher lors de la crémation²⁶. En fait il apparaît, après des recherches contrôlées sur le terrain, que la nécropole peut être située dans n'importe quelle direction par rapport à l'habitation²⁷, et comme nous l'avons vu, à une distance qui peut être elle aussi variable, sans qu'il soit possible de connaître les raisons qui ont motivé le choix de son implantation. Il n'y a pas de règle absolue. Peut-être pourrait-on trouver une explication à ces raisons si l'on connaissait mieux l'emprise au sol du réseau routier. Quoi qu'il en soit, notre sépulture se trouve à l'Est de l'habitation (fig. 1).

D'autre part, beaucoup de nécropoles semblent situées sur de petites pentes, le plus souvent exposées au Sud, probablement en raison des conditions climatologiques²⁸. Ici ce n'est pas le cas puisqu'il s'agit d'une plaine et dont la très légère pente descend au Nord vers l'Isle.

24. VAN DOORSELAER (A.), 1967 : *Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale*, dans *Dissertationes archaeologicae Gandenses*, vol. X (Brugge), 329 p., 10 fig. et 8 cartes h. t. (voir p. 24).
 25. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 24 et tableau.
 26. HUYBRIGHTS (F.), 1923 : *Cérémonies funèbres des Romains*, *Bull. Soc. scient. et litt. du Limbourg*, t. 38, pp. 217-218.
 27. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 25 et tableau p. 24.
 28. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, pp. 25-26.

Contrairement à ce qui été fréquemment constaté en Gaule septentrionale, il ne semble pas à Neuvic que la nature du sol ait joué un rôle primordial dans le choix de l'implantation de cette sépulture. En effet, si elle est bien enfoncée dans la couche de grave, on constate que le limon est recouvert d'une couche de terre relativement épaisse et qui est facilement labourable et fertile. En Gaule septentrionale ²⁹ et dans l'Est de la France ³⁰, il n'est pas rare de trouver des tombes aménagées dans un substratum rocheux et elles sont absentes des zones fertiles. Ce qui a fait dire à certains auteurs que les mauvais terrains ont été plutôt choisis pour l'implantation des nécropoles, et les bonnes terres conservées pour une exploitation productive ³¹.

En fait, seule une étude poussée sur le terrain pourrait permettre de mieux comprendre tous ces éléments complexes qui ont déterminé l'implantation exacte de la nécropole par rapport aux habitations rurales.

2. — L'incinération

Nous constatons, à bien des détails, que subsistent dans la sépulture des Grandes Terres des survivances héritées de la protohistoire, que la romanisation, moins marquée en milieu rural, n'a pu étouffer. Par exemple, l'incinération est attestée dans notre région dès le 1^{er} Age du Fer, en particulier dans les tumulus du Nord de la Dordogne ³² et dans le groupe tumulaire de Coursac ³³. Par contre, nous ne savons rien ou presque, des rites funéraires en usage à la Tène I et II, si ce n'est par le petit aven de la Calévie à Meyrals ³⁴. Cet aven

29. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 26.

30. RATEL, 1977 : *Op. cit.*

31. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 26.

32. Dans les tumulus du groupe du Sud-Limousin (Sud de la Haute-Vienne et Nord de la Dordogne), l'incinération est la règle générale. Voir sommairement à ce propos : VANDERMARCO (F.), 1891 : Fouilles exécutées au cours des années 1889-90, *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XXVIII, pp. 428-435, 1 fig. — MASFRAND (A.), 1895 : *Le Limousin préhistorique*, pp. 98-127. — MASFRAND (A.), 1909 : Histoire de la sépulture et des rites funéraires, *Bull. Soc. des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. XIX, pp. 114-115. — DAUGAS (J.-P.), GOMEZ (J.), LAMBERT (G.-N.) et MOHEN (J.-P.), 1976 : Prospections anciennes dans les tumulus du 1^{er} Age du Fer de la partie Sud du Limousin, *Bull. Soc. préhist. franç.*, t. 73, Et. et Travaux, pp. 432-454, 13 fig. — CHEVILLIOT (C.), BRULANT (P.) et TOBIE (J.-L.) : Prospections récentes dans les tumulus du 1^{er} Age du Fer du Sud-Limousin. Le tumulus n° 1 des Landes-de-Prunou, commune de Jumilhac-le-Grand (Dordogne) (à paraître).

33. CHEVILLIOT (C.), 1976 : Le mobilier du tumulus de Chalagnac au Musée du Périgord et son contexte : le groupe tumulaire de Coursac, *B.S.H.A.P.*, t. CIII, pp. 285-299 (voir p. 10 et fig. 4, n° 2).

34. CHEVILLIOT (C.) et BITARD (B. et J.-P.), 1978 : Une fibule de la Tène I a trouvée dans un aven sépulcral situé près de la grotte de la Calévie, commune de Meyrals, *Bull. Soc. d'études et de rech. préhist. des Eyzies*, t. 27, pp. 77-82, 2 fig.

contenait des inhumations et non plus des incinérations, ce qui est une preuve de la pénétration celtique dans notre région dans le V^e siècle avant notre ère. En connexion avec ces inhumations se trouvait une fibule en bronze du plus pur style *marnien*. A la Tène III, c'est-à-dire à la fin de l'indépendance gauloise (1^{er} siècle avant notre ère) et au moment de la *guerre des Gaules*, l'incinération semble à nouveau être la règle. En effet des sépultures à incinération de la Tène III final ont été découvertes dans la grotte de Miremont à Rouffignac³⁵ et dans la grotte des Ormes à Javerlhac³⁶. Il ne faut pas oublier non plus les puits funéraires, identiques d'après ce que nous savons à ceux de la région toulousaine (Vieille-Toulouse et Caserne Niel) et qui ont été découverts en avant de l'agger Nord-Est du Camp de César à la Curade³⁷.

Dans le monde romain, dès l'instauration de la République, le rite de l'incinération a été pratiqué (sauf de rares exceptions)³⁸. Aux deux premiers siècles de notre ère, la crémation semble avoir été le mode dominant dans l'empire romain et particulièrement en Gaule. L'incinération sera supplantée peu à peu par l'inhumation, qui lui est d'abord parallèle, puis qui la remplacera complètement dans la seconde moitié du III^e siècle³⁹.

Pour l'incinération de Neuvic, on peut logiquement penser, en l'absence totale de traces de foyer dans la fosse⁴⁰, que la

35. BARRIERE (C.), 1974 : Rouffignac, *Mém. de l'Institut d'art préhist.* (Toulouse), fasc. II, pp. 197-204.
36. CHEVILLOT (C.), 1978 : Le 2^e Age du Fer au Musée du Périgord : le mobilier de la grotte sépulcrale des Ormes à Javerlhac, *B.S.H.A.P.*, t. CV, pp. 52-68, 8 fig.
37. COUPRY (J.), 1971 : Informations archéologiques, Circonscription d'Aquitaine, *Gallia*, t. XXIX, fasc. 2, p. 351 (Ces puits funéraires ont été, à tort, interprétés comme des fosses-dépotoirs en raison de leur remplissage supérieur constitué essentiellement d'amphores entières ou fragmentées. Pourtant ce système de bouchon est fort bien connu dans les puits funéraires de la région toulousaine. Les puits funéraires de la Curade sont d'ailleurs contemporains de certains de ces derniers, c'est-à-dire de la fin de la première moitié et du début de la deuxième moitié du 1^{er} siècle avant notre ère).
38. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 29.
39. DUVAL (P.-M.), 1952 : *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*, Hachette, p. 322 (terminus de l'incinération 1^{er}-III^e siècles après J.-C.). — GAGNIERE (S.), 1965 : Les sépultures à incinération de la III^e au XIII^e siècles de notre ère dans la basse vallée du Rhône. Essai de chronologie typologique, *Cahiers rhodaniens* (section valentinoise de l'Institut international d'études ligures), t. XII, pp. 53-110, 52 fig. (voir pp. 55 et 56).
40. (Il semble, d'après l'auteur, que dans la basse vallée du Rhône, l'incinération se soit maintenue jusqu'à la fin du III^e siècle, époque à laquelle l'inhumation soit maintenue sous l'influence des religions orientales, et pour prendre le dessus, peut-être sous le christianisme). — VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 29 et tableau p. 30. (Pour l'auteur, l'inhumation apparaît en Gaule septentrionale, à côté de l'incinération, dès le II^e siècle, pour finalement la supplanter au cours de la seconde moitié du III^e siècle).

crémation a eu lieu sur un *ustrinum* ⁴¹. Cet *ustrinum* peut être une construction en dur ou bien une simple fosse parfois garnie de pierres ⁴². Certains de ces *ustrina*, construits en dur, donc faits pour durer (en milieu urbain exclusivement), étaient pourvus de canaux d'aération ⁴³ et desservaient toute une nécropole. Dans le cas de la sépulture de Neuvie, il est bien difficile de savoir si l'*ustrinum* a servi uniquement à cette sépulture, car pour l'instant, c'est la seule découverte dans cette gravière. Seule une fouille étendue dans son secteur immédiat pourrait compenser notre manque d'information.

Les archéologues allemands, par leurs excellents travaux, ont introduit depuis longtemps déjà une terminologie des sépultures à incinération ⁴⁴. De cette terminologie, nous pouvons retenir quatre types généraux, ceux-ci étant bien sûr susceptibles de comporter des variations :

a) les *Brandgrubengräber*, qui sont des fosses qui renferment à la fois les restes de la crémation et les objets sauvés du bûcher;

b) les *Brandschüttungsgräber*, sensiblement différentes des précédentes par la présence dans la fosse d'une urne qui contient les ossements et les restes du bûcher; par-dessus et autour de cette urne on a répandu les restes du bûcher;

c) les *Knochenester* ou *Ossuariengräber*, qui se présentent sous forme d'un tas d'ossements qui affecte la forme d'une bourse; les ossements ont été enfermés dans une enveloppe périssable;

d) les *Urnengräber*, qui sont des sépultures où les ossements ont été soigneusement recueillis (parfois lavés avec du vin ou du lait) et déposés dans une urne ou un récipient destiné à cet usage. Dans ce dernier type, on ne retrouve absolument aucun reste du bûcher dans la fosse.

La sépulture des Grandes Terres à Neuvie se rapporte à cette dernière classification, avec cependant quelques varia-

41. FESTUS : *De verborum significatu*, 32, 7, II. — « Bustum proprie dicitur locus, in quo mortuus est combustus et sepultus, diciturque bustum, quasi bene ustum; ubi vocatur; sed modo busta sepulcra appellamus ». (L'*ustrinum*, endroit spécialement prévu pour l'incinération, est nettement distinct de la tombe, *sepulcrum*).

42. EYGUN (F.), 1933 : Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers. *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, t. XI, 3^e série, 230 p. et 7 pl. (voir p. 19 et pl. IV, nos 74 et 90. Il s'agit de fosses rectangulaires peu profondes (0,50 m) et de petites dimensions : N° 74 = 3 m × 2,40 m et N° 90 = 3,50 m × 1,75 m).

43. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op., cit.*, pp. 34-35.

44. VON USLAR (R.), 1938 : *Westgermanische Bodenünde der ersten bis dritten Jahrhunderts nach Christus aus Mittel-und Westdeutschland*, (Berlin, 1938).

lions. Si l'on se réfère à des travaux plus récents, qui ont affiné encore la connaissance du rituel funéraire ⁴⁵, on s'aperçoit en particulier, au niveau du dépôt des ossements, que notre réceptacle creusé à même la grave n'a que peu d'équivalents dans le monde romain. Ce qui ne nous empêche pas de comparer cette sépulture aux *sépultures à incinération avec urne* de la classification de Van Doorselaer ⁴⁶.

3. — Les clous magiques ou votifs

Ces clous, comme dans le cas de la sépulture des Grandes Terres, n'ont bien entendu pas servi à assembler la civière funéraire (lectus) ou le cercueil, mais ont été disposés intentionnellement dans la sépulture, apparemment sans utilité.

Par exemple, dans les nécropoles gallo-romaines du II^e siècle de notre ère fouillées récemment sur le territoire proche des Lémovices et des Bituriges Cubii ⁴⁷, les chercheurs se sont aperçus que les clous, jusqu'à présent trop souvent négligés, étaient parfois répartis régulièrement en cercle autour des coffres funéraires. Les clous votifs ont aussi été rencontrés, parfois en un seul exemplaire ou deux (comme à Neuvic) par sépulture, dans le Nord de la France, la Belgique et le Luxembourg ⁴⁸. Dans l'Yonne, aux Fontaines-Salées, ce sont des clous peints qui ont été découverts dans plusieurs sépultures ⁴⁹; dans la nécropole de Saint-Martin à Ravennac (Lot-et-Garonne), les clous étaient présents dans presque toutes les sépultures (du type *Brandschüttungsgräber*). Il y avait parfois 50 clous et plus, mêlés aux cendres qui recouvraient l'urne et aussi dans le bouillon de remplissage. En effet il s'agit de petites fosses proches du puits funéraire (1,50 m de profondeur pour un diamètre de 0,90 m) et qui sont rebouchées avec une terre de rapport à laquelle sont mêlés des *offrandes* brûlées sur le bûcher, des vases brisés rituellement, des restes abondants de faune (sur tout représentée par des mâchoires et des dents) et des clous ⁵⁰; à Libourne, dans un puits funéraire, tout au fond, se

45. NERHAUS (R.), 1959 : *Das römische Brand- und Körpergräberfeld « Auf der Steig » in Stuttgart-Bad Cannstatt* (Stuttgart), pp. 20-26.

46. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, pp. 100-102.

47. ALLAIN, 1972 : *Op. cit.*, p. 26. — AUTEXIER, 1975 : *Op. cit.*, p. 80. — AUTEXIER, 1976 : *Op. cit.*, pp. 79 et 81. — RATEL, 1977 : *Op. cit.*, pp. 84-88. — AUTEXIER (J.-Y.), MORET (S.) et ROCHE (J.-L.), 1978 : La nécropole de Louroux (Creuse), *Rev. arch. du Centre*, t. XVIII, fasc. 1-2, nos 65-66, pp. 51-64, 7 pl.

48. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 122.

49. LOUIS (R.), 1938 : Les thermes des Fontaines-Salées (Yonne). *Rev. arch.*, t. XI, p. 298.

50. NICOLAI, 1895 : *Op. cit.*, p. 222. — NICOLAI (A.), 1897 : Le cimetière gallo-romain de Saint-Martin, du 1^{er} au III^e siècle, *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, pp. 84-95, 3 fig. (voir p. 88).

trouvait un grand clou en fer coincé sous la dalle de fermeture de la sépulture ⁵¹.

A noter aussi, mais plus rarement, la présence d'un clou dans l'urne elle-même en connexion avec les ossements. C'est le cas notamment dans certaines sépultures de la région de Sainte-Foy-la-Grande ⁵² et de la Bourgogne ⁵³. On peut probablement attribuer ces petites différences à des croyances diversifiées.

Autre variante, plus complexe à comprendre, du rite du clou, qui a été observée sur une stèle funéraire gallo-romaine à représentation de deux personnages (le mari et la femme), trouvée en Alsace. Cette stèle a été *enclouée* avec un grand clou de section quadrangulaire, en-dessus de la tête de la femme ⁵⁴. R. Forrer propose deux explications à cette observation : la première qui consiste à supposer que le clou ait pu servir de support pour des objets tels que couronnes ou bandelettes, et la deuxième qui consiste à y voir un rituel destiné à la protection des morts. Pour G. Behrens il s'agirait plutôt d'un rite qui tendrait à voiler l'image de l'un des deux personnages représentés sur la stèle, peut-être celle du survivant ⁵⁵.

Il est bien difficile de savoir si l'on a attribué à ces clous un rôle particulier en fonction de leur matière (fer ou bronze), en fonction de leur morphologie (rectilignes, tordus, pliés...), de leur dimension ou encore de leur état (cassés, brûlés...), mais aussi en fonction de leur nombre ou de leur disposition même dans la sépulture. Selon certains auteurs, les clous représentent un moyen de protection contre les mauvais esprits ⁵⁶ ou encore

51. DUCASSE, 1973 (c) : *Op. cit.*, pp. 140-141 et fig. 18.

52. CONIL (A.) et MORIN (F.), 1939 : Tumuli et tombes de l'Age du Fer aux environs de Sainte-Foy-la-Grande..., *Rev. hist. et arch. du Libournais*, n° 26, pp. 50-53 (voir p. 51).

53. RATEL, 1977 : *Op. cit.*, p. 96.

54. FORRER (R.), 1939 : Stèle funéraire gallo-romaine trouvée à Oberhaslach (Bas-Rhin) et conservée au Musée de Strasbourg, *Cahiers d'arch. et d'hist. d'Alsace*, n° 117-120, p. 33. — ANONYME, 1973 : Musée archéologique, Strasbourg (Strasbourg), 74 p., 1 plan et 72 pl. (voir p. 62 et pl. 61).

55. BERHENS (G.), 1940 : Provinzialrömische Grabsteine mit Verhüllung der Köpfe der noch Lebenden, *Germania, Korrespondenzblatt der römisch-germanischen Kommission des deutschen archäologischen Instituts*, 24, pp. 209-212.

56. VAN DE WEERD (H.), 1944 : *Inleiding tot de Gallo-Romeinse archeologie der Nederlanden* (Antwerpen), p. 351. — CUMONT (F.), 1914-1919 : Comment la Belgique fut romanisée, *Annales de la Soc. arch. de Bruxelles*, t. 28, pp. 77-181 (voir p. 102 et fig. 67). — CAGNAT (R.) et CHAPOT (V.), 1917 et 1920 : *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, t. II (1920), p. 195. — BARB (A.), 1950 : Eine römische Brandbestattung von Kleinwarasdorf, Burgenland, *Jahresheft österreichischen archäologischen Instituts*, t. 38, pp. 185-202 (voir pp. 198-202). — BERARD (G.), 1951 : La nécropole gallo-romaine de la Calade à Cabasse (Var), *Gallia*, t. XIX, fasc. 1, pp. 105-158, 23 fig. (voir pp. 156-158).

peuvent servir à fixer symboliquement l'esprit du mort dans sa demeure pour l'empêcher ainsi d'aller tourmenter les membres encore vivants de la famille ⁵⁷.

La valeur votive du clou, parfois magique, paraît avoir persisté longtemps puisque nous retrouvons encore actuellement des utilisations magico-rituelles du clou. Plus récemment, il semble que le clou ait été un attribut des divinités du destin et qu'il ait servi à conjurer le fléau, ou encore qu'il soit un remède contre « ...le haut-mal, les maladies et les enchantements... » ⁵⁸. Il peut représenter encore une réminiscence du culte des arbres, et il y a peu de temps encore, on plantait des clous dans les arbres dans la région d'Angers; à Montbeliard et dans sa région on forgeait les mariages en fixant un clou sur la tribune de l'église; en Bretagne ⁵⁹ et en Dordogne ⁶⁰, les jeunes filles qui cherchaient un époux plantaient une épingle dans le pied des statues ou des croix, etc...

Il faut aussi signaler la présence de nombreux clous fichés dans des mégalithes (essentiellement des menhirs, semble-t-il). Nous citerons par exemple « la Roche à Blin » et « la Pierre Frite » en Seine-et-Marne. Ce dernier menhir comportait encore vers 1900 plus de 80 clous ou fiches de fer enfoncés dans les cavités naturelles de la pierre ⁶¹. Autre exemple plus proche de nous, le menhir de Carré situé près de Libourne, qui comportait lui aussi plusieurs clous fichés dans la pierre ⁶². Ce rite semble être dérivé de l'enclouage des arbres, « ...l'Arbre-Divinité, statue totémique... mais la connaissance du vrai symbolisme du Menhir (Divinité) a suggéré la translation du bois à la pierre... » ⁶³.

-
57. JULLIAN (C.) et GAIDOZ (H.), 1902 : Cadavres percés de clous, *Rev. des études anciennes*, t. IV, pp. 300-301.
58. DAREMBERG (C.), SAGLIO (E.), POTTIER (E.) et LAFAYE (G.), 1911 : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments* (Paris), t. I, pp. 605-1.040 et 1242. — FAGE (R.), 1921 : La plantation du clou, Transformation et persistance du rite en Limousin, *Bull. Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, pp. 210-224 (voir p. 215).
59. FAGE, 1921 : *Op. cit.*, p. 221.
60. Cette pratique a été observée à la fin du XIX^e siècle, en particulier en pleine forêt de la Double, à la fontaine consacrée à Saint-Eutrope. Voir à ce sujet : FAYOLLE (de), 1888 : La foire de la Latière, *B.S.H.A.P.*, t. XV, pp. 306-310 (voir p. 308). — ROCAL (G.), 1971 : *Vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord*, (Périgueux, Fanlac) (voir pp. 21-22).
61. DOIGNEAU (J.), 1905 : *Nos ancêtres primitifs*, (Paris); voir p. 173.
62. BASTIN DE LONGUEVILLE (D^e A.-H.), 1942-1943 : Libourne préhistorique. III — Epoque néolithique (3^e millénaire). Le menhir de Carré, *Rev. hist. et arch. du Libournais*, n^o 39, pp. 68-73, n^o 40, pp. 107-113, n^o 41, pp. 6-9 (voir pp. 70-71).
63. BAUDOIN (M.), 1940 : Les menhirs à clous. Survivances d'un ancien rite totémique de l'arbre sacré, *Bull. Soc. préhist. franç.*, t. XXXVII, pp. 183-186.

4. — Les anneaux en fer

Ces anneaux semblent appartenir à des mors de chevaux ou du moins à des éléments de harnachements de chevaux et paraissent correspondre à une offrande funéraire animale « ...avec l'idée qu'ils sont nécessaires à leur maître dans le monde où il se rend... » ⁶⁴. Cet usage traditionnel existait dans la Rome impériale, où, par exemple, le jeune fils de l'orateur Régulus s'était vu offrir des poneys de trait et de selle, ainsi que divers animaux. Le père du jeune défunt fit immoler cette petite « ménagerie » autour du bûcher funéraire, probablement pour distraire l'enfant dans les Enfers ⁶⁵.

Généralement, il s'agit d'un dépôt d'animaux entiers ou d'une partie, la tête le plus souvent, « ...parfois, même, quand il s'agit du cheval, le mors remplace l'animal dans la tombe... » ⁶⁶. Cette coutume de l'offrande du cheval semble remonter à la préhistoire ⁶⁷, s'est perpétuée dans le monde gallo-romain ⁶⁸ et paraît avoir aussi été en grande vogue à l'époque mérovingienne ⁶⁹. Le sens de ce dépôt rituel semble être la représentation, au travers du cheval, de la monture du défunt, utilisée pour la chevauchée suprême ⁷⁰.

5. — Le mobilier funéraire

Le dépôt d'objets dans une sépulture nous a entraîné dans le domaine religieux. En principe, ce type de mobilier ne comprend aucun objet rendu inutilisable ⁷¹. Pourtant dans la sépulture des Grandes Terres, tous les vases, sauf le n° 1 (et encore il manque le col) sont rendus inutilisables : le vase n° 2 est *encloué* et les vases n° 3, 4 et 5 sont brisés rituellement. Même les deux clous votifs sont brisés. Le bris de vase rituel semble être le fait de traditions pré-

64. CUMONT (F.), 1942 : *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, (Bibliothèque arch. et hist., Haut Commissariat de l'Etat français en Syrie et au Liban — Service des Antiquités), t. XXXV, 543 p., 105 fig. et XLVII pl. (voir p. 405).

65. CUMONT, 1942 : *Op. cit.*, p. 405.

66. SALIN (E.), 1959 : *La civilisation mérovingienne. Quatrième partie : les croyances. Conclusions*, (Paris, Picard), 579 p. et 198 fig. (voir pp. 19-20).

67. SALIN, 1959 : *Op. cit.*, p. 23.

68. COQUET (Dom), 1954 : Découvertes archéologiques à l'abbaye de Ligugé, (Ligugé), voir p. 25 (concerne le puits funéraire P I qui contenait les restes d'un cheval sous forme des membres antérieurs).

69. SALIN, 1959 : *Op. cit.*, pp. 24-25.

70. SALIN, 1959 : *Op. cit.*, p. 27.

71. VAN DOORSELAER, 1957 : *Op. cit.*, p. 125.

romaines fortement enracinées ⁷², même dans notre région ⁷³, et qui se sont perpétuées.

Il semble que le dépôt du mobilier funéraire, qui représente un don fait par les descendants du défunt, dépasse, par sa signification rituelle et aussi par son importance, une simple offrande matérielle ⁷⁴. Donc les objets devaient faire l'objet d'un choix précis et particulier. Il se pourrait par exemple que le choix des objets du *mobilier funéraire* repose sur « ...la conception que le mort pénètre dans sa tombe comme dans une maison nouvelle où il attend son départ pour un autre monde et dans laquelle il se survit... » ⁷⁵. Il ne faut pas non plus sous-estimer les craintes éprouvées par les héritiers devant la puissance des dieux ou des devins; devant l'appréhension que le défunt se trouve mal à l'aise dans sa sépulture et que son fantôme insatisfait revienne les tourmenter; devant les punitions divines encourues par manquement aux honneurs exigés par la religion et les traditions en vigueur dans la société gallo-romaine; devant enfin la peur que le défunt lui-même ne soit tourmenté dans son voyage vers l'Au-delà ⁷⁶.

a) *Le mobilier funéraire brisé rituellement*. Ce rite est bien représenté dans la sépulture des Grandes Terres par les trois vases ovoïdes (3, 4 et 5). Les autres vases sont aussi typologiquement identiques. Cette identité dans le choix des vases a été notée dans la nécropole de Saint-Martin de Ravennac où se trouvaient « ...pour chaque sépulture : 3 ou 4 *ollae* de dimensions différentes, grises ou noires; un ou deux cruchons au bec souvent trifolié... » ⁷⁷. Ce choix est très proche de celui de la

72. JOFFROY (R.), 1955 : Le tumulus de la ferme des Grands-Bois, *Congrès préhist. de France*, XIV^e session, Strasbourg-Metz, p. 319. — DE LAET (S.-J.), NENQUIN (A.-E.) et SPITAEELS (P.), 1958 : *Contribution à l'étude de la civilisation des champs d'urnes en Flandre*, *Dissertationes archaeologicae Gandenses*, vol. IV, 167 p., 225 fig. et 6 pl. (voir pp. 34 et 43 — p. 29 et 31. Concerne un petit récipient brisé volontairement dans la tombe 19, et aussi l'urne de la tombe 22 du champ d'urnes de Aalter-Oostergen).

73. CHEVILLOT, 1976 : *Op. cit.*, p. 10 et fig. 4, n° 2. (Concerne en particulier 3 pieds creux de vases à pied élevé qui ont été réutilisés comme godets dans la sépulture centrale du tumulus de Chalagnac).

74. On pourrait, éventuellement, voir dans le bris rituel des vases, comme une indication de biens familiaux ou personnels (vases brisés pour éviter que des pillards éventuels ne puissent s'en servir). À rapprocher de ce rite les armes brisées ou ployées, trouvées dans de nombreuses sépultures pré-romaines du Midi de la France et plus rarement dans certaines sépultures gallo-romaines. On a même trouvé, par exemple en Creuse, en Bourgogne, à Bavel entre autres, des tessons d'un même récipient brisé intentionnellement et qui avaient été déposés dans des sépultures différentes, distantes l'une de l'autre et même parfois chronologiquement différentes !

75. MENZEL (H.), 1952 : *Lampen im römischen Totenkult*, *Festschrift des römisch-germanischen Zentralmuseums in Mainz zu Feier seines hundertjährigen Bestehens*, t. III, pp. 131-138 (voir pp. 132-133).

76. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 126.

77. NICOLAI, 1897 : *Op. cit.*, pp. 87-88.

sépulture de Neuvic, tant dans le type des vases (cruches et ovoïdes) que par le nombre. Il faut remarquer tout de même que les sépultures de Saint-Martin, en plus de ce mobilier, contenaient fréquemment de la sigillée et des objets de parure ou de toilette.

De plus, d'un côté les trois ovoïdes sont groupés, de l'autre ce sont les cruches; les trois ovoïdes sont brisés rituellement et les deux cruches apparemment intactes (si ce n'est l'enclouage).

Le bris rituel des vases a été observé dans les sépultures gallo-romaines, par exemple à Briord ⁷⁸, à la Doulange ⁷⁹, à Lavaud ⁸⁰ et à Poitiers ⁸¹. Ce rite funéraire a fait l'objet de plusieurs interprétations : « ...les ustensiles brisés sont davan- tage appropriés au service des morts... » ⁸²; « ...c'est l'objet lui-même qui fait l'objet d'un sacrifice... » ⁸³ ou encore « ...l'usage est de briser les vases qui avaient servi aux cérémonies funé- raires... » ⁸⁴.

A noter, à propos de l'ovoïde n° 5, qu'une grosse partie (environ 1/3) du vase est manquante. Le tamisage n'a pas permis d'en retrouver les morceaux. Donc il a été remis incomplet dans la sépulture. Il est possible que ce vase ait été brisé au moment de la crémation et un gros fragment (ou des tessons) déposé en *offrande* sur le bûcher. Ce rite a été observé à plu- sieurs reprises dans de nombreuses nécropoles gallo-romaines ⁸⁵. On retrouve même parfois un vase brisé rituellement et dont les fragments sont déposés à des endroits très différents (quelque- fois à plusieurs mètres de distance) dans la sépulture. C'était le

78. GRANGE (A.), PARRIAT (H.) et RENAUD (R.), 1963 : La nécropole gallo-romaine et barbare de Briord, *La Physiologie*, t. 58, pp. 14 et 28.

79. LINTZ, 1969 : *Op. cit.*

80. DUPUY, 1968 : *Op. cit.*

81. EYGUN, 1933 : *Op. cit.*, pp. 15-23.

82. BARROIS (A.-G.), 1953 : *Manuel d'archéologie biblique*, t. III, p. 289.

83. LOUIS (M.) et TAFFANEL (O. et J.), 1960 : *Le premier Age du Fer languedocien. III. — Les tumulus. Conclusions*, (Bordighera), t. III, 423 p., 204 fig. et 3 cartes (voir p. 50).

84. VIOLLIER (D.), 1911 : *Essai sur les rites funéraires en Suisse, des origines à la Conquête romaine* (Paris), voir p. 64.

85. QUICHERAT (J.), 1866 : Rapport sur l'état de la question des puits funéraires, *Rev. des Soc. savantes*, pp. 365-377 (voir p. 367). — CHAPPEE (J.), 1920 : Les puits funéraires de Saint-Pavin au Mans, *Bull. et Mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, p. 84. — NICOLAI, 1895 : *Op. cit.*, p. 145. — TRASSAGNAC (P.), 1918 : Découverte d'une nécropole gallo-romaine à puits funéraires à Tour-sur-Marne, *Mém. de la Soc. préhist. franç.*, n° 4, 1, pp. 97-137 (voir p. 133). — FOUET (G.), 1958 : Puits funéraires d'Aquitaine : Vielle-Tou'ouse, Montmaurin, *Gallia*, t. XVI, fasc. 1, pp. 115-196, 45 fig. (voir pp. 121 et 185). — MANIERE (G.), 1966 : Puits funéraires à Cazères, *Gallia*, t. XXIV, p. 144. — VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.* — DUPUY, 1968 : *Op. cit.* — LINTZ, 1969 : *Op. cit.* — AUTEXIER, 1975 : *Op. cit.* — AUTEXIER, 1976 : *Op. cit.*

cas par exemple dans le puits funéraire de Libourne ⁸⁶, où encore dans deux sépultures différentes ⁸⁷.

b) *Vase encloué*. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le vase n° 2 présente dans sa paroi deux petites cavités résultant non d'un hasard, mais d'un rite intentionnel : *l'enclouage* ⁸⁸. Dans le cas précis, et le plus courant, où c'est l'urne elle-même qui est enclouée « ...cette perforation devait peut-être permettre à l'âme du défunt de s'échapper... » ⁸⁹. Mais ici ce n'est pas le cas puisque le vase n° 2 ne représente pas l'urne, et qu'il fait partie intégrante du *moblier funéraire*. Il y a donc là encore une fois diversification d'un même rite suivant les croyances régionales.

Les vases présentant un enclouage ont été signalés dans plusieurs nécropoles gallo-romaines : à Clermont-Ferrand ⁹⁰; à Montplaisir en Corrèze ⁹¹; à Argenton ⁹² et à Auzences ⁹³ en Creuse; à Gratte-Dos en Côte-d'Or ⁹⁴ et enfin à Libourne en Gironde ⁹⁵. Il a même été trouvé une variante curieuse près de Reims, dans la nécropole de la Fosse-Jean-Fat. En effet, certaines urnes funéraires présentaient trois incisions faites au couteau (comme aux « Grandes Terres ») après cuisson. Ces incisions simulaient un visage humain (2 trous pour les yeux et un plus bas pour le nez ou la bouche) ⁹⁶.

Ce curieux rite semble avoir perduré au moins jusqu'au XIV^e siècle si l'on se réfère à la découverte récente d'une sépulture à inhumation trouvée à Marolles-sur-Seine ⁹⁷.

86. DUCASSE, 1973 (c) : *Op. cit.*, p. 147 (Concerne un vase à paroi fine et un ovoïde dont les tessons se trouvaient répartis au sommet et au fond du puits funéraire).

87. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.* — DUPUY, 1968 : *Op. cit.*

88. ALLAIN, 1972 : *Op. cit.*

89. ZUMSTEIN (H.), 1964-1965 : L'Âge du Bronze dans le département du Haut-Rhin. *Rev. arch. de l'Est et du Centre-Est*, 1^{re} partie, fasc. 1-2, t. XV (1964), pp. 7-26; 2^e partie, fasc. 3-4, pp. 161-213; 3^e partie, fasc. 1-2, t. XVI (1965), pp. 7-56 (voir 1^{re} partie).

90. FOURNIER, 1965 : *Op. cit.*, pp. 401-402.

91. LINTZ, 1972 : *Op. cit.*, p. 120 et fig. 1.

92. ALLAIN, 1972 : *Op. cit.*, pp. 25-26. — AUTEXIER, 1975 : *Op. cit.*, p. 80

93. AUTEXIER, 1976 : *Op. cit.*, pp. 79 et 81.

94. RATEL, 1977 : *Op. cit.*, p. 95 et fig. 10.

95. DUCASSE, 1973 : *Op. cit.*, p. 135 (cruche n° 4218 trouvée au niveau I).

96. NICAISE (A.), 1883 : Cimetière gallo-romain à la Fosse-Jean-Fat, près Reims (Marne). *Bull. du Com. des trav. hist. et scient. (archéologie)*, t. I, pp. 19-23, 2 fig. (voir pp. 19-20).

97. BONTILLOT (J.), 1975 : Deux poteries funéraires médiévales découvertes à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne). *V^e Journée d'étude de la céramique médiévale*, pp. 16-19, 1 pl. (voir pp. 17-18 et pl.). Sur un pichet à panse globulaire et col relativement court, décoré de 5 flammules rouges, on remarque sur la périphérie de la panse 4 perforations faites avec un couteau (comme aux *Grandes-Terres*). Sur la 2^e poterie on relève 5 perforations identiques. L'auteur fait encore remarquer que, bien que ces 2 poteries aient été perforées, elles ne contiennent pas de charbon de bois et ne présentent aucune trace de combustion interne.

A noter encore les curieuses utilisations de perforations pratiquées dans des urnes cinéraires installées dans des autels funéraires gallo-romains. L'urne était recouverte d'une patère qui était percée d'un trou en son centre. Par ce trou passait un tuyau en terre cuite, soit vertical, soit oblique par rapport à l'axe du cippe. Ceci permettait de faire couler les libations de l'extérieur de l'autel, directement dans l'urne cinéraire. Urne qui était elle-même percée d'un trou sur le fond, ce qui permettait au liquide, après avoir mouillé les ossements, de s'écouler jusqu'à la base de l'autel, en particulier dans une niche qui contenait le mobilier funéraire. Cette curieuse pratique a été observée à Carthage, dans le cimetière des employés du proconsul impérial⁹⁸, mais aussi dans la nécropole des Dunes à Poitiers⁹⁹.

c) *Rite ternaire*. Nous avons déjà souligné la présence des trois vases ovoïdes brisés rituellement. La disposition de ces trois vases, de forme typologique identique, n'est pas due à un simple hasard, mais au contraire, représente un rite bien établi. En effet, le chiffre 3 paraît avoir eu dans le rituel gaulois une vertu magique¹⁰⁰; ou avoir une relation magique avec le monde souterrain¹⁰¹. Cette constatation a été faite dans une sépulture à inhumation du V^e siècle avant notre ère¹⁰², et dans de nombreux puits funéraires datés du 1^{er} siècle avant notre ère de Vieille-Toulouse et de Toulouse¹⁰³. Ce rite perdure dans le monde gallo-romain, puisqu'il a été observé dans plusieurs puits funéraires datés des deux premiers siècles de notre ère, par exemple à Alésia¹⁰⁴ ou au Bernard en Ven-

98. CAGNAT et CHAPOT, 1917 : *Op. cit.*, p. 340.

99. EYGUN, 1933 : *Op. cit.*, p. 24, pl. II, n^o 96 et 52; pl. III, n^o 9 et pl. IV, n^o 8.

100. DECHELETTE (J.), 1924 : *Manuel...*, t. IV, p. 1.036. — LABROUSSE (M.), 1968 : *Toulouse antique*, pp. 227-232.

101. DECHELETTE, 1924 : *Op. cit.*, pp. 1.033-1.036. — HELENA (P.), 1937 : *Les origines de Narbonne (Toulouse)*, p. 310. — VRIES (J. de), 1958 : L'aspect magique de la religion celtique, *Ogam*, t. X, p. 282.

102. LOBJOIS (G.), 1979 : Découverte de la tombe d'une riche gauloise à Bucy-le-Long. Princesse ou courtisane ? *Archéologia*, n^o 126, pp. 59-65, 10 fig.

103. FOUET (G.) et MOUNIE (R.), 1960 : Le puits funéraire IV de Vieille-Toulouse, *Pallas*, t. IX, p. 223. — FOUET (G.), 1969 : Les nouvelles fouilles de la caserne

Niel, à Toulouse, *Rev. arch. de Narbonnaise*, t. II, p. 65. — VIDAL (M.), 1971 : Puits funéraire n^o 5 de la nécropole Saint-Roch, à Toulouse, 96^e Congrès des Soc.

savantes, Toulouse, t. I, pp. 96-122, 16 fig. — LABROUSSE (M.), VIDAL (M.) et

MULLER (A.), 1971 : Le puits funéraire XVI de Vieille-Toulouse, *idem*, pp. 63-95,

14 fig. — VIDAL (M.), 1972 : Nécropole toulousaine de Saint-Roch : le puits

n^o 10, *Pallas*, t. XIX, p. 131. — VIDAL (M.), 1973 : Nécropole toulousaine de

Saint-Roch : le puits funéraire n^o 27, *Rev. arch. de Narbonnaise*, t. VI, pp. 73-80,

12 fig. — VIDAL (M.), 1977 : L'oenoché en bronze d'Estarac (Haute-Garonne). Données complémentaires pour servir à l'étude des oenochés de Kelfheim.

Rev. arch. de Narbonnaise, t. X, pp. 77-106, 24 fig.

104. TOUTAING (J.), 1910 : Les puits d'Alésia, *Bull. arch. du Com.*, pp. 161-173 (voir

pp. 163 et 172).

dée ¹⁰⁵. « D'une manière générale, ce type de pratique exclut par sa précision et par sa répétition, le fait du hasard » ¹⁰⁶. Ce rite semble donc confirmer l'enracinement profond d'une civilisation indigène très forte, que la romanisation en milieu rural n'a jamais pu complètement transformer.

d) *L'offrande*. Elle est constituée par les objets brûlés sur l'*ustrinum*, en même temps que le cadavre. Ce sont des objets particulièrement chers au défunt qui sont ainsi consumés sur le bûcher, en opposition au *mobilier funéraire* qui, lui, est déposé intact dans la tombe. Cette terminologie de *l'offrande* et du *mobilier funéraire* nous est bien connue grâce à un document épigraphique : « le testament du Lingon » ¹⁰⁷. Nous n'avons pas observé la moindre trace d'une *offrande* dans la sépulture des Grandes Terres.

6. — Le réceptacle de l'incinération et sa protection

Il faut bien souligner l'absence, très particulière, d'une urne pour conserver les cendres du défunt, un simple trou aménagé directement dans la grave faisant office d'urne. Il n'est pas impossible que les cendres aient été contenues dans une enveloppe périssable.

Cette absence d'urne, bien qu'exceptionnelle, n'est cependant pas un cas isolé puisque nous avons déjà fouillé une sépulture gallo-romaine du II^e siècle en Haute-Vienne où les ossements étaient déposés directement dans le coffre funéraire en granite, sans autre protection que le couvercle ¹⁰⁸. Cette absence d'urne a aussi été notée en Belgique ¹⁰⁹. Des fosses à

105. BAUDRY et BALLEREAU, 1873 : *Op. cit.*, pp. 262-266 et 269.

106. MULLER (A.), 1976 : *Recherches sur les puits funéraires gallo-romains en Gaule* (Toulouse-le Mirail), dactylogr., pp. 24-25.

107. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, 5708. — (Ce texte concerne surtout les *offrandes*, donc les objets déposés sur le bûcher) : « Vo'o autem omne instrumentum meum quod ad venandum et aucupandum paravi mecum cremari cum lanceis, gladiis, cultris, retibus, plagis, laqueis, thalamis, tabernaculis, formidinibus, balnearibus, lecticis... sella gestatoria, et omni medicamento illius et instrumento studi et navem Liburnam ex scirpo... et vestis polymitae et plumariae quicquid reliquero et stellas omnes ex cornibus alcinis » (Pour la partie concernant le *mobilier funéraire*, voir : « ...in qua statua sedens ponatur... lectica fiat sub exedra et II subsellia... stratui ibi sit... et duo lodices et cervicalia duo et abollae II et tunicae... »).

108. CHEVILLOT (C.), DELAUME (H.) et MORVAN (R.), 1968 : Sépulture gallo-romaine de Puy-Brouillaud, commune de Saint-Léger-la-Montagne (Haute-Vienne), *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XCV, pp. 31-33, 1 fig.

109. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 34 (Concerner les tombes n^{os} 31, 58 et 83 du cimetière de Schayk dans le Nord Brabant. Les cendres étaient déposées dans des excavations de 10 à 15 cm de diamètre et de 45 cm de profondeur).

incinération avec petit réceptacle remplaçant l'urne ont également été découvertes dans la nécropole des Dunes à Poitiers ¹¹⁰.

Nous avons déjà noté la présence d'une pierre étrangère à la région qui était déposée, bien à plat, directement sur les cendres contenues dans le réceptacle. Le fait que cette pierre ne recouvre pas entièrement ni parfaitement la cavité, nous laisse supposer qu'on a voulu clore symboliquement l'incinération. Cette pratique a été observée, avec diverses variantes, dans plusieurs nécropoles. On y a rencontré des urnes recouvertes soit par une simple pierre plate, par un tesson de poterie ou encore par une tegula. C'était le cas en Auvergne ¹¹¹, en Bourgogne ¹¹², dans le Nord de la France ¹¹³ et à Libourne ¹¹⁴. A Bordeaux, dans le cimetière de Terre-Nègre, c'est une brique avec tenons (spécialement prévue pour cet usage) et estampillée qui couvre une urne cinéraire ¹¹⁵. Presque toutes ces variantes sont présentes dans la nécropole des Dunes à Poitiers ¹¹⁶.

7. — Morphologie de la fosse

On ne peut que regretter la destruction de toute la partie supérieure de cette sépulture, ce qui nous empêche de savoir exactement si elle disposait ou non d'une protection, c'est-à-dire d'un lit de pierres, de tuiles ou encore de planches. Il semble cependant que ce soit une

110. EYGUN, 1933 : *Op. cit.*, pp. 64-65 et pl. IV, n° 55; p. 41-42, pl. IV, n° 1 et pl. II, n° 226 et 95.
111. CHARBONNEAU [G.I.], 1949 : Découvertes gallo-romaines aux environs de Giat (I — Sépultures gallo-romaines à incinération), *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, t. LXIX, n° 542, pp. 21-27, 10 fig. (voir p. 23, urne cinéraire obturée par un fragment de poterie).
112. RATEL, 1977 : *Op. cit.*, pp. 97 et 256, fig. 1-2 et p. 258, fig. 3-4.
113. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 152 (Urne à incinération de Wales qui était recouverte d'une simple pierre).
114. EYGUN, 1933 : *Op. cit.*, (nombreuses sépultures à incinération dont l'urne est recouverte par une tegula, un morceau de poterie, etc...).
115. CONIL (A.), 1934 : Statistiques des découvertes gallo-romaines et mérovingiennes faites aux environs de Sainte-Foy-la-Grande, *Rev. hist. et arch. du Libournais*, t. II, n° 6, pp. 40-50, 2 fig. et 1 coupe (voir p. 49 et coupe p. 45). Il s'agit d'une sépulture « barbare » du Canet, dont l'urne contenait des cendres mêlées à des cailloux de rivière et du sable et qui était recouverte d'un morceau de brique. — BARBAREUX et MORIN, 1938-1939 : *Op. cit.*, (Concerne la tombe à incinération des Libourne antique et gallo-romain. Cimetière antique de Libourne, *Rev. hist. et arch. du Libournais*, t. XXXIX, n° 142, pp. 113-138, 15 fig. (voir pp. 127-131 et fig. 8, 9 et 10).
116. MENSIGNAC (C. de), 1882 : Notice posthume de M. F. Jouannet. Catalogue des antiquités de Terre-Nègre déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux, *Bull. Soc. arch. de Bordeaux*, t. IX, pp. 17-44, V pl. (voir pp. 20 et 25-26, brique estampillée C. OCT. CA qui comportait deux boutons de préhension).

simple tombe dépourvue de toute protection ¹¹⁷. Si ce n'est la présence, symbolique, des fragments d'une tegula brisée volontairement et dont les morceaux retrouvés sont jointifs. Cette coutume a été constatée en Belgique où une sépulture était close symboliquement par une seule tuile à rebord ¹¹⁸, de Ravennac étaient recouvertes par plusieurs tuiles à rebords ¹¹⁹. Aux Dunes à Poitiers, on a retrouvé des lits de tegulae ¹²⁰.

Il semblerait que cette tuile corresponde à un rite destiné à l'éloignement des dieux infernaux ¹²¹. Rite confirmé par Ovide qui nous dit que les dieux infernaux « ... se contentaient de l'offrande d'une tuile couverte de guirlandes tressées en couronne... ».

La fosse des Grandes Terres, par sa longueur (et encore elle est incomplète), semble assez exceptionnelle; généralement ce type de fosse à incinération se situant entre 0,5 m et 1 m. De plus, elles sont rarement rectangulaires ¹²². Quant à la profondeur, elle est conditionnée par la nature même du sol. Dans ce cas précis, la sépulture a été aménagée dans la couche de grave, sous les deux couches supérieures de limon alluvial et sous la couche de terre arable. Ce qui explique qu'elle soit profondément enfouie dans le sol ¹²³. En effet, en milieu rocheux par exemple, elle serait nettement moins profonde.

En résumé, il n'est pas possible d'établir une chronologie des sépultures gallo-romaines en se basant uniquement sur leurs structures, leur profondeur et leurs dimensions.

Nous remarquerons encore le fait que le remplissage de la partie fouillée (25 derniers cm) était constitué du mélange des couches alluvionnaires encaissantes uniquement. Ce qui permet de constater qu'il n'y a pas eu un remblaiement avec

117. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 147.

118. VAN DOORSELAER, 1967 : *Op. cit.*, p. 150 (Tombe à incinération de Noville-les-Fextra, où l'urne était recouverte d'une tuile à rebord).

119. NICOLAI, 1897 : *Op. cit.*, pp. 89-91, fig. 3.

120. EYGUN, 1933 : *Op. cit.*, p. 46, pl. III, n° 16; p. 95, pl. III, n° 125 (fosse rectangulaire qui contenait une sépulture en bâtière).

121. BAUDRY et BALLEREAU, 1873 : *Op. cit.*, p. 341.

122. Cependant, dans la nécropole des Dunes à Poitiers, plusieurs fosses rectangulaires ont été fouillées : EYGUN, 1933 : *Op. cit.*, pp. 20 et 64, pl. IV, n° 35 (Fosse rectangulaire de 3,20 m de long pour une profondeur de 1,05 m).

123. GAGNIERE, 1965 : *Op. cit.*, p. 58 [L'auteur signale des sépultures en « ...tombeaux en tegulae, en forme de coffres allongés... » qui sont enfoncées jusqu'à 1 mètre de profondeur, dans les mêmes conditions que la sépulture des Grandes-Terres; c'est-à-dire que la sépulture est creusée dans des terrasses fluviales].

une terre d'apport spécialement prévue à cet effet (par exemple de la terre végétale).

VI. — ESSAI DE DATATION ET DISCUSSION.

Peu d'éléments assurés nous permettent d'apprécier avec certitude la datation de cette sépulture, d'autant plus qu'elle est isolée et sans contexte. Il faut bien reconnaître que sa pauvreté (aucun objet vraiment caractéristique comme, par exemple, de la céramique sigillée ou une monnaie), ne permet qu'une datation approximative. Tout au plus allons-nous pouvoir essayer de la fixer dans une fourchette chronologique, en nous basant sur les deux seuls témoins utilisables : l'*amphorette* et le fait qu'il s'agisse d'une *incinération*, les vases ovoïdes ne pouvant en aucun cas servir de repère précis pour une telle datation. Le mode funéraire de l'incinération est très répandu durant les 1^{er} et II^e siècles de notre ère ¹²⁴ et l'*amphorette* est fréquente depuis l'époque flavienne, soit depuis le dernier quart du 1^{er} siècle, jusque dans le II^e siècle, avec peut-être une plus grande abondance dans la première moitié. C'est pour ces raisons que nous pensons que cette sépulture s'insère dans cette fourchette chronologique, c'est-à-dire probablement entre 75 et 150 après J.-C., sans qu'il soit possible d'affirmer davantage.

Comme nous l'avons fait remarquer, il est peu probable que cette sépulture soit isolée. Elle ferait donc partie d'une nécropole gallo-romaine, qui pourrait bien être celle d'un ou de plusieurs habitats ruraux peu éloignés. Cette vue des choses semble confirmée par les découvertes faites par l'un de nous (J.-C. M.) aux alentours des Grandes Terres. Il existe un important site au lieu-dit Gimel où les labours remontent de nombreux vestiges attribuables à un établissement gallo-romain : tuiles à rebord, moellons, fragments nombreux de céramique, etc... Un autre site a été repéré non loin de la sépulture, au lieu-dit les Potences (voir fig. 1). De plus, d'autres découvertes ont été signalées à Neuvic ou dans les environs immédiats. Neuvic, de par sa position géographique, est un important carrefour routier, et nous remarquons tout particulièrement la position stratégique occupée par le site gallo-romain de Gimel

124. Mais dans d'autres régions on trouve réunies à la fois des inhumations et des incinérations dans la même nécropole. Celles-ci sont pourtant contemporaines, mais elles sont séparées dans l'intérieur de la nécropole. Voir à ce propos RATEL, 1977 : *Op. cit.*, pp. 63-98.

qui domine le gué de l'Isle situé entre les confluences du Salembre (rive droite) et du Vern (rive gauche).

Enfin, cette fouille de sauvetage nous a permis de découvrir certains aspects et détails de rites funéraires complexes en usage dans le monde rural gallo-romain des 1^{er}/II^e siècles de notre ère en Dordogne. Monde qui a catalysé les anciennes croyances héritées de la protohistoire en y greffant les rites nouveaux apportés par le monde romain, mais qui, par sa pauvreté et sa simplicité, est encore plus attachant que le monde urbain, car seul il permet de toucher les problèmes de fond de la vie quotidienne dans la société gallo-romaine en Dordogne.

Nous insisterons encore sur le fait qu'il faut développer l'étude des rites funéraires plus que du mobilier contenu dans les sépultures, car nous l'avons vu, chaque petit détail a son importance. A l'encontre de régions voisines, Limousin et région du Centre en particulier, où l'on connaît relativement bien les sépultures gallo-romaines et les rites qui les accompagnent, nous ne savons encore que très peu de choses sur cette question en Périgord. Et pourtant la Dordogne à l'époque gallo-romaine n'était pas un désert !

Grâce à l'étude de cette sépulture, nous avons pu observer la survivance de rites protohistoriques qui vont perdurer malgré la romanisation, preuve qu'il existait un substrat aux croyances et traditions fortement enracinées qui survivront au-delà de l'époque gallo-romaine, puisque certains rites sont observables en Dordogne à la fin du XIX^e siècle et même au début du XX^e ! Par exemple, les clous magiques, l'obole à Charon, le mobilier funéraire... Le meilleur exemple de cette survivance de certains rites, d'abord teintés de *romanisation* pour se dissimuler ensuite sous le vernis de la *religion catholique*, est à notre avis la description de la cérémonie funèbre d'un enfant de quatre ans mort écrasé par une charrette en 1911 à Saint-Saud-la Coussière. Le père, inconsolable, fit mettre dans la petite bière (ornementée comme une véritable châsse) la garde-robe de l'enfant et « ...les provisions pour le grand voyage. Ce furent des pommes, un flacon de vin, du pain et une pièce d'argent... »¹²⁵. Cette simple description résume bien cette pérennité des rites dans notre région, même si les noms donnés aujourd'hui à ces rites sont maintenant différents ou si leur pratique n'a plus sa signification originelle.

125. ROCAL, 1971 : *Op. cit.*, p. 165.

Nous espérons qu'à l'avenir les découvertes fortuites de sépultures gallo-romaines en Dordogne ne passeront plus inaperçues et qu'elles entraîneront une étude sérieuse de leur contexte. C'est à cette seule condition que l'on pourra enfin mieux comprendre les rites funéraires en usage dans notre région, mais aussi la mentalité et les aspirations religieuses d'une population agricole très attachante.

Christian CHEVILLOT
et Jean-Claude MOISSAT.

La Société propose, au prix exceptionnel de 100 F franco, à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'album **Cent portraits périgourdins** édité par elle en 1980.

Commandes accompagnées de leur montant (C.C.P. Limoges 281 70 W).